

LIBRARY · OF · THE
DEPARTMENT · OF
EXTERNAL AFFAIRS
CANADA



CANADA

CALL No.

Acc. No.

.....
.....
.....

.....

7

676-19
5457

43.205-727

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

MAY 15 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE

76877
46



LE CANADA

et les

NATIONS UNIES

1962

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA, CANADA

RECUEIL DES CONFÉRENCES 1963

OTTAWA
AVRIL 1963

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963
67510-8-1½



LE CANADA

et les

NATIONS UNIES

1963

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, CANADA

RÉGIME DES CONFÉRENCES 1963

Prix: 75 cents N° de catalogue E4-631F

En vente chez l'Imprimeur de la Reine,
Ottawa, Canada.

AVANT-PROPOS

La présente publication, qui paraît tous les ans, a pour objet de renseigner le public sur le rôle que joue le Canada à l'Organisation des Nations Unies et dans ses institutions spécialisées. Afin de le montrer dans une juste perspective et d'accroître l'utilité de la brochure comme instrument de consultation pour les universités, les écoles et les bibliothèques, nous nous sommes tenus habituellement à une revue annuelle des travaux de l'ONU et de ses organismes subsidiaires. Au cours des derniers mois, j'ai réfléchi aux moyens d'améliorer la publication. Aussi, la présente édition comporte-t-elle quelques changements de présentation.

A la revue générale s'ajoute une appréciation des principaux événements par rapport aux affaires internationales de l'année. Dans les chapitres qui suivent, on trouvera des comptes rendus circonstanciés des séances tenues par les divers organismes de l'ONU et par les institutions spécialisées. A mon avis la publication ne doit embrasser que les événements survenus pendant la période sur laquelle elle porte; enfin, elle ne doit pas faire double emploi avec les ouvrages historiques ou documentaires qu'on peut se procurer ailleurs. Cette année, nous avons augmenté le volume de nos annexes documentaires, espérant conférer à notre rapport une plus grande valeur comme ouvrage de référence.

J'ai constaté avec satisfaction l'intérêt et l'enthousiasme que les Canadiens n'ont cessé de manifester à l'ONU. Dans ces temps d'agitation, il me semble très important que l'on fasse tout ce qui est possible pour fournir aux Canadiens une documentation qui leur permette de connaître l'activité de l'ONU et d'apprécier le rôle que le Canada y joue. Le renforcement des Nations Unies compte parmi les principaux objectifs de la politique étrangère du Canada; je suis profondément convaincu que c'est un devoir sacré pour les États membres de veiller à ce que l'Organisation demeure capable de préserver la paix et de faciliter la compréhension et la collaboration internationales dans une gamme d'activités humaines aussi étendue que possible.

*Le secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,*

OTTAWA
AVRIL 1963

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ACI	— Année de la collaboration internationale
AID	— Association internationale de développement
AIEA	— Agence internationale de l'énergie atomique
BAT	— Bureau de l'assistance technique
BIRD	— Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAC	— Comité administratif de coordination
CAD	— Comité d'aide au développement (OCDE)
CAT	— Comité de l'assistance technique
CCIF	— Comité consultatif international téléphonique
CCIPB	— Commission du commerce international des produits de base
CCIR	— Comité consultatif international des radiocommunications
CCIT	— Comité consultatif international télégraphique
CCITT	— Comité consultatif international télégraphique et téléphonique
CCPO	— Comité central permanent de l'opium
CCQAB	— Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCSNU	— Comité consultatif scientifique des Nations Unies
CDI	— Comité du développement industriel
CDI	— Commission du droit international
CEA	— Commission économique pour l'Afrique
CEAEO	— Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
CEE	— Commission économique pour l'Europe
CEE	— Communauté économique européenne
CEPAL	— Commission économique pour l'Amérique latine
CIJ	— Cour internationale de Justice
CNUIP	— Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan
CNUURC	— Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée
CSNUERI	— Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes
ECOSOC	— Conseil économique et social
FENU	— Fonds d'équipement des Nations Unies
FISE	— Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	— Fonds monétaire international
FNUR	— Fonds des Nations Unies pour les réfugiés
FUNU	— Force d'urgence des Nations Unies
GATT	— Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GONUIP	— Groupe d'observation des Nations Unies en Inde et au Pakistan
GONUL	— Groupe d'observation des Nations Unies au Liban
HCR	— Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
IMCO	— Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
OAA	— Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

OACI	— Organisation de l'aviation civile internationale
OCC	— Organisation de coopération commerciale
OCDE	— Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	— Organisation internationale du Travail
OMM	— Organisation météorologique mondiale
OMS	— Organisation mondiale de la santé
ONG	— Organisations non gouvernementales
ONUC	— Opération des Nations Unies au Congo
ONUST	— Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine
OPEX	— Programme relatif au personnel d'exécution, de direction et d'administration
Programme élargi	— Programme élargi d'assistance technique
SFI	— Société financière internationale
UIT	— Union internationale des télécommunications
UNESCO	— Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNRWA	— Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UPU	— Union postale universelle

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS..... <i>par l'honorable H. C. Green</i>	V
ABRÉVIATIONS ET SIGLES.....	VII
I. VUE D'ENSEMBLE.....	1
II. CONSEIL DE SÉCURITÉ.....	10
Cuba.....	10
Cachemire.....	10
Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental).....	11
Admission de nouveaux membres.....	11
Secrétaire général.....	12
III. PREMIÈRE COMMISSION (QUESTIONS POLITIQUES).....	13
Représentation de la Chine.....	13
Accord relatif à la Nouvelle-Guinée occidentale.....	14
Année de la collaboration internationale.....	14
Méthodes de travail de l'Assemblée.....	14
Interdiction des essais d'armes nucléaires.....	15
Question du désarmement général et complet—Rapport de la conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement.....	16
Condamnation de la propagande en faveur d'une guerre préven- tive.....	16
Conférence sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires.....	16
Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.....	16
Question de Corée.....	17
IV. COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE.....	18
Question de l' <i>apartheid</i>	18
Effets des radiations ionisantes.....	19
Question des frontières entre le Venezuela et le territoire de la Guyane britannique.....	19
Question d'Oman.....	20
Rapport du directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine.....	20
Question de Hongrie.....	21
V. CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET ORGANISMES AFFILIÉS.....	22
Réunions de 1962.....	22
Commissions techniques du Conseil économique et social.....	24

	PAGE
Commission de la condition de la femme.....	24
Commission des droits de l'homme.....	25
Commission des stupéfiants.....	25
Commission des questions sociales.....	25
Commission de statistique.....	26
Commission du commerce international des produits de base.....	26
Commissions économiques régionales.....	27
VI. INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES, AIEA ET FISE.....	28
Organisation internationale du Travail.....	28
Organisation mondiale de la santé.....	30
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.....	31
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.....	32
Organisation de l'aviation civile internationale.....	33
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.....	33
Organisation météorologique mondiale.....	34
Union internationale des télécommunications.....	35
Union postale universelle.....	36
Fonds monétaire international.....	37
Banque internationale pour la reconstruction et le développement..	38
Association internationale de développement.....	40
Société financière internationale.....	41
Agence internationale de l'énergie atomique.....	42
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE ou UNICEF).....	43
VII. DEUXIÈME COMMISSION (QUESTIONS ÉCONOMIQUES).....	45
Commerce.....	45
Développement économique.....	46
Conséquences économiques et sociales du désarmement.....	48
Souveraineté permanente sur les ressources naturelles.....	49
VIII. TROISIÈME COMMISSION (QUESTIONS SOCIALES).....	50
Convention sur le mariage.....	50
Convention sur l'esclavage.....	50
Contrôle international des stupéfiants.....	51
Conventions internationales sur les droits de l'homme.....	51
Projet de déclaration sur le droit d'asile.....	51
Convention sur la liberté de l'information.....	51
Rapport du Conseil économique et social.....	51
Aide aux réfugiés.....	52
Tremblement de terre en Iran.....	53

	PAGE
Préjugés raciaux et intolérance religieuse.....	53
Jeunesse et paix.....	54
IX. QUATRIÈME COMMISSION (TUTELLE) ET RÉGIME COLONIAL.....	55
Rhodésie du Sud.....	56
Sud-Ouest africain.....	56
Territoires portugais.....	57
Angola.....	57
Régime colonial.....	58
X. CINQUIÈME COMMISSION (QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉ- TAIRES).....	59
Financement du maintien de la paix.....	59
Questions d'administration et de personnel.....	60
Octroi des crédits nécessaires.....	61
XI. SIXIÈME COMMISSION (QUESTIONS JURIDIQUES)	
Commission du droit international.....	64
Annuaire juridique.....	65
Relations consulaires.....	65
Relations amicales.....	66
Cour internationale de Justice.....	67
Jugements.....	67
Avis consultatifs.....	68
 ANNEXES	
I. Nations Unies et institutions affiliées.....	68
<i>Organigramme</i> —Les Nations Unies..... (entre les pages 68 et 69)	
1. Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'organismes rattachés aux Nations Unies au 31 décembre 1962.....	69
2. Membres de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées..	72
II. Principaux organismes des Nations Unies.....	77
1. Présidents de l'Assemblée (1946–1962).....	77
2. Composition du Conseil de sécurité, membres non permanents (1946–1963).....	78
3. Membres du Conseil économique et social (1946–1965).....	79
4. Cour internationale de Justice.....	81
5. Liste des secrétaires généraux.....	81
III. Participation du Canada aux Nations Unies.....	82
1. Tableau I: Mandats du Canada auprès des principaux Conseils des Nations Unies, des comités permanents et des organes subsidiaires et spéciaux, 1945–1965.....	82

	PAGE
2. Tableau II: Mandats du Canada: ECOSOC, Commissions techniques, certains comités permanents et organismes spéciaux (1945-1965).....	84
3. Tableau III: Mandats du Canada: conseils des institutions spécialisées, du GATT, de l'AIEA et du CIME (1945-1965).....	85
IV. Délégations du Canada à l'Assemblée générale en 1962.....	86
1. Reprise de la seizième session.....	86
2. Dix-septième session.....	86
V. Membres de certains comités et organismes.....	87
1. Comité spécial des Vingt-Quatre pour l'application de la Déclaration de l'Assemblée générale (1960) sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.....	87
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes.....	87
3. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.....	87
4. Conseil d'administration du Fonds spécial.....	88
5. Comité préparatoire pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.....	88
6. Comité du Programme alimentaire mondial des Nations Unies.....	88
7. Comité préparatoire pour l'Année de la collaboration internationale.....	88
8. Commission du droit international.....	89
9. Comité des Dix-Huit sur le désarmement.....	89
VI. Renseignements budgétaires.....	90
1. Prévisions budgétaires des Nations Unies pour 1962 et 1963..	90
2. Pourcentage des contributions des dix-neuf principaux pays participant à l'Organisation des Nations Unies, à certaines institutions spécialisées et à l'AIEA—exercice 1963..	91
3. Budgets ordinaires des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'AIEA, et quotes-parts du Canada (en milliers de dollars des États-Unis).....	92
4. Composition du Groupe de travail de vingt et un membres chargé d'étudier les procédures administratives et budgétaires des Nations Unies.....	93
5. Composition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en 1962.....	93
VII. Liste des adresses de l'ONU et des institutions spécialisées.....	94
VIII. Documents des Nations Unies.....	95
IX. Documents publiés par le ministère des Affaires extérieures.....	96

I

VUE D'ENSEMBLE

L'évolution quelque peu encourageante qui avait marqué la fin de 1961 à l'ONU s'est prolongée au début de 1962. Après les durs chocs que lui avaient infligés l'ouverture des hostilités au Congo, la disparition soudaine de Dag Hammarskjöld et les attaques répétées de l'Union soviétique contre le Secrétariat, l'Organisation a donné des signes d'adaptation à ses nouveaux problèmes; ceux-ci tenaient au nombre accru de ses membres et aux exigences de plus en plus lourdes qu'entraînait son activité grandissante dans tous les domaines. L'ONU a fait preuve d'une remarquable résistance aux épreuves: c'est que la grande majorité des membres tenaient à son maintien comme instrument de conciliation et de collaboration.

La nouvelle attitude n'a pas tardé à se manifester après le début de l'année, soit à la reprise de la session de l'Assemblée générale qui devait étudier l'avenir de l'un des derniers territoires, le Ruanda-Urundi. Alors l'Assemblée, qui se réunit de nouveau en juin à la suite de vacances, a mis au point pour le transfert des pouvoirs un arrangement satisfaisant. En dépit des risques d'effusion de sang et de désordre qu'une action prématurée pouvait vraisemblablement comporter, le Burundi et le Rwanda ont accédé à l'indépendance en juillet, puis ont été ensuite admis à l'ONU. Ainsi l'accord de tutelle a été annulé honorablement et une nouvelle étape a été franchie dans la voie de la liberté et de la souveraineté nationales.

Ce succès est attribuable dans une large mesure aux consultations et à la collaboration entre les autorités des territoires, la puissance administrante (la Belgique) et les Nations Unies. Avec le concours de l'ONU, le transfert des pouvoirs s'est effectué en douce et les jeunes gouvernements ont reçu, pour se mettre sur pied, l'aide et les conseils techniques dont il avaient grandement besoin. Ce fait a démontré que la persévérance et la patience sont souhaitables de la part de toutes les parties en cause quand il s'agit d'aménager le passage à l'indépendance, et que de même il convient de rester sourds aux critiques délibérées et aux injonctions impatientes des extrémistes et des malfaisants.

Ces faits sont aussi le symbole du sentiment qui s'élève en Afrique et aux Nations Unies contre tout délai à mettre fin à l'ère coloniale. A l'ONU l'étude des questions coloniales remonte presque aux débuts de l'Organisation, mais en 1962, comme près de la moitié des membres sont asiatiques ou africains, le changement est réclamé avec tant d'énergie et d'insistance qu'il n'est

plus possible à aucun État de se dérober. A quelques exceptions près, les membres étaient en faveur de la fin prochaine du régime colonial; les principales divergences d'opinions avaient trait à la date et aux modalités de l'indépendance. Cette préoccupation s'est manifestée au Comité spécial de dix-sept membres, que l'Assemblée générale avait mis sur pied à sa seizième session et chargé d'étudier l'application de la Déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

En 1962, le Comité spécial s'est engagé à fond dans l'étude de la plupart des territoires encore sous tutelle; mais tout naturellement il a accordé la priorité à ceux d'Afrique. Il les a visités afin de rédiger ensuite un rapport pour la dix-septième session de l'Assemblée générale. C'est au cours de cette session que l'Assemblée a porté à vingt-quatre le nombre des membres du Comité spécial. Cet organisme qui relève de l'Assemblée est devenu la principale tribune des questions coloniales; il a eu tendance à supplanter divers organismes, notamment le Conseil de tutelle et le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.

L'examen du colonialisme a porté principalement jusqu'ici sur les formes classiques; toutefois la question du néo-colonialisme a été soulevée à plusieurs reprises. On n'a guère manifesté d'intérêt pour le genre d'impérialisme propre à l'Union soviétique; néanmoins, un certain nombre de pays, dont le Canada, ont soutenu que les principes supérieurs insérés dans la Charte et dans la déclaration de 1960 devraient être d'application universelle.

La futilité des critiques du bloc soviétique contre les puissances occidentales a été exposée clairement; on a invité les membres de l'ONU à accorder leur attention, en temps voulu, à la condition déplorable dans laquelle se trouvent les habitants des régions soumises à la domination soviétique.

Quant aux questions coloniales, l'Union soviétique poursuit toujours ses efforts pour les exploiter contre les puissances occidentales et pour accroître son prestige auprès des États non engagés. Cette utilisation intempérée de toutes les occasions de propagande a caractérisé la conduite de l'URSS à l'ONU. Elle n'a fait que varier en intensité, selon l'état des relations entre l'Est et l'Ouest. Celles-ci, pendant la plus grande partie de 1962, ont été un peu plus paisibles qu'au cours des deux années précédentes. Toutefois, en octobre, la crise cubaine a fait remonter la tension internationale à l'un de ses plus hauts degrés depuis l'après-guerre.

Pour ce qui est du désarmement, en mars 1962, les négociations multilatérales se sont rouvertes pour la première fois depuis la rupture du Comité des dix puissances en 1960. L'Assemblée générale, à la suite de longues délibérations, à l'automne 1961, pendant la seizième session, s'est mise d'accord pour créer un organisme de négociation élargi, dont feraient partie des États occidentaux, des États communistes et huit pays non engagés choisis pour représenter les diverses régions du monde. Le Comité des dix-

huit puissances a commencé ses travaux le 14 mars et les a poursuivis toute l'année, sauf durant le débat sur le désarmement à la dix-septième session de l'Assemblée générale. (Immédiatement avant l'ouverture des négociations, le Gouvernement français a annoncé qu'il n'y enverrait pas de représentants. Il n'a pas pris part jusqu'ici aux entretiens de Genève.) Bien qu'il ne soit pas officiellement un organisme subsidiaire des Nations Unies, le Comité a fait régulièrement rapport à la Commission du désarmement et à l'Assemblée générale, puis il a tenu compte des recommandations de celle-ci. A Genève l'organisation matérielle de la conférence a été fournie par l'ONU.

Il a été encourageant, à divers égards, de voir reprendre, au sein d'un organisme nouveau, les négociations internationales sur le désarmement qui avaient connu une longue éclipse. Le Comité avait plus de chances de succès que ses prédécesseurs; avec huit États non engagés, il se prêtait à une expression plus large et plus représentative de l'opinion mondiale; de plus, les grandes puissances s'étaient mises d'accord sur un énoncé de principes où étaient définis les buts du programme de désarmement et les voies à suivre pour le mettre en œuvre. Certaines décisions, notamment celle de confier la présidence conjointe aux États-Unis et à l'Union soviétique, ont aussi facilité le travail du Comité et fourni l'occasion d'étroites consultations entre les grandes puissances; c'est sur leur accord que reposerait tout système de désarmement.

Bien qu'il ne soit pas parvenu au cours de l'année à la rédaction d'accords définitifs sur des mesures précises de désarmement, le Comité est allé plus loin que lors des négociations précédentes à deux points de vue: il a mieux dégagé les points communs que renfermaient les propositions des puissances occidentales et des puissances communistes, et mieux isolé les divergences qui subsistaient. La nécessité d'un entretien minutieux sur tous les éléments de la question que pouvait comporter un programme de désarmement complet, est apparue au commencement même des travaux du Comité; aussi l'Assemblée s'est-elle prononcée en faveur de la poursuite des négociations jusqu'à leur aboutissement.

Le Comité a non seulement étudié la question d'un traité de désarmement général et complet, mais il a pris à tâche d'aider les trois principales puissances nucléaires à s'entendre sur l'arrêt des expériences, sujet qu'elles avaient déjà examiné au cours de séances privées. L'étude de cette question en séances plénières et au sous-comité a permis de dégager toute une gamme d'idées tendant à rapprocher les positions,—notamment les compromis proposés par les huit pays non engagés. On n'était pas encore arrivé à un accord à la fin de 1962, mais un échange de lettres entre MM. Kennedy et Khrouchtchev, commencé en décembre, a renouvelé les espoirs pour l'année nouvelle.

La coprésidence, adoptée par le Comité des dix-huit puissances, avait donné de bons résultats à l'extérieur des Nations Unies, lors des négociations

de Genève sur le Laos en 1961 et 1962. Pour ce qui est de la situation dans ce pays, on semblait encore loin d'une solution, mais, en juillet, les quatorze pays qui participaient à la conférence de Genève ont signé des accords prévoyant l'unification, l'indépendance et la neutralité du Laos. On avait donc franchi une étape dans la voie de la paix et de la stabilité au Sud-Est asiatique, en dépit de l'anxiété que continuait de susciter, tout près, le Sud-Vietnam.

Le Sud-Est asiatique a vu la réalisation d'un autre accord à la suite de négociations facilitées par l'ONU. Les Pays-Bas et l'Indonésie, aidés par les États-Unis et le secrétaire général, ont conclu un accord mettant fin à l'irritant litige de la Nouvelle-Guinée occidentale. Comme ce différend menaçait de dégénérer en conflit grave, la solution en a été accueillie avec soulagement par la plupart des États membres, qui ont été favorables à la création, dans le territoire, d'une Autorité exécutive provisoire. En assumant ces fonctions, l'ONU a étendu son rôle de gardienne de la paix. Elle a en outre vu disparaître de son ordre du jour une question controversée.

Les accords d'Évian conclus en mars entre Français et Algériens ont aussi éliminé un point inscrit depuis longtemps à l'ordre du jour. Pendant nombre d'années la question algérienne avait été une cause de vives frictions à l'ONU. L'entente négociée, tout à l'honneur de la diplomatie française, a non seulement frayé à l'Algérie le chemin de l'ONU, mais elle a considérablement amélioré les perspectives de collaboration entre les États de l'Europe occidentale et ceux de l'Afrique et de l'Asie.

En 1962, les Nations Unies ont accueilli dans leurs rangs la Jamaïque, Trinité et Tobago et l'Ouganda, outre le Burundi, le Rwanda et l'Algérie. L'adhésion de ces pays du Commonwealth a été pour le Canada un motif de satisfaction toute spéciale. On se félicitait aussi de voir augmenter le nombre des membres de l'ONU, bien qu'il en résultât de nouveaux fardeaux et des problèmes pressants pour l'Organisation.

La situation à Berlin et dans la région berlinoise est demeurée une source d'inquiétude, mais elle n'a pas atteint de proportions critiques en 1962 en dépit d'incidents désagréables près du mur de Berlin. Il n'y a pas eu amélioration sensible, sur ce point spectaculaire de la tension entre l'Est et l'Ouest; cependant, lors de consultations privées par voies diplomatiques, les États-Unis et l'Union soviétique ont procédé paisiblement à un sondage réciproque de leurs positions afin d'établir les domaines qu'il serait utile d'examiner.

Mais l'accroissement de la tension dans deux régions très éloignées l'une de l'autre est venu tout bouleverser. La situation aux Antilles n'a donné, au cours du printemps et de l'été, aucun signe d'amélioration. Des plaintes aux Nations Unies n'ont fait qu'aggraver l'irritation dans les rapports entre Cuba et les autres membres de l'Organisation des États d'Amérique. La crise aiguë d'octobre s'est déclenchée abruptement, provoquant entre les États-Unis et l'Union soviétique un affrontement bien défini. Presque aussitôt le Conseil de

sécurité a été saisi de cette affaire explosive. Tandis que la tension était au plus haut point, les travaux de l'Assemblée générale ont été perturbés, sinon interrompus. Faisant suite à une requête d'un groupe de pays non engagés dont les sentiments correspondaient bien à l'angoisse commune, le secrétaire général suppléant est intervenu; il a exhorté à la modération les parties immédiatement intéressées. La diligence avec laquelle a enfin été conclu un accord prévoyant que l'Union soviétique retirerait de Cuba ses engins offensifs, et la reprise subséquente des contacts entre les Deux Grands ont influé favorablement sur l'atmosphère qui régnait à l'ONU. En stimulant et en facilitant les négociations qui devaient aboutir à un accord, M. Thant a rehaussé le prestige de l'Organisation, bien que celle-ci ait été empêchée de jouer le rôle de surveillance que l'on avait envisagé pour elle.

Toutefois, les membres de l'ONU ont été jetés dans la consternation avant même la fin de la dix-septième session par l'attaque massive des forces communistes chinoises aux frontières du nord de l'Inde. Voilà peut-être qui explique que se soit affaibli, par rapport aux années antérieures, l'intérêt pour le changement de la représentation chinoise; aussi la résolution soviétique en ce sens n'a pas été adoptée.

Bien que l'ONU n'ait pas été mêlée au conflit sino-indien et que son rôle dans l'affaire de Cuba n'ait été qu'accessoire, ces deux crises ont fait ressortir la nécessité de maintenir le dispositif de paix en état de fonctionnement. Au cours des années dernières, le rôle de l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité s'est développé selon des formules nouvelles et intéressantes. Mais, les opérations de paix, notamment au Congo, ont mis rudement à contribution les ressources tant politiques que matérielles de l'ONU.

En 1962, la plupart des États membres, de même que le secrétaire général, ont compris de plus en plus clairement la nécessité d'agir sans retard pour redresser la situation au Congo. De concert avec un certain nombre de gouvernements intéressés, M. Thant a mis au point un plan de réconciliation nationale qui a été poursuivi énergiquement auprès des dirigeants congolais. La réintégration du Katanga est demeurée le problème grave et, vu la stabilité précaire qui existait ailleurs au Congo et les difficultés financières où s'enfonçaient les Nations Unies, il fallait concilier le plus tôt possible les opinions des Congolais. Aussi a-t-on estimé alarmant qu'un peu avant la fin de l'année les hostilités aient éclaté de nouveau à Élisabethville: la gendarmerie katangaise avait ouvert le feu sur les troupes de l'ONU.

M. Thant a de nouveau fait preuve de persévérance, de calme et de jugement, dans la façon dont il a dirigé l'opération de l'ONU au Congo et dont il s'est conduit en d'autres circonstances. Toute l'année il a fait montre d'une aptitude remarquable à apporter au Secrétariat les modifications nécessaires, soit à mieux équilibrer sa composition et à renouveler sa confiance sans porter atteinte à son caractère essentiel de service international. Comme secrétaire général intérimaire, M. Thant a manifesté le courage de ses convictions sans

susciter de mécontentement, sans déplaire aux grandes puissances. A une majorité écrasante, les membres exprimèrent l'avis qu'il devait rester à son poste pour toute la durée du mandat ordinaire de cinq ans, à compter du 3 novembre 1961, selon son vœu. Élu à l'unanimité, il a assuré à l'Organisation une direction ferme et une influence paisible en faveur de la stabilité.

Durant sa période intérimaire, il s'est non seulement intéressé aux problèmes politiques pressants mais il a tenté de relancer l'activité économique et sociale des Nations Unies et des institutions spécialisées. Dans ses déclarations publiques et dans nombre de ses rapports, il a rappelé qu'il était nécessaire de faire disparaître les causes de la guerre (pauvreté, famine et maladies) et d'appuyer résolument les programmes prévus par l'ONU durant la Décennie pour le développement. L'activité des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économiques et sociaux, qui occupe une plus grande proportion du personnel civil international que toute autre, se poursuit si paisiblement qu'elle ne retient pas toujours l'attention publique qu'elle mérite. Toutefois on est de plus en plus fondé à croire que l'on pourrait bien résoudre le problème de la guerre et de la paix, si l'on parvenait à hausser les niveaux de vie dans les régions de sous-développement et à développer et à stabiliser les relations économiques internationales.

Quant aux pays peu développés, peut-être continueront-ils de progresser pacifiquement à condition de pouvoir—assez prochainement et dans une mesure suffisante—se doter d'économies viables et de sociétés stables. L'indépendance politique n'aura guère de signification pour eux, si elle ne s'accompagne de bien-être et d'un relèvement économique. Si les gouvernements qui viennent de s'établir n'assurent pas les avantages économiques et sociaux souhaités, il pourrait bien y avoir agitation et révolte, avec leur séquelle d'occasions pour les fomentateurs de troubles de l'extérieur. Aussi, en facilitant aux gouvernements des pays sous-développés le progrès économique et social, les Nations Unies contribuent à la stabilité politique et, finalement, à la paix.

Les Nations Unies et les institutions spécialisées fournissent les cadres du développement économique et social selon des fonctions bien définies. Si les priorités et l'importance relative des diverses tâches peuvent faire l'objet de quelques divergences de vues, il y a accord presque total quant à la valeur des divers programmes d'aide. Tout le monde s'entend pour soutenir ces tâches essentielles; d'autre part, on a compris que pour donner tous leurs résultats elles doivent être coordonnées par les membres de l'ONU, et harmonisées avec les divers programmes d'aide bilatérale poursuivis par les gouvernements.

Créer des conditions favorables au commerce est aussi important qu'octroyer de l'aide. En 1962, les échanges et l'activité industrielle dans le monde, qui ont atteint de nouveaux sommets, présentaient quelques inégalités; l'expansion s'est poursuivie en Amérique du Nord et dans quelques parties de

l'Europe, alors que l'activité industrielle, dans d'autres régions, se maintenait simplement à un niveau relativement élevé ou déclinait un peu par rapport aux années précédentes. Les pays en voie de développement ont sans cesse été aux prises avec des difficultés de balance des paiements, qui tenaient, entre autres, à la faiblesse des prix internationaux des produits de base. L'évolution de la Communauté économique européenne a soulevé nombre de problèmes pour les pays commerçants ici et là dans le monde.

Ces faits, s'ajoutant à d'autres, ont poussé l'ONU à entreprendre, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, l'examen des questions relatives aux relations économiques internationales. A sa dix-septième session, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution aux termes de laquelle serait convoquée une conférence sur le commerce et le développement économique. La date, qui n'en a pas encore été fixée, dépendra des travaux de la commission préparatoire, créée par l'Assemblée; de toute façon, la conférence doit avoir lieu, d'après la résolution, au début de 1964 ou antérieurement.

On a mis au point en 1962 les dernières mesures en vue du lancement du Programme alimentaire mondial, qui aurait lieu le 1^{er} janvier 1963 sous les auspices de l'ONU et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Membre du Comité intergouvernemental des Vingt, le Canada s'y est intéressé de façon toute particulière, le programme ayant pour origine une proposition faite par son premier ministre à la quinzième session de l'Assemblée générale.

En raison des besoins existants et aussi des pressions exercées par les pays en voie de développement, les programmes d'assistance (Fonds spécial et Programme élargi d'assistance technique, notamment) de l'ONU et des institutions spécialisées ont pris, au cours des dernières années plus d'ampleur et plus de volume. L'activité régionale s'est accrue d'une façon dont se sont ressenties les Commissions économiques régionales. Cette évolution a non seulement créé de nouveaux besoins administratifs et nécessité de nouveaux appels aux fonds disponibles, mais elle a fait naître des problèmes de décentralisation.

Il existe en outre des fonds bénévoles destinés à des usages humanitaires. Les plus importants sont ceux du Haut-Commissariat pour les réfugiés, de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Il est nécessaire d'en tenir compte pour évaluer l'appui financier des gouvernements.

Comme on ne dispose pas d'assez de ressources humaines et matérielles pour satisfaire les vastes besoins des régions sous-développées, il est évident que l'on doit attacher beaucoup d'importance à la coordination et à l'économie des efforts. On perçoit les limites des ressources existantes et on ne saurait attribuer une part excessive à une région ou à une institution. Il faut tout faire pour que ces ressources donnent le maximum de résultats dans les pays qui

ont besoin d'assistance. Aussi les pays qui dispensent de l'aide ont-ils intensifié leurs efforts de coordination et se sont-ils employés à tirer le meilleur parti des programmes et des institutions. Cela est aussi important, à leur avis, que d'augmenter l'assistance économique et technique pendant la Décennie pour le développement, qui a pris définitivement forme en 1962.

Les pays sous-développés augmentant leurs demandes d'assistance matérielle, il existait une raison de plus pour étudier les problèmes relatifs au financement des opérations de paix, qui en 1962 continuaient de préoccuper l'Organisation, et notamment l'Assemblée générale. Le produit d'une émission d'obligations a apporté un soulagement temporaire, il est vrai, mais à la longue le lourd fardeau financier minait la structure financière de l'Organisation et son aptitude à agir efficacement dans le domaine de la paix et de la sécurité, et indirectement dans d'autres secteurs. Poursuivant sa politique des dernières années, le Canada réclamait avec insistance une étude complète des problèmes croissants du financement. Il s'agissait toujours de protéger le principe de la responsabilité collective, compte tenu de l'état des pays sous-développés et à faibles possibilités de paiement. On cherchait aussi à exercer des pressions sur les pays riches, notamment l'Union soviétique et la France, qui n'avaient pas versé leurs quotes-parts pour les frais de pacification.

Dans une certaine mesure, les efforts du passé ont été perdus du fait, non pas d'une obstruction délibérée de la part des membres opposés aux interventions pacificatrices de l'ONU, mais de la mise en doute de la légalité de la répartition des frais établie par l'Assemblée générale. Pour ce qui est de l'aspect juridique du différend, le Canada et d'autres membres animés du même esprit avaient sollicité en 1961 l'avis de la Cour internationale de Justice; l'Assemblée générale, pendant la seizième session, a demandé l'opinion de la Cour sur la question de savoir si le coût de la FUNU et de l'ONUC devait être assimilé aux dépenses réglementaires de l'Organisation, aux termes de l'article 17 de la Charte. Le Canada a participé aux instances devant la Cour, qui a rendu le 20 juillet 1962 une décision majoritaire confirmant l'opinion affirmative. Aussi, le Canada et dix-neuf autres pays ont présenté à la dix-septième session une résolution par laquelle l'Assemblée générale agréait l'avis de la Cour. Par une résolution complémentaire, le Groupe de travail a été rétabli, avec des effectifs portés à vingt et un membres, et chargé de reprendre l'examen commencé en 1961 en vue de trouver une méthode de financement satisfaisante pour les opérations de paix.

Le Canada fait toujours partie du Groupe de travail, qui a tenu une réunion du 29 janvier au 31 mars 1963; celle-ci avait pour objet de préparer les voies pour une session spéciale de l'Assemblée générale, qui devrait se réunir avant le 30 juin 1963 et serait consacrée à la situation financière de l'ONU. Alors, au rythme actuel des dépenses, les ressources de l'Organisation seront à peu près épuisées; cela fait ressortir l'importance des procédures judiciaires relatives au financement, et a trait à la question du maintien des

opérations de paix de l'ONU à l'échelle actuelle, notamment au Congo. En acceptant sa nouvelle fonction, M. Thant a insisté sur la gravité de ces questions de budget, puis il a sollicité l'aide de tous les membres pour trouver une solution.

La présente revue tend à évoquer en termes généraux l'ampleur que l'activité de l'ONU a prise en 1962 et l'atmosphère politique dans laquelle l'Organisation a dû remplir ses fonctions. Elle sert en quelque sorte de préface aux chapitres ultérieurs, où sont exposés par le détail les travaux des divers organismes de l'ONU. A la fin de l'année, l'Organisation s'était affirmée de nouveau comme étant la seule institution capable d'assurer la collaboration et la conciliation à l'échelle mondiale. Face à des limites de vieille date et à des difficultés provisoires mais redoutables, l'ONU a démontré une fois de plus ce qu'elle pouvait faire quand il s'agissait d'orienter les États vers des solutions pacifiques. Toutefois ces difficultés persistent; quelques-unes d'entre elles sapent l'existence même de l'ONU en tant qu'organisation internationale efficace et dynamique. Les problèmes financiers exigent sans doute une solution urgente, mais il en est d'autres, également, aux répercussions aussi étendues. En raison du nombre élevé des membres, il faudra peut-être modifier prochainement la constitution. Les questions coloniales qui subsistent ne seront pas faciles à résoudre. Celle de la discrimination raciale en République sud-africaine semble toujours au même point, en dépit de la forte pression exercée par les États africains en faveur de mesures draconiennes et irréalisables, parmi lesquelles nous signalerons les sanctions économiques et diplomatiques, qui étaient hautement controversables.

Dans l'ensemble, les États membres de l'ONU ont manifesté au cours de 1962 une préférence pour la modération, la patience et la poursuite de buts positifs. Vers la fin de l'année, malgré les incertitudes de l'avenir, l'Organisation avait accru son prestige et son autorité d'une façon qui a favorisé la confiance au sujet de la poursuite de son rôle dans les affaires internationales.

II

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Outre les cinq membres permanents, les pays suivants ont été représentés au Conseil en 1962: Ghana, Venezuela, Chili, Irlande, Roumanie et République Arabe Unie. Ces quatre derniers voyant leur mandat se terminer à la fin de 1962, l'Assemblée générale a élu en octobre, pour les remplacer, le Brésil, la Norvège, le Maroc et les Philippines.

Cuba

Au mois de mars, le Conseil a examiné une plainte de Cuba relative aux décisions prises par les ministres des Affaires étrangères de l'OEA à la réunion de Punta-del-Este. Ceux-ci, prétendait Cuba, avaient agi en violation de la Charte des Nations Unies et avaient fait appliquer des mesures contre cet État sans obtenir l'autorisation du Conseil de sécurité aux termes de l'article 53. Le représentant cubain a soumis un projet de résolution qui demandait à la Cour internationale de Justice, conformément à l'article 96 de la Charte et à l'article 65 du statut de la Cour, d'émettre un avis consultatif sur plusieurs points juridiques soulevés par les décisions qui avaient été prises à Punta-del-Este. Certains membres ont mis en doute le bien-fondé de la demande cubaine en alléguant que le Conseil, une fois la question débattue, était seulement habilité à relever les décisions prises par l'OEA à Punta-del-Este. Si le Conseil prenait l'initiative de reviser l'interprétation que donnait l'OEA de sa propre charte, ce serait une preuve de l'autonomie dont l'OEA avait le droit de bénéficier. Après avoir discuté ce point, le Conseil a rejeté le projet de résolution par 7 voix contre 2, et une abstention (une des délégations n'ayant pas participé au vote).

Cachemire

A la demande du représentant du Pakistan, le Conseil s'est réuni pour examiner les mesures à prendre touchant la question du Cachemire. Plusieurs réunions ont été consacrées à ce sujet entre le 21 avril et le 22 juin. Le représentant du Pakistan a demandé au Conseil d'étudier la proposition avancée par le représentant des Nations Unies, M. Graham, et selon laquelle les premiers ministres de l'Inde et du Pakistan devraient se rencontrer sous ses auspices afin d'étudier la situation. Depuis la déposition du rapport de

M. Graham, le président du Pakistan avait eu des entretiens à deux reprises avec le premier ministre de l'Inde, mais aucune solution n'était en vue. Le représentant pakistanais a ajouté qu'afin de réduire la tension entre les deux pays il était nécessaire d'avancer la mise en œuvre des deux résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. (Une partie des deux résolutions passées par le Conseil respectivement en 1948 et 1949 demandait la tenue d'un plébiscite qui permettrait de déterminer les désirs du peuple du Cachemire). En discutant les résolutions de la CNUIP, le représentant de l'Inde a allégué qu'en raison du profond changement de la situation au Cachemire le contrat originel était devenu inexistant. Il a également réaffirmé l'opinion de sa délégation selon laquelle le Cachemire constituait une partie de l'Inde. Plusieurs membres du Conseil ont exprimé l'espoir de la reprise prochaine de négociations directes entre l'Inde et le Pakistan. Un projet de résolution introduit à cet effet par le représentant de l'Irlande a été accueilli par 7 voix contre 2, et 2 abstentions, mais n'a pas été adopté en raison du vote négatif de l'Union soviétique.

Nouvelle-Guinée Occidentale (Irian Occidental)

Sous les auspices du secrétaire général intérimaire, de nouveaux efforts ont été exercés afin de trouver une solution acceptable à la querelle touchant la Nouvelle-Guinée occidentale. Un accord officiel a été signé le 15 août par les représentants des Pays-Bas et de l'Indonésie et une résolution introduite conjointement par les deux pays a été approuvée le 21 septembre par l'Assemblée générale. Aux termes de l'accord, la Nouvelle-Guinée occidentale tomberait sous l'autorité de l'Indonésie après le 1^{er} mai 1963, et dans l'intervalle l'administration du territoire serait transférée à une Autorité exécutive provisoire des Nations Unies établie sous l'égide du secrétaire général intérimaire. Le 1^{er} octobre, les Pays-Bas se sont démis de leur autorité sur la Nouvelle-Guinée occidentale pour la remettre à l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci a nommé M. Djalal Abdoh, d'Iran, administrateur du territoire et a envoyé une Force de sécurité de plus de 1,500 hommes pour le maintien de l'ordre. (La Force, qui se compose principalement de Pakistanais, comprend un certain nombre d'aviateurs canadiens). L'accord stipule également que le peuple de la Nouvelle-Guinée occidentale pourra décider par plébiscite, avant la fin de 1969, s'il désire conserver ou rompre ses liens avec l'Indonésie.

Admission de nouveaux membres

En 1962, le Conseil de sécurité a recommandé à l'Assemblée générale l'admission, au sein de l'ONU, de plusieurs nouveaux États: Algérie, Burundi, Jamaïque, Ouganda, Rwanda, Trinité et Tobago.

Secrétaire général

A sa seizième session, l'Assemblée avait nommé U Thant secrétaire général pour le reste du mandat de feu M. Hammarskjöld, soit jusqu'au 10 avril 1963. La Charte stipule que le secrétaire général «est nommé par l'Assemblée sur recommandation du Conseil de sécurité». Celui-ci s'est donc réuni le 30 novembre afin de recommander à l'unanimité la nomination de U Thant au poste de secrétaire général pour une période se terminant le 3 novembre 1966. Le même jour, l'Assemblée acceptait à l'unanimité cette recommandation.

III

PREMIÈRE COMMISSION (QUESTIONS POLITIQUES)

L'une des premières tâches de l'Assemblée générale à chaque session annuelle est l'élection du président. Celui-ci, avec les présidents et les treize vice-présidents des grandes commissions, forme le Bureau de l'Assemblée (Voir Annexe II). Le Bureau non seulement présente à l'Assemblée des recommandations concernant l'adoption de l'ordre du jour, mais il suggère également au sein de quel organisme devraient avoir lieu les premiers débats touchant les questions soulevées par les points de l'ordre du jour. En ce qui concerne les questions politiques, celles qui ont une portée plutôt universelle sont généralement attribuées à la Première Commission, tandis que celles qui présentent un intérêt direct pour un nombre restreint de pays ou revêtent un caractère technique ou détaillé sont normalement soumises à la Commission politique spéciale. Les recommandations de ces organismes sont, bien entendu, déposées devant l'Assemblée générale qui les adopte ou les rejette avant la fin de la session.

Certaines questions politiques qui, par leur extrême importance, présentent un intérêt urgent pour la plupart des États membres sont traitées exclusivement aux réunions plénières de l'Assemblée générale. Tel était le cas, à la dix-septième session, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (dont il est question au chapitre IX). En outre, l'Assemblée a approuvé les recommandations du Conseil de sécurité touchant l'admission de nouveaux membres et la nomination du secrétaire général. Parmi les questions qui ont été examinées directement par l'Assemblée se trouvent les suivantes:

Représentation de la Chine

Pour la deuxième année consécutive, un débat important a eu lieu à l'Assemblée générale sur la question de la représentation de la Chine. Une résolution soviétique qui demandait l'expulsion des représentants de la Chine nationaliste et leur remplacement dans tous les organismes de l'ONU par les représentants du Gouvernement de Pékin a été mise en échec par 56 voix (Canada) contre 42, et 12 abstentions. Le vote sur une résolution soviétique analogue à la session précédente en 1961 avait été de 37 pour, 48 contre (y compris le Canada), et 19 abstentions. A ces deux reprises, le refus d'un grand nombre de délégations d'appuyer la résolution soviétique a été motivé

par le fait que celle-ci cherchait à abolir l'identité politique de Formose et le droit du peuple de Formose à faire entendre sa voix dans les affaires internationales.

Accord relatif à la Nouvelle-Guinée occidentale

A l'issue des négociations engagées sous les auspices du secrétaire général intérimaire, les Pays-Bas et l'Indonésie ont signé, le 15 août 1962, un accord qui réglait l'avenir de la Nouvelle-Guinée occidentale. Après la ratification officielle du document, les deux pays ont présenté à l'Assemblée générale (session plénière), le 21 septembre, un projet de résolution aux termes duquel l'Assemblée prenait acte de l'accord, reconnaissait le rôle confié au secrétaire général et autorisait ce dernier à exécuter les tâches que lui fixait l'accord. La résolution (1572(XVII)) a été adoptée le même jour par 89 voix (y compris le Canada), sans opposition, avec 14 abstentions.

L'accord signé par les Pays-Bas et l'Indonésie demandait aux Nations Unies d'établir une Autorité exécutive provisoire et une force de sécurité chargée de maintenir l'ordre pendant la période de transition qui aboutirait à la prise en main complète du territoire par l'Indonésie le 1^{er} mai 1963. A la demande du secrétaire général, le Canada a envoyé auprès de la force de sécurité un officier de l'ARC et deux avions du type «Otter» accompagnés de leurs équipages aériens et terrestres.

Année de la collaboration internationale

Donnant suite à la proposition avancée à la précédente session par le premier ministre Nehru, l'Assemblée générale a approuvé une résolution coparrainée par le Canada, qui demandait au président d'établir une commission préparatoire afin d'étudier l'opportunité de désigner 1965 comme «Année de la collaboration internationale». La commission (dont la composition est indiquée à l'annexe X) devrait commencer ses travaux au début de 1963 afin de marquer l'année proposée d'initiatives spéciales commémorant en outre le vingtième anniversaire des Nations Unies.

Méthodes de travail de l'Assemblée

Il est apparu de plus en plus au cours des dernières années que l'accroissement rapide du nombre des membres créait de sérieux problèmes en ce qui concerne les procédures et les méthodes de travail de l'Assemblée générale. Les délégations du Canada et de divers pays ont souligné à maintes reprises le besoin d'une simplification des procédures, grâce à laquelle il serait plus facile de traiter les questions complexes et importantes aux sessions annuelles. Avec ces considérations à l'esprit, l'Assemblée générale a soumis la question

intitulée «amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale» à un Comité spécial formé du président et des treize vice-présidents de la dix-septième session et des trois anciens présidents qui participaient à cette session, à savoir les délégués du Mexique, du Pérou et de l'Irlande. Le délégué de la Tunisie est également devenu membre du Comité, étant donné l'initiative prise par un autre ancien président, M. Mongi Slim, de Tunisie, concernant cette question de l'amélioration des méthodes. Le Comité spécial a soumis un premier rapport avant la fin de la session et a été prié d'en déposer un autre à la dix-huitième session, pendant laquelle ce point figurerait à l'ordre du jour et ferait l'objet de discussions détaillées.

A la dix-septième session, six points ont été soumis pour étude préliminaire à la Première Commission. Quatre de ceux-ci se rapportaient directement au désarmement et à la suspension des essais nucléaires, un autre portait sur la question de Corée et le dernier avait trait aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Interdiction des essais d'armes nucléaires

Après un long débat en Première Commission, deux résolutions ont été adoptées par l'Assemblée. L'une (1762B(XVII)), introduite par la Grande-Bretagne et les États-Unis, a été approuvée par 50 voix (Canada) contre 12, et 42 abstentions. Elle demandait instamment au Comité des Dix-Huit sur le désarmement de rechercher la conclusion d'un traité interdisant définitivement les essais nucléaires dans tous les milieux et prévoyant une vérification internationale prompte et efficace; elle priait en outre les États négociateurs de fixer une date prochaine pour l'application d'un tel traité.

L'autre résolution (1762A(XVII)), adoptée par 37 voix, sans opposition, avec 25 abstentions, contenait une série d'amendements proposés par le Canada et demandait la suspension immédiate de tous les essais nucléaires, en tout cas, au plus tard le 1^{er} janvier 1963. En outre, cette résolution exhortait les puissances nucléaires à conclure un accord sur la cessation des expériences d'ici le 1^{er} janvier 1963; elle sanctionnait le mémorandum des huit nations neutres du 16 avril 1962; elle recommandait, dans le cas où un accord général ne serait pas conclu au 1^{er} janvier, l'interdiction à cette date des essais dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, accord qui serait accompagné d'une entente provisoire assurant l'arrêt des expériences souterraines sous contrôle d'une commission internationale scientifique; enfin la résolution demandait au Comité des Dix-Huit de présenter à l'Assemblée générale avant le 10 décembre un rapport sur les résultats obtenus.

Question du désarmement général et complet—Rapport de la conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement

Sous ce chapitre, la résolution (1767(XVII)) qui a obtenu la sanction unanime de l'Assemblée générale était entièrement conforme aux vues canadiennes et réaffirmait la nécessité de conclure le plus tôt possible un accord sur le désarmement général avec contrôles efficaces; elle invitait le Comité des Dix-Huit à reprendre à cet effet ses négociations et à faire rapport à l'Assemblée périodiquement et pas plus tard que la deuxième semaine d'avril 1963. Il convenait en outre d'envisager le plus tôt possible diverses mesures collatérales qui auraient pour objectif de réduire la tension et de faciliter le désarmement général et complet.

Sur la recommandation de la Première Commission, l'Assemblée générale a décidé de remettre à la prochaine session l'examen détaillé d'un projet de résolution déposé par la Bolivie, le Brésil, le Chili et l'Équateur et visant à faire du territoire de l'Amérique latine une «zone dénucléarisée».

Condamnation de la propagande en faveur d'une guerre préventive

La Commission a décidé de ne pas mettre ce point en discussion mais de recommander à l'Assemblée générale d'en saisir le Comité des Dix-Huit sur le désarmement.

Conférence sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires

Le secrétaire général ayant déposé un rapport touchant la réunion éventuelle d'une conférence en vue de la signature d'une convention interdisant l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires, l'Assemblée l'a prié, par la résolution (1801 (XVII)), de consulter encore les États membres et de faire rapport à la prochaine session de l'Assemblée. Bien que cette décision n'ait fait l'objet d'aucune opposition, le Canada, se joignant à vingt-neuf autres pays, a décidé de s'abstenir, étant d'avis que le seul moyen de parer à la menace nucléaire était de s'accorder sur un système de désarmement contrôlé.

Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

L'Assemblée générale a cherché à consolider les progrès modestes réalisés en 1962 par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (organisme dont le Canada est membre) et à empêcher que la controverse sur certaines questions ne s'aggrave au point de ralentir considérablement tout avancement dans ce domaine. Les États-Unis et l'Union soviétique étant parvenus à un accord, la Première Commission a pu recom-

mander l'adoption de la résolution 1801 (XVII) que le Canada avait coparrainée. Cette résolution prenait acte des progrès accomplis par le Comité de l'espace extra-atmosphérique, l'Organisation météorologique mondiale et l'Union internationale des télécommunications dans l'élaboration de programmes destinés à stimuler la coopération scientifique et technologique internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace. Notant avec regret que ni le Comité ni son sous-comité juridique n'avaient pu régler certaines questions juridiques importantes, la résolution exhortait tous les États membres à collaborer au développement du droit de l'espace. Elle sanctionnait en outre les principes de base avancés par le Comité et qui gouverneraient le fonctionnement, sous l'égide des Nations Unies, d'installations pour le lancement de fusées-sondes à l'équateur géomagnétique. Cette résolution a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Question de Corée

Le 18 décembre, la Première Commission a recommandé à l'Assemblée générale l'adoption d'une résolution qui maintenait la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée (CNUURC) et invitait la Corée du Nord à accepter l'objectif d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique. L'Assemblée générale a adopté cette résolution (1855 (XVII)) à sa séance plénière du 19 décembre par 63 voix (dont le Canada) contre 11, et 26 abstentions. L'Union soviétique a décidé de ne pas insister pour la mise aux voix de son projet de résolution sur le retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud.

IV

COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE

Comme il a été expliqué au précédent chapitre, les questions politiques qui ne sont pas traitées exclusivement aux réunions plénières sont attribuées soit à la Première Commission soit à la Commission politique spéciale.

La question de l'apartheid

A la dix-septième session, la question de l'*apartheid* a été combinée à celle du traitement des peuples indo-pakistanaïes en Afrique du Sud pour former un seul point de l'ordre du jour. Une résolution unique, soumise par 36 pays de l'Afrique et de l'Asie, demandait l'application de sanctions économiques et autres contre la République sud-africaine et l'expulsion de ce pays de l'ONU s'il n'abandonnait pas sa politique d'*apartheid* conformément aux résolutions adoptées par les Nations Unies. Bien que la plupart des délégations fussent d'accord à condamner l'*apartheid*, elles différaient d'avis quant aux méthodes à appliquer pour amener la République sud-africaine à changer sa politique. On a demandé des mises aux voix distinctes pour différentes parties de la résolution, mais cette initiative a échoué tant en Commission qu'en séance plénière, si bien que plusieurs délégations n'ont pu fournir, par leur vote, une expression exacte de leurs vues touchant les divers points de la résolution. Finalement, celle-ci fut approuvée à l'Assemblée générale par 67 voix contre 16 (y compris le Canada), et 23 abstentions.

Le Canada s'est opposé à la résolution parce qu'il entretenait des doutes sur l'opportunité pour l'ONU de recourir à des sanctions dans une conjoncture ne présentant ni agression de l'extérieur ni question de paix ou de guerre; il doutait en outre qu'elles pussent amener la République sud-africaine à modifier sa politique. Le Canada était aussi contre l'expulsion parce que l'ONU et ses États membres pourraient plus facilement exercer de l'influence sur la République sud-africaine tant qu'elle ferait partie de l'Organisation, et parce qu'il était important de garder à l'ONU son caractère de forum groupant l'ensemble des nations du monde.

Effets des radiations ionisantes

Continuant d'agir avec la fermeté dont il avait fait preuve aux sessions antérieures, le Canada a pris l'initiative d'une résolution qui, dans sa première partie, félicitait le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes de son deuxième rapport général, priait cet organisme de poursuivre ses travaux et de soumettre un nouveau rapport à la dix-huitième session de l'Assemblée. La deuxième partie de la résolution louait les efforts déployés par le Comité scientifique, l'OMM et l'AIEA pour l'application de la résolution (1629) adoptée l'année précédente et portant sur la détection, à l'échelle mondiale, des degrés de radio-activité de l'atmosphère; elle soulignait le besoin permanent qu'il y avait d'intensifier l'étude des effets des radiations par une mobilisation des ressources scientifiques des Nations Unies, et elle priait l'OMM d'achever ses consultations relatives au système d'enregistrement des niveaux de radio-activité afin de mettre celui-ci en œuvre le plus tôt possible. La résolution (1764 (XVII)) coparrainée par 44 pays a été adoptée par 85 voix, sans opposition, avec 11 abstentions.

Le Comité scientifique doit examiner, à sa réunion de janvier 1964, le système proposé pour la détection des degrés de radio-activité de l'atmosphère. L'Organisation météorologique mondiale, lors de sa conférence annuelle de juin, étudiera de nouveau la question à la lumière des observations fournies par le Comité, en vue d'une application prochaine du système.

Question des frontières entre le Venezuela et le territoire de la Guyane britannique

Cette question a été inscrite à l'ordre du jour à la demande du Venezuela qui prétendait que la décision rendue en 1899 par un tribunal d'arbitrage n'avait pas tenu entièrement compte des droits légitimes du Venezuela lors du tracé de la frontière entre ce pays et le territoire de la Guyane britannique. Le Venezuela souhaitait voir l'ONU reconnaître son allégation touchant la non-validité de cette décision, plutôt que d'obtenir un jugement de fond sur un litige de frontières. La Grande-Bretagne, qui continue d'administrer la Guyane britannique, a nié le bien-fondé de la plainte du Venezuela en affirmant que la question avait été réglée définitivement par la décision de 1899, laquelle avait suivi la libre conclusion d'un traité d'arbitrage par le Venezuela et la Grande-Bretagne.

La Commission n'a été saisie d'aucun projet de résolution. Après un court débat, le président de la Commission a annoncé que les parties en cause avaient décidé d'engager des conversations diplomatiques afin d'aplanir leurs divergences.

Question d'Oman

Les pays arabes ont de nouveau déposé la plainte que l'imanat d'Oman était un État indépendant contre lequel le sultan de Muscat et d'Oman, avec l'appui de la Grande-Bretagne, s'était rendu coupable d'agression armée. La Grande-Bretagne a affirmé de nouveau que le sultanat de Muscat et d'Oman était un État souverain indépendant, et que la révolte avait été montée par un groupe politique dissident à l'intérieur même du sultanat; les conditions étaient depuis longtemps redevenues normales dans ce pays, et la Grande-Bretagne n'y possédait pas de bases ou de forces permanentes.

Les États arabes ont déposé un projet de résolution affirmant «le droit du peuple d'Oman à l'autodétermination et à l'indépendance», demandant le retrait des forces étrangères se trouvant dans l'Oman et invitant les parties intéressées à régler pacifiquement leurs différends «afin de rétablir dans l'Oman des conditions normales». La résolution a obtenu une majorité simple des voix en Commission mais n'a pu être adoptée en séance plénière où, à titre de question importante, il lui fallait la majorité des deux tiers.

Le Canada a voté contre la résolution, estimant que l'Oman ne formait pas un État distinct du sultanat et que, contrairement à l'avis des États arabes, il ne s'agissait pas d'un conflit «colonial».

Rapport du directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine

En plus d'étudier le rapport annuel du commissaire général, l'ONU devait décider s'il y avait lieu de renouveler le mandat de l'UNRWA qui normalement prendrait fin en juin 1963.

Cette question a suscité un long et difficile débat, au cours duquel plus de soixante délégations firent des déclarations. La Commission a été saisie de deux projets de résolution. L'un, présenté surtout par des États d'Afrique et d'Amérique latine, demandait, conformément aux vœux d'Israël, l'établissement de négociations directes entre les États arabes et Israël. L'autre, soumis par quatre États musulmans, demandait aux Nations Unies de nommer un curateur des biens laissés en Israël par les réfugiés de Palestine. Aucune de ces deux résolutions n'a été mise aux voix.

Les États-Unis ont introduit un projet de résolution qui mettrait la Commission de conciliation pour la Palestine en mesure de poursuivre ses efforts en vue d'une solution du problème des réfugiés et qui prolongeait de deux ans le mandat de l'UNRWA. Cette proposition (résolution 1856 (XVII)) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée, avec seulement deux abstentions.

Question de Hongrie

Lorsque le veto soviétique a bloqué l'initiative du Conseil de sécurité lors de l'éclatement de la révolte hongroise le 23 octobre 1956, l'Assemblée générale, réunie le 4 novembre en session d'urgence, a demandé à l'Union soviétique de cesser son attaque armée contre le peuple de Hongrie et a prié le secrétaire général de faire enquête sur la situation. Devant l'intransigeance soviétique et l'opposition persistante du nouveau gouvernement de Hongrie à l'envoi d'observateurs des Nations Unies, l'Assemblée a recommandé le 13 décembre 1956 que le secrétaire général prenne toute initiative qu'il jugerait utile au sujet du problème hongrois.

Depuis 1957, l'Assemblée générale a chargé tour à tour divers représentants spéciaux d'examiner la situation et de lui présenter des rapports périodiques. A la dix-septième session, la question a été renvoyée pour la première fois devant la Commission politique spéciale. Le bref débat a été précédé d'une déclaration du représentant des Nations Unies pour la question de Hongrie, sir Leslie Munro, qui avait déposé son quatrième rapport.

Les États-Unis ont introduit un projet de résolution qui réaffirmait les objectifs des résolutions antérieures. Par cette résolution, l'Assemblée constatait une fois de plus avec regret que ni l'Union soviétique ni le régime hongrois n'avaient fourni au représentant de l'ONU la collaboration dont il avait besoin dans l'exercice de ses fonctions. Dans ces circonstances, les Nations Unies mettaient fin au mandat de leur représentant en Hongrie et priaient le secrétaire général de prendre toute initiative qu'il jugerait utile.

L'Assemblée a approuvé cette résolution (1857 (XVII)) par 50 voix contre 13, et 43 abstentions. Le Canada a appuyé la résolution, comme toutes les précédentes, estimant qu'elle constituait, pour les Nations Unies, le meilleur moyen pratique d'exprimer son inquiétude devant le sort du peuple hongrois.

V

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET SES ORGANISMES AFFILIÉS

Le Conseil économique et social et ses organismes affiliés sont les principaux instruments dont dispose l'ONU pour favoriser le relèvement des niveaux de vie ainsi que le progrès économique et social. Il comprend dix-huit membres élus par l'Assemblée générale pour des mandats de trois ans, dont le tiers renouvelable chaque année (V. Annexe II). Le Canada a été au nombre des premiers membres, et il a fait partie du Conseil de 1946 à 1948, de 1950 à 1952 et de 1956 à 1958.

Le Conseil économique et social rend compte de ses travaux tous les ans à l'Assemblée générale. Il a sous son autorité sept commissions techniques et une sous-commission (celle de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités). Ces commissions sont chargées des programmes de travail dans des domaines précis: population, condition de la femme, stupéfiants, commerce international des produits de base, statistique, questions sociales et droits de l'homme.

Le Conseil met les programmes en route, puis en harmonise l'exécution par les organismes subsidiaires ou affiliés dans les domaines économique, social et de l'assistance. Il existe en outre un comité permanent de l'assistance technique. Relève aussi du Conseil le Fonds spécial, qui fournit de l'assistance pour les entreprises relativement importantes, trop considérables pour les programmes de coopération technique des Nations Unies (Programme élargi et programmes ordinaires). De plus, quatre commissions économiques régionales (Europe, Asie et Extrême-Orient, Amérique latine, Afrique) permettent des échanges de renseignements et des réalisations coopératives à l'échelle de leurs territoires. Le Conseil reçoit des rapports annuels des commissions techniques, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Office de secours et de travaux et du Haut-Commissariat pour les réfugiés. (Les commissions techniques sont étudiées plus loin dans le présent chapitre, le FISE au chapitre VI, l'Office de secours au chapitre IV et le Haut-Commissariat au chapitre VIII.

Réunions de 1962

Le Conseil économique et social a tenu en 1962 ses 33^e et 34^e réunions. L'une a eu lieu au siège de l'ONU, à New-York, du 3 au 18 avril, et l'autre, à Genève, du 3 juillet au 3 août. Le Canada, qui ne fait pas partie du Conseil, a envoyé des observateurs aux deux réunions.

La 33^e session a été marquée principalement par l'approbation du Programme alimentaire mondial, qui sera mis en œuvre par l'ONU et par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, et qui entraînera une dépense de 100 millions de dollars. L'objet de ce Programme est de pallier les disettes et les crises que peut engendrer la sous-alimentation habituelle, d'offrir un complément alimentaire aux enfants d'âge scolaire ou plus jeunes et de faire de l'alimentation un facteur de développement social et économique. Le Canada a promis de contribuer pour 5 millions de dollars (É.-U.), en espèces ou en nature, au programme expérimental de trois ans mis en route le 1^{er} janvier 1963. Le Canada est au nombre des vingt membres du conseil à qui en a été confiée la responsabilité.

Le Conseil a demandé que le Centre de mise en valeur des ressources hydrauliques, avec le concours des divers organismes intéressés, formule des propositions concernant un programme prioritaire d'action coordonnée dans ce domaine, à entreprendre dans le cadre de la Décennie pour le développement.

La réunion s'est terminée par les élections aux commissions techniques, au Fonds spécial, au Comité de l'assistance technique et au Conseil d'administration du FISE.

A sa trente-quatrième session, le Conseil a étudié les propositions visant à intensifier le travail entrepris par l'ONU pour atteindre les buts de la Décennie pour le développement. Celle-ci avait été proclamée en 1961 par l'Assemblée générale en vue de permettre aux pays sous-développés de porter à 5 p. 100, à compter de 1970, leur taux d'accroissement économique. A la suite du débat, le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution de quatorze États membres invitant les membres de l'ONU à accorder une attention toute spéciale, au cours de la première moitié de la Décennie, aux questions ci-après: développement industriel; accès aux marchés mondiaux pour les pays en voie de développement; stabilisation des produits de base; non-recours aux restrictions commerciales; accroissement des capitaux de mise en valeur; utilisation des talents grâce à des programmes d'enseignement et de formation appropriés; hygiène publique, administration et logement; exploration et exploitation des richesses naturelles. Par une résolution connexe le Conseil a créé un Comité spécial de onze membres, chargé de coordonner les mesures prises par les Nations Unies dans le cadre de la Décennie pour le développement.

Autre mesure de la Décennie, le Conseil a décidé de tenir une Conférence sur le commerce et le développement. Une réunion préliminaire, qui aurait lieu au printemps 1963, porterait sur l'ordre du jour et la documentation, eu égard tout particulièrement aux problèmes des pays sous-développés. Le groupe chargé des préparations remettrait son rapport au Conseil lors de la 36^e session, au milieu de l'année. (V. le chapitre relatif à la Deuxième Commission). Le Conseil a invité le secrétaire général à désigner

quelques experts pour faire une étude sur l'activité des diverses organisations internationales qui s'intéressent au commerce des produits de base ou à d'autres aspects du commerce particulièrement importants pour les pays en voie de développement, et pour chercher des moyens de stabiliser les prix des produits de base à des niveaux rémunérateurs.

Un autre point extrêmement intéressant se rapportait aux conséquences économiques du désarmement. Le Conseil invitait les gouvernements qui avaient entrepris des programmes militaires ou y étaient engagés à examiner plus avant ces questions afin d'établir la documentation, les plans et les mesures que nécessiteraient les adaptations économiques et sociales, si le désarmement se réalisait. Le Conseil a en outre réclamé d'autres études aux Nations Unies. Enfin, il a recommandé une large diffusion du rapport sur cette question rédigé par un groupe de dix économistes à la demande du secrétaire général.

Le Conseil a étudié d'autres problèmes relatifs au progrès économique et social, notamment un projet de statut pour un fonds de mise en valeur, des moyens de financer l'exploration pétrolière, la réforme agraire et l'aménagement rural. Enfin, à la reprise de la trente-quatrième session au siège de l'ONU à New-York, en décembre, le Conseil a pris connaissance des élections et nominations aux organismes subsidiaires, et il a examiné son programme pour 1963.

Commissions techniques du Conseil économique et social

Sur les sept commissions techniques du Conseil, six se sont réunies en 1962. Leurs travaux sont exposés dans les chapitres ci-après. La Commission de la population, qui se réunit tous les deux ans, n'a pas siégé en 1962. Le Canada, au cours de l'année, a fait partie de la Commission des stupéfiants, de la Commission de statistique et de la Commission des questions sociales.

Commission de la condition de la femme

Cette commission, qui s'est réunie au siège de l'ONU à New-York du 19 mars au 6 avril, a étudié des résolutions sur le droit privé et les lois successorales touchant à la condition de la femme, sur l'aide de l'ONU à l'avancement de la femme dans les pays en voie de développement et sur des projets de colloques relatifs à la condition de la femme. La Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution de cinq pays invitant le Conseil à recommander aux gouvernements des États membres de prendre toutes les mesures possibles pour assurer à la femme l'égalité de droits successoraux. Quant à la condition de la femme en droit privé, la Commission a approuvé sans voix dissidente un texte invitant le secrétaire général à assurer prochainement une réédition de la monographie intitulée *Statut juridique de la femme*

mariée après une mise à jour tenant compte de la documentation établie lors de colloques récents sur la condition de la femme et de divers autres documents.

Commission des droits de l'homme

La Commission des droits de l'homme, qui s'est réunie à Genève du 19 mars au 14 avril, a étudié, entre autres, les documents et les rapports établis par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, le projet de principes sur la liberté et la non-discrimination en matière de religion et de pratiques religieuses, ainsi que le rapport de la Sous-Commission sur sa session récente. Elle a aussi étudié un texte sur le droit en vertu duquel nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé, et le rapport annuel sur la liberté de l'information.

C'était la première fois que la Commission siégeait depuis que le nombre de ses membres avait été porté de dix-huit à vingt et un. Le Canada, qui n'avait jamais fait partie de cette Commission, y a été élu pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 1963. Le choix de sa représentante est tombé sur M^{lle} Margaret Aitken.

Commission des stupéfiants

La dix-septième session s'est tenue à Genève du 14 mai au 1^{er} juin 1962. La Commission a examiné l'évolution du marché illicite des stupéfiants, qui avait atteint une ampleur inquiétante dans certaines régions. Cette situation, a-t-on déclaré, tenait au développement extraordinaire,—favorable aux trafiquants,—qui s'était produit ces dernières années dans le commerce et les communications. L'étude de cette question et des mesures de répression à prendre a occupé la plus grande partie de la session. La Commission a adopté une résolution où les pays étaient invités à ratifier la Convention unique sur les stupéfiants, traité international ayant pour objet de réglementer la production et la distribution de l'opium et des autres stupéfiants. M. R. E. Curran, conseiller juridique au ministère canadien de la Santé et du Bien-être social, a été élu rapporteur de la Commission qui comprend vingt et un membres.

Commission des questions sociales

A sa quatorzième session, qui s'est tenue à New-York du 30 avril au 11 mai, cette Commission a adopté des mesures supplémentaires pour renforcer et stimuler l'action de l'ONU dans le domaine social et pour encourager celle des pays en matière de ressources humaines. Par suite des

décisions prises au Conseil économique et social en 1961, la Commission comprend maintenant vingt et un membres, au lieu de dix-huit, et se réunit tous les ans.

Comme en 1961, il a surtout été question d'un développement économique et social équilibré, eu égard à la Décennie pour le développement. Pour assurer aux divers pays prospérité et progrès dynamique, il faut, estime la Commission, diffuser et faire accepter cette idée. La Commission a adressé au Conseil des recommandations où elle formulait ce principe, ainsi que des recommandations en faveur du développement urbain et des services sociaux. Sur la recommandation d'un comité spécial qui avait étudié les problèmes du logement dans le monde entier, la Commission a recommandé la création en ce domaine d'un autre comité pour les pays en voie de développement.

Le représentant du Canada était M. Joseph W. Willard, sous-ministre du Bien-être social, qui a été élu président de la session.

Commission de statistique

La Commission de statistique, qui se réunit tous les deux ans, a tenu sa douzième session au siège de l'ONU du 24 avril au 12 mai. Elle a élaboré, pour deux années à venir, des travaux relatifs à une grande diversité de sujets, dont les suivants en priorité:

- a) Étude spéciale des statistiques nécessaires à la planification économique et sociale dans les pays peu développés.
- b) Enquête sur les utilisations auxquelles se prête l'information recueillie dans le cadre du Programme mondial de 1963 relatif aux statistiques industrielles de base et sur les diverses conclusions qui peuvent être tirées de cette information et qui peuvent servir à montrer les rapports entre les mises et la production industrielle.
- c) Étude tendant à améliorer les principes et les méthodes des statistiques sur le logement et la construction.

La Commission a aussi étudié diverses autres questions: classification des comptes publics, statistiques des balances des paiements, du tourisme, des états financiers des entreprises, revenus et statistiques financières, et dans le domaine démographique l'utilisation de registres permanents de la population.

Le Canada était représenté par M. Walter E. Duffett, statisticien du Gouvernement canadien, qui était assisté de son adjoint, M. S. A. Goldberg.

Commission du commerce international des produits de base

La Commission du commerce international des produits de base a tenu deux sessions à Rome, au siège de l'OAA, du 14 au 23 mai. La première, tenue conjointement avec le Comité des produits de l'OAA, a porté sur diverses questions d'intérêt commun, notamment sur la production et la demande

de produits primaires, sur les offices nationaux de commercialisation, sur les caisses de stabilisation des prix et sur les mesures financières de compensation applicables à des produits donnés. La dixième session ordinaire de la Commission, qui s'est ouverte le 15 mai immédiatement après la session commune, a été consacrée à l'évolution récente du commerce international des produits de base, et surtout aux mesures financières de compensation et aux autres mesures visant à obvier aux fluctuations à court terme des recettes d'exportation des pays de production primaire. A la suite de longues discussions sur diverses propositions en ce domaine, la Commission a établi un Groupe technique de travail qui examinerait de façon plus détaillée les problèmes et les divers projets de solution et qui remettrait un rapport au Conseil économique au début de 1963.

Le Canada ne faisait pas partie de la Commission en 1962.

Commissions économiques régionales

Les Commissions économiques régionales sont au nombre de quatre: pour l'Amérique latine (CEPAL), pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), pour l'Afrique (CEA) et pour l'Europe (CEE). Le Canada est membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et il a participé à la réunion de son Comité plénier qui a eu lieu à Santiago (Chili) du 14 au 16 février 1962. Le principal point à l'ordre du jour avait trait à la création de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, qui apporterait son concours aux gouvernements et formerait des cadres pour l'établissement et l'exécution de plans nationaux de mise en valeur.

Le Canada a envoyé des observateurs aux sessions des trois autres commissions. La session de la Commission pour l'Asie et l'Extrême-Orient s'est tenue à Tokyo du 9 au 19 mars 1962; elle a adopté, entre autres, une résolution établissant l'Institut asiatique du développement économique. Elle a aussi accordé beaucoup d'attention à la nouvelle ampleur de la coopération économique régionale relative à l'aménagement du Mékong et d'un réseau routier transasiatique.

La Commission pour l'Afrique a tenu sa quatrième session à Addis-Abéba du 10 février au 2 mars. Ses travaux ont porté sur la création d'un institut africain de développement et de planification économiques. Elle a envisagé en outre la mise sur pied d'une banque africaine de développement et a chargé un comité d'experts de rédiger un rapport sur ce sujet pour une conférence des ministres des Finances.

La Commission pour l'Europe a tenu sa dix-septième session annuelle à Genève, du 24 avril au 10 mai. Elle a étudié la situation économique dans l'est et l'ouest de l'Europe, le rapport des Nations Unies sur les répercussions économiques et sociales du désarmement et l'assistance aux pays en voie de développement.

VI

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES, AIEA ET FISE

Les signataires de la Charte des Nations Unies, en 1945, s'engagèrent à travailler à l'établissement des «conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales». Les institutions spécialisées ont compté parmi les instruments principaux dont se sont servis les États membres pour conjuguer leurs efforts et leurs ressources vers le relèvement des normes d'existence et le progrès économique et social pour tous, que la Charte envisageait. Il y a treize de ces institutions, de même qu'une organisation autonome, l'Agence internationale de l'énergie atomique, créée sous l'égide des Nations Unies en 1957 et qui a pour mission d'accélérer et d'amplifier la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans l'univers.

Le présent chapitre portera également sur les travaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE ou UNICEF). Créé par l'Assemblée générale en 1946 afin de secourir les enfants des pays dévastés par la guerre et de relever le niveau général de l'alimentation des enfants, le FISE collabore étroitement aujourd'hui avec les institutions spécialisées, et particulièrement avec l'Organisation mondiale de la santé.

Le Conseil économique et social des Nations Unies a mis sur pied un Comité administratif de coordination des institutions spécialisées, dont font partie le secrétaire général de l'ONU et les directeurs généraux des institutions spécialisées ainsi que celui de l'AIEA. De ce Comité relèvent, non seulement les questions administratives communes aux diverses institutions spécialisées, mais aussi l'étude des projets relatifs aux problèmes d'une urgence particulière dont l'exécution doit être entreprise par plus d'une institution à la fois.

Organisation internationale du Travail

En 1962, l'activité de l'OIT s'est développée dans presque tous les domaines de son ressort. Le nombre des États membres est passé de 101 à 105 du fait de l'adhésion du Tanganyika, du Rwanda, de l'Algérie et de la Jamaïque. Le budget net, passé de \$9,857,110 en 1961 à \$11,115,438 en 1962, a été augmenté encore par la Conférence internationale du Travail, en juin, jusqu'à \$14,006,834 pour l'année 1963.

Le nombre des ratifications de conventions de l'OIT par les États membres s'est accru au cours de l'année jusqu'au total de 2,696. La moitié ou presque des nouvelles ratifications ont été le fait d'États nouvellement parvenus à l'indépendance; elles confirmaient les obligations censées avoir été appliquées à ces États lorsqu'ils étaient encore colonies.

Sur la vingtaine de réunions de l'OIT tenues en 1962, les plus importantes ont été la quarante-sixième session de la Conférence générale, trois sessions du Conseil d'administration, la cinquième Conférence régionale asiatique, la dixième Conférence internationale des statisticiens du Travail, et les sessions des commissions des industries chimiques, graphiques et mécaniques.¹

La quarante-sixième Conférence internationale du Travail a adopté deux nouvelles conventions, l'une sur l'égalité de traitement des nationaux et des non-nationaux pour la sécurité sociale, et l'autre sur les buts et normes de base de la politique sociale. Elle a aussi approuvé deux recommandations relatives à la réduction des heures de travail et à la formation professionnelle. Le débat sur le rapport du directeur général a porté particulièrement sur les vieillards au travail et à la retraite. Sur dix résolutions adoptées qui ne figuraient pas à l'ordre du jour, l'une des plus importantes a été proposée par le Gouvernement canadien, au sujet du développement des recherches sur le Travail, aux échelons national et international; elle a été adoptée à l'unanimité.

L'année 1962 a vu aussi le premier cours de l'Institut international d'études sociales, à Genève; des participants venus de vingt-huit pays y ont étudié la question de l'effectif ouvrier et de son emploi. Il a été proposé au Conseil d'administration, durant l'année, que soit créé un centre international de formation avancée, sous les auspices de l'OIT, à Turin, en Italie. Cette proposition est encore à l'étude. L'OIT participe d'autre part à la création de plusieurs centres d'information et de documentation sur l'hygiène professionnelle, la sécurité au travail et la formation professionnelle, entre autres domaines.

L'activité de l'Organisation internationale du Travail a continué de s'accroître surtout dans le secteur des programmes d'assistance technique. Ceux-ci, d'une ampleur et d'une complexité plus grandes que jamais auparavant, ont compté pour plus de la moitié de l'activité totale. De l'assistance technique a été dispensée dans le cadre de quatre programmes différents: (1) Le Fonds spécial des Nations Unies, lequel, à la fin de 1962, avait confié à l'OIT 35 projets engageant plus de \$27,000,000 et étalés sur une période de trois à cinq ans. Vingt de ces projets étaient déjà en cours d'exécution en 1962. Le montant dépensé durant l'année s'est élevé à \$4,550,000. (2) Le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, en 1962,

¹Pour de plus amples renseignements sur ces réunions, voir la *Gazette du Travail*, publiée mensuellement par le ministère du Travail.

a affecté à l'OIT environ \$5,000,000, principalement pour la formation de la main-d'œuvre, mais aussi pour l'aide à la production et pour le développement de l'administration des entreprises, ainsi que pour la coopération dans la petite industrie, la sécurité sociale et l'administration du travail. (3) Le budget ordinaire de 1962 de l'OIT prévoyait un montant de \$655,000 pour l'assistance aux travailleurs et l'assistance sociale, l'éducation des travailleurs, le développement de l'administration des entreprises et le développement rural. (4) D'autres projets, de moindre ampleur, ont été mis à exécution grâce à des fonds confiés par contrat à l'Organisation.

Organisation mondiale de la santé

L'activité de l'OMS a porté pour une grande part, en 1962, sur le renforcement des administrations nationales de la santé. Dans le cas du Congo (Léopoldville), en particulier, l'OMS a continué d'apporter son aide au gouvernement par ses conseils, par des professeurs de médecine, par la formation d'assistants, par des bourses de perfectionnement et par l'envoi dans le pays d'un plus grand nombre de missions de santé.

Ailleurs, l'OMS a poursuivi sa campagne contre les affections virales, contre les maladies causées par des parasites et contre certaines autres maladies contagieuses. A la fin de l'année, les opérations de suppression du paludisme étaient menées dans une soixantaine de pays. Dans dix de ceux-ci (surtout dans les Antilles et dans les régions fortement peuplées de l'Inde et de l'Amérique du Sud), la campagne contre le paludisme en était au point de la consolidation des résultats acquis. Aucun cas de fièvre jaune n'a été signalé en 1962 dans les villes touchant à un port ou un aéroport. L'effort mondial entrepris contre la variole, par contre, n'a guère marqué de progrès; les résultats en ont été particulièrement décevants dans les régions de l'Afrique et de l'Asie où cette maladie est endémique.

L'OMS a continué aussi d'aider et de conseiller les gouvernements dans les domaines de l'hygiène publique, de la santé mentale, maternelle et infantile, de l'alimentation et de la salubrité; elle a élargi son programme de recherche médicale et stimulé des travaux de cancérologie, de cardiologie et d'immunologie, ainsi que des études sur les rapports entre les radiations et la santé.

Le nombre des États membres de l'OMS s'est élevé en 1962 à 117 par l'admission de l'Algérie, du Burundi, de la Jamaïque, de la Mongolie, de l'Ouganda, du Rwanda, du Samoa occidental et du Tanganyika.

Le Canada a été élu au Conseil d'administration de l'OMS lors de la quinzième assemblée mondiale de la santé, qui a eu lieu en mai à Genève. L'Assemblée a adopté ensuite pour 1963 un budget de près de \$30,000,000, soit \$4,000,000 de plus que pour 1962. Au cours de ses délibérations tech-

niques, l'Assemblée s'est préoccupée surtout de la nécessité de programmes d'hygiène mentale dans le cadre des programmes généraux de santé publique.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

La douzième session de la Conférence générale de l'UNESCO a eu lieu à Paris du 9 novembre au 12 décembre 1962. A la fin de la conférence, le nombre des États membres était passé à 113. Compte tenu de cette augmentation, la constitution a été modifiée et le Conseil exécutif comptera désormais 30 membres au lieu de 24. Un nouveau directeur général a été élu, pour un mandat de six ans: M. René Maheu, de France. La Conférence a approuvé l'agrandissement du siège de l'Organisation, à Paris; des bureaux supplémentaires seront construits au-dessous du sol, ce qui préservera la physionomie de l'ensemble UNESCO. La Conférence a approuvé une augmentation du budget biennal de l'Organisation, qui passe de \$32,500,000 à \$39,000,000. Elle a aussi fixé l'affectation des sommes accrues provenant du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, qui se montent à environ \$12,000,000. L'UNESCO sera l'agent d'exécution d'un certain nombre de projets du Fonds spécial des Nations Unies en Afrique, en Asie et en Amérique latine, qui représentent ensemble pour 1963 et 1964 une mise de fonds d'environ \$20,000,000.

Au cours des discussions sur le programme de l'UNESCO, on a insisté sur l'éducation, particulièrement en ce qui concerne les besoins des pays en voie de développement. On s'est attaché au développement rationnel de l'éducation scolaire; à cet égard, la décision de fonder un institut international de la planification de l'enseignement a été particulièrement significative. L'UNESCO a accepté la tâche de préparer une campagne mondiale d'alphabétisation dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Cette intense préoccupation accordée à l'éducation n'a pas empêché l'UNESCO d'examiner de près les autres parties de son programme. Dans le domaine des sciences naturelles, il se prépare une Décennie internationale de l'hydrologie, qui doit commencer en 1965. La Conférence a approuvé un programme permanent dans le domaine des sciences sociales. Elle a souligné le rôle des activités culturelles dans la réalisation d'un humanisme universel. Elle s'est préoccupée aussi de la préservation des célèbres temples de Nubie. Le programme concernant les moyens de grande communication comprend un certain nombre de projets devant aider les pays en cours de développement à améliorer les services de la presse, des agences de presse, de la radio et de la cinématographie.

Vers la fin de la conférence, le Canada a été élu à la Commission juridique, qui comprend quinze membres.

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

L'année 1962 a vu se développer encore l'activité de l'OAA au bénéfice de l'agriculture et du relèvement des normes d'alimentation. Le grand événement de l'année a été le lancement, de concert avec les Nations Unies, du Programme alimentaire mondial, qui devait être mis en œuvre le 1^{er} janvier 1963. Résultat d'une initiative du Canada à la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ce programme vise à créer des réserves d'aliments en prévision des situations d'urgence, ainsi qu'à recourir aux produits alimentaires pour pousser le développement économique. A la suite d'une conférence spéciale tenue à New-York le 5 septembre, quarante pays se sont engagés à fournir soit du numéraire, soit des denrées, soit des services, pour un montant d'environ \$90,000,000 (É.-U.). La part promise par le Canada est de \$5,000,000 (É.-U.), dont le tiers en numéraire et le reste en denrées acceptables. L'année 1962 a vu en outre se poursuivre la Campagne de l'OAA contre la faim, programme quinquennal lancé en 1960 au niveau non gouvernemental et visant à mobiliser les ressources mondiales pour combattre la sous-alimentation par l'amélioration de la distribution des aliments dans le monde et par l'accroissement de la production alimentaire dans les pays où elle est insuffisante. Un comité national canadien, comprenant les représentants d'une cinquantaine d'organismes privés, travaille au Canada à cette campagne.

Il y a eu en octobre, à Genève, une conférence mixte sur les normes d'alimentation, organisée à la fois par l'OAA et par l'OMS, pour l'uniformisation et l'amélioration des normes de classification des aliments dans le monde. Cette conférence a créé une Commission du *codex alimentarius*, chargée de poursuivre le travail d'uniformisation. Du 12 au 16 novembre, il s'est tenu à Rome, au siège de l'Organisation, une conférence sur les produits antiparasites. On y a étudié les modes d'utilisation les plus efficaces de ces produits et les dangers qu'ils peuvent présenter pour la vie humaine ou animale. L'OAA, d'autre part, a poursuivi l'exécution de son programme général touchant l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière, l'utilisation des sols et des eaux, l'amélioration et la protection des récoltes. Son budget de 1962 s'est monté à 15 millions de dollars É.-U.

L'Organisation a continué de travailler dans le domaine des produits de base et dans celui de la stabilisation des prix. Le Comité des produits s'est réuni à Rome en mai. Il a tenu une session conjointe avec la Commission du commerce international des produits de base, au cours de laquelle ont été revus les arrangements internationaux relatifs aux produits de base, à l'écoulement des excédents, à la stabilisation des prix agricoles et au soutien des prix. Le Comité des produits a aussi examiné les mesures internationales relatives aux produits de base et révisé les projections de l'offre et de la demande dans le cas des principaux produits, ce qui importe particulièrement pour l'établissement des politiques nationales. Il y a eu,

enfin, des réunions des groupes de l'OAA qui étudient les questions relatives aux céréales ainsi qu'au cacao; un accord est en voie d'élaboration dans le cas du cacao.

Organisation de l'aviation civile internationale

L'Organisation de l'aviation civile internationale a commencé en 1962 à examiner les problèmes que posera d'ici dix ans l'avènement des appareils supersoniques sur les grandes routes aériennes du monde. L'Assemblée a adopté à Rome des premières mesures ayant pour objet d'éviter que la mise en service éventuelle d'avions plus rapides que le son ne se fasse au détriment du public ou de l'aviation civile internationale.

En même temps, l'Assemblée a poussé davantage l'exécution de son programme de développement des installations et services de l'aviation civile internationale. Ces installations, dont le nombre dépasse les 50,000, sont spécifiées dans les huit plans régionaux de l'OACI. Les décisions de l'Assemblée visent à encourager et à aider les États membres à développer leurs programmes d'établissement des installations et de formation des personnels requis.

Par suite d'une modification de la Convention de l'OACI portant de 21 à 27 le nombre des États membres du Conseil, l'Assemblée a élu un nouveau conseil, pour un mandat de trois ans. Le Canada, qui en a toujours fait partie, a été réélu dès le premier tour.

Au cours de l'année, l'OACI a tenu un certain nombre de conférences techniques et a continué à participer au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial des Nations Unies. En vertu d'accords passés avec le Fonds spécial, l'OACI est agent d'exécution pour des centres de formation de l'aviation civile en Égypte, au Mexique, au Maroc, en Thaïlande et en Tunisie, et pour un laboratoire d'études aéronautiques en Inde. L'OACI fournit en outre des installations de navigation aérienne et un centre de formation à l'Opération des Nations Unies au Congo.

Le nombre des États membres a été porté à 98 par l'entrée, en 1962, de l'Arabie Saoudite, du Congo, du Gabon, de la Haute-Volta, de Madagascar, de la Mauritanie, du Tanganyika et du Tchad.

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

C'est la douzième institution spécialisée des Nations Unies et la seule dont le champ d'action se limite exclusivement aux questions maritimes. Elle existe officiellement depuis janvier 1959. Son siège est à Londres.

La plus importante réunion tenue sous les auspices de l'IMCO en 1962 a été la Conférence internationale sur la prévention de la pollution

des eaux de mer par le pétrole, qui a eu lieu à Londres du 26 mars au 13 avril. Cinquante-six gouvernements y ont pris part, ainsi que des représentants de l'ONU et des institutions spécialisées, et des observateurs de certains organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux. Les buts de la Conférence étaient les suivants: faire une revue de la situation actuelle pour ce qui est de la pollution des eaux de mer par le pétrole et examiner les résultats de la Convention de 1954; examiner les projets de modification de la convention présentés par les gouvernements; examiner la possibilité pratique d'une interdiction complète des évacuations d'huiles dans la mer; améliorer, à partir de ces études, la convention existante.

La Conférence a établi des projets de modification de la Convention de 1954. Après leur adoption par une conférence des parties contractantes à la Convention, la réunion de Londres a pressé les gouvernements représentés et invités à ses séances mais non parties à la Convention de 1954 d'accéder à celle-ci ou à la convention modifiée. Elle a approuvé d'autre part quinze résolutions concernant la prévention de la pollution des eaux de mer par le pétrole.

Le Canada fait partie du Conseil de l'IMCO à titre de pays qui dépend beaucoup du commerce maritime. Il y a eu en 1962 deux sessions du Conseil, l'une, la sixième, en février, et l'autre, la septième, en octobre. Les deux ont été consacrées principalement à la question du remplacement du secrétaire général, M. Ove Nielsen, du Danemark, décédé le 20 novembre 1961, avant le terme de son mandat. Le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée la nomination de M. Jean Roullier, de France. Dans l'intervalle, M. W. Graham, secrétaire général suppléant et secrétaire de la Commission de la sécurité maritime, a été prié de remplir l'intérim.

Organisation météorologique mondiale

A l'invitation de l'Assemblée générale des Nations Unies (Résolution 1721 (XVI) du 20 décembre 1961), l'Organisation météorologique mondiale a présenté en 1962 son premier rapport sur l'avancement des sciences atmosphériques au regard des progrès de la recherche spatiale. Le rapport examine les progrès réalisés dans le domaine des satellites météorologiques et des fusées-sondes; il présente d'autre part des suggestions précises concernant de futures recherches et il propose l'établissement d'une «observation mondiale du temps» ayant recours à des satellites météorologiques ainsi qu'à un réseau mondial de centres spatiaux et régionaux. L'Assemblée générale, à sa dix-septième session ordinaire, a approuvé ce plan, qui sera mis en œuvre à partir de 1963. Conformément à la résolution 1629 (XVI) de l'Assemblée générale, l'OMM a aussi présenté un rapport sur la possibilité d'établir un système mondial d'observation des degrés de radio-activité de l'atmosphère. L'Assemblée générale a examiné ce rapport à sa dix-septième session ordinaire

et elle a invité l'OMM à mettre son projet en œuvre le plus tôt possible après avoir consulté l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes.

L'OMM, par ailleurs, a été chargée d'établir en Birmanie, au Chili, en Équateur, au Pérou et en Thaïlande cinq réseaux d'observation hydrologique et météorologique autorisés par le Fonds spécial à titre de première mesure en vue de la production d'énergie hydro-électrique dans ces pays. Des experts de l'OMM ont pris part à l'exécution du projet du Mékong inférieur ainsi qu'au relevé effectué par la Commission économique pour l'Amérique latine en vue de l'estimation des ressources hydrauliques de cette partie du monde.

L'OMM a accordé d'autre part aux pays en cours de développement diverses formes d'assistance: préparation et examen détaillé d'un plan d'intensification de la formation météorologique professionnelle dans les institutions d'enseignement supérieur d'Afrique; renseignements météorologiques et conseils à la Jordanie lors de la construction de barrages de retenue pour l'irrigation, renseignements et conseils pour la constitution de forêts, pour l'assainissement des sols, pour l'aviation; conseils au Paraguay pour combattre les effets des gelées sur les récoltes de café (agrométéorologie).

Le nombre des membres a passé en 1962 à 118, soit 103 États et 15 territoires non autonomes. Les nouveaux membres sont le Burundi, la Colombie, la Mauritanie, le Sierra-Leone, le Tanganyika et Koweït.

Deux importantes réunions de l'OMM ont eu lieu au Canada durant l'année. Le Groupe de travail des codes, organisme de la Commission de météorologie synoptique, s'est réuni à Toronto du 9 au 19 janvier; toutes les régions de l'OMM y étaient représentées. La troisième session de la Commission de météorologie agricole a eu lieu, à Toronto également, du 9 au 29 juillet; des délégations de trente-deux pays y ont pris part.

Union internationale des télécommunications

L'Union internationale des télécommunications (UIT) est chargée des tâches suivantes: maintenir et étendre la coopération internationale pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toute nature; favoriser le développement des moyens techniques et leur exploitation afin d'en accroître l'utilité pour le public; harmoniser l'action des nations vers ces fins communes.

Au cours de l'année, le nombre des membres de l'UIT a passé de 111 à 117, et celui des membres associés est tombé à 3. Le Canada a pris part à la dix-septième session du Conseil d'administration de l'UIT, consacrée à la gestion ordinaire de l'Union: approbation du budget et établissement du premier rapport de l'UIT demandé par la résolution 1721 (XVII) des Nations Unies sur la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Le développement scientifique rapide des radiocommunications spatiales et l'accroissement de l'intérêt porté à l'espace par le public ont stimulé en 1962 les travaux de l'Union. On a commencé les travaux préparatoires à une conférence administrative extraordinaire de la radio, au cours de laquelle seront attribuées des fréquences radio pour les télécommunications spatiales, en conformité de recommandations du Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR).

Ce Comité est chargé de conseiller l'Union sur les questions techniques et d'exploitation. Ses divers groupes d'études ont tenu des réunions intérimaires en vue de la dixième assemblée plénière de l'UIT, qui aura lieu à Genève au début de l'année 1963. Il convient d'accorder une mention spéciale aux travaux du Groupe d'étude n° IV (communications spatiales et radio-astronomie). Constitué en 1959, ce groupe s'est réuni pour la première fois en mars 1962, à Washington, et il a entrepris l'étude des problèmes techniques que pose la réglementation des télécommunications spatiales.

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (CCITT) est chargé de présenter des recommandations à l'UIT quant aux questions techniques d'exploitation et de tarification concernant la télégraphie et la téléphonie. Le CCITT étudie le problème entièrement nouveau du fonctionnement semi-automatique rendu possible par la multiplication des câbles téléphoniques à répéteurs immergés.

L'activité de l'Union dans le domaine de la coopération technique s'est développée sous tous ses aspects en 1962, et paraît devoir continuer à se développer. Comme le Programme élargi d'assistance technique, en 1962, constituait la seconde tranche du programme biennal de 1961 et 1962, approuvé en 1960 par l'Assemblée générale, il y a eu une forte augmentation du nombre des demandes d'assistance présentées au président-directeur du Bureau de l'assistance technique au titre de ses pouvoirs spéciaux. Le nombre des projets retenus par le Fonds spécial s'est élevé à sept; six ont déjà été mis en chantier. Un second cycle d'études sur les télécommunications, destiné particulièrement aux nouveaux États africains d'expression française, a eu lieu à Paris; il constituait une assistance technique «en nature». Les demandes d'assistance au titre du plan des fonds fiduciaires ont aussi marqué une augmentation.

Union postale universelle

Au quatorzième Congrès postal universel, qui eut lieu en 1957 à Ottawa, le Canada fut élu à la Commission exécutive et de liaison de l'Union postale. Cette Commission comprend 20 membres élus par le Congrès sur la base de la représentation géographique. Elle se réunit une fois l'an afin d'assurer la continuité des travaux de l'Union dans l'intervalle

des congrès. Elle garde le contact avec les administrations postales et les organisations internationales, contrôle l'activité du Bureau international (secrétariat de l'UPU) et présente des recommandations au Congrès. Le sous-ministre des Postes du Canada en est actuellement premier vice-président.

A sa réunion de septembre, la Commission a poursuivi l'étude des diverses questions que le Congrès d'Ottawa lui a renvoyées: réglementation de la transmission des courriers aériens; révision du tarif des diverses catégories de courrier en vue de sa simplification; modification de l'échelle des frais de transit payables au pays intermédiaire pour la manutention et le transport des dépêches passant par son territoire.

Le sous-comité de la poste aérienne et celui des traitements et conditions de travail du personnel du Bureau international se sont aussi réunis au cours de l'année. Le Canada a pris part aux deux réunions, qui ont eu lieu la première en mars et la seconde en septembre.

Par l'entrée du Sierra-Leone, du Togo et du Liechtenstein, le nombre des membres de l'UPU a passé en 1962 de 114 à 117. Le Canada est membre de l'Union postale depuis 1878.

Fonds monétaire international

En 1962, le nombre des États membres du Fonds a passé à 82 par l'adhésion de 7 nouveaux États africains. Le Fonds accorde une assistance financière à court terme aux pays membres qui éprouvent momentanément des difficultés quant à leur balance des paiements. Il cherche à équilibrer davantage la situation mondiale des paiements internationaux ainsi qu'à éliminer les restrictions frappant les opérations de change. Les ressources du Fonds consistent dans les quotes-parts des membres, qui sont versées en or et en devises du pays membre. En conformité des règlements du Fonds, le Canada a versé ainsi qu'il suit sa quote-part de 550 millions de dollars des États-Unis: 25 p. 100 en or et 75 p. 100 en dollars canadiens sous la forme de billets ne portant pas d'intérêt. A la fin de l'année, le Fonds détenait 15.3 milliards de dollars des É.-U., dont environ 3 milliards en or.

Les opérations financières du Fonds, en 1962, ont été caractérisées par des remboursements formant un total record et dépassant le double du total des nouveaux retraits. Dix-huit des membres du Fonds ont opéré des retraits équivalant à \$584,000,000 (dollars des É.-U.), et vingt-trois membres ont effectué des remboursements équivalant à \$1,316,000,000 (dont \$862,000,000 remboursés par la Grande-Bretagne sur son retrait massif de un milliard et demi opéré en août 1961, ce qui a rétabli intégralement la position de ce pays vis-à-vis du Fonds monétaire). Le total des retraits non encore remboursés s'en est trouvé réduit à \$1,600,000 au 31 décembre

1962, alors qu'il était de \$2,500,000,000 à la fin de 1961. C'est la première fois que cette diminution est si importante depuis que le Fonds existe. Depuis sa création, en 1947, il a été retiré du Fonds l'équivalent de 6.7 milliards de dollars des États-Unis.

C'est le Gouvernement canadien qui en 1962 a opéré le plus important retrait, soit de l'équivalent de 300 millions de dollars (É.-U.): \$100,000,000 en livres sterling, \$80,000,000 en deutschemarks, \$80,000,000 en francs français, \$20,000,000 en francs belges et \$20,000,000 en florins néerlandais. En outre, le Canada s'est fait consentir une aide financière à court terme par la banque Export-Import de Washington, par le Federal Reserve System et par la Banque d'Angleterre. Le 2 mai 1962, le Fonds a donné son agrément à la proposition du Canada de porter la valeur au pair du dollar canadien à \$1.08103 (Can.) par dollar É.-U. La valeur au pair précédente, que le Canada avait établie le 19 septembre 1949, était de \$1.00 (Can.) par dollar É.-U.; depuis le 30 septembre 1950, toutefois, la valeur du dollar canadien fluctuait librement.

Au cours de l'année, le Fonds monétaire a conclu avec la Grande-Bretagne un «arrangement de principe» portant sur un milliard de dollars, le plus important arrangement de ce genre jusqu'ici. Il s'agit d'ententes en vertu desquelles les membres sont assurés de pouvoir compter sur une somme déterminée s'ils en ont besoin au cours d'une période ne devant pas dépasser douze mois. A la fin de 1962, les arrangements de principe conclus par le Fonds monétaire portaient au total sur 5.5 milliards de dollars (É.-U.). Au 31 décembre 1962, il restait 1.6 milliard à tirer sur le total des crédits ouverts.

Les arrangements généraux d'emprunt du Fonds monétaire ont été inaugurés en 1962. Ils consistent en ce que dix des grandes puissances industrielles se sont engagées à prêter de leurs devises nationales au Fonds, jusqu'à concurrence de montants déterminés, si le Fonds en a besoin pour prévenir ou corriger quelque mauvais fonctionnement du système monétaire international. Neuf adhésions formelles ont été annoncées: Belgique, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Pays-Bas, Deutsche Bundesbank (Allemagne occidentale) et Sveriges Riksbank (Suède). Les engagements correspondants s'élèvent à 5.8 milliards de dollars. Le Gouvernement canadien, pour sa part, a promis de demander au Parlement l'approbation d'un engagement équivalant à \$200,000,000 (É.-U.).

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

En plus de dispenser une assistance technique très variée, la Banque accorde des prêts, lorsqu'il est impossible d'en obtenir de source privée à des conditions raisonnables, en vue de financer les investissements productifs des États membres dans la mesure où ils nécessitent des disponibilités en devises étrangères. La Banque compte 81 membres.

Les fonds que prête la Banque proviennent du capital souscrit par les États membres, de la vente de ses propres titres sur les grands marchés financiers du monde et de la vente de certaines de ses créances, ainsi que de ses recettes nettes.

Le capital autorisé de la Banque est de 21 milliards de dollars des États-Unis, dont 20.7 milliards étaient déjà souscrits au 31 décembre 1962. La souscription de chaque État membre est versée à raison de 1 p. 100 en or ou en devises des États-Unis, utilisables à volonté par la Banque dans ses opérations, et de 9 p. 100 en devises nationales de l'État en question, utilisables seulement pour les prêts et du consentement dudit État membre. Les 90 p. 100 restants, non prêtables, peuvent être tirés par la Banque s'il arrive qu'elle ait besoin d'un supplément de fonds pour rembourser sa dette sur titres. La partie non appelée de la souscription représente une garantie pour les emprunts de la Banque. Sur la souscription totale du Canada (750 millions de dollars des États-Unis), 7.5 millions ont été versés en or et en dollars des États-Unis, et l'équivalent de 67.5 millions de dollars des États-Unis l'a été en dollars canadiens. Le Canada a autorisé la Banque à user à son gré de ces 75 millions dans le cours de ses opérations.

La Banque, en 1962, a retiré 144 millions de dollars de la vente de ses propres bons et billets. Sa dette sur titres, à la fin de décembre 1962, s'élevait à 2,538 millions de dollars des États-Unis. Les ventes de créances de la Banque ont rapporté \$307,000,000 (des États-Unis) durant l'année, dont 24 millions provenant de ventes à des groupes financiers du Canada. Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 240 millions (É.-U.). Les recettes nettes de la Banque ont été de 76 millions (É.-U.), soit les plus fortes jusqu'ici. Les commissions sur les prêts ont formé le total de 30 millions (É.-U.). Toutes les recettes nettes et les commissions sont créditées aux réserves, qui à la fin de l'année s'élevaient à 755 millions de dollars (É.-U.)

En 1962, la Banque a effectué 22 prêts, dans 19 pays, au total de 646 millions (É.-U.). Elle avait prêté 717 millions en 1961 et 602 en 1960. C'est l'hémisphère occidental qui a bénéficié des prêts les plus forts en 1962: 328 millions (É.-U.). L'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique, pour leur financement, ont compté surtout, non plus sur la Banque, mais sur l'Association internationale pour le développement. La répartition des prêts de la Banque par domaine d'action a été modifiée en 1962. Dans le domaine de la production d'énergie électrique, le total des prêts a passé de 168 millions (É.U.) en 1961 à 485 millions en 1962, en raison surtout de prêts exceptionnellement considérables au Mexique, à l'Australie et à l'Argentine. Dans le domaine des transports, les prêts ont diminué de façon très sensible. La Banque, depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 1962, a consenti 333 prêts, dans 61 pays; le total s'en est élevé à 6.7 milliards de dollars des États-Unis, sur quoi elle a effectivement déboursé 5.1 milliards.

Dans le domaine de l'assistance technique, le nouveau Service consultatif du développement a recruté 20 conseillers financiers et économiques aux échelons supérieurs. Il a été envoyé des membres de ce Service au Chili, au Ghana, en Libye, au Nigeria, au Pakistan et en Thaïlande; ils y donnent aux gouvernements des conseils d'ordre économique et financier. Le Banque a élargi son programme relatif à la possibilité de la réalisation des projets et aux études par secteur destinées à faciliter et hâter l'élaboration et le financement des projets de développement dans les pays membres. D'autre part, elle a envoyé un certain nombre de missions spéciales dans des pays membres: Ouganda, Espagne, Colombie, Philippines. L'Institut du développement économique a inauguré en octobre sa sixième série de cours réguliers. Le cours de formation générale destiné aux fonctionnaires des échelons inférieurs des pays membres s'est continué. Les bibliothèques du développement économique constituées par l'Institut, comptant 400 titres anglais, ont été distribuées aux banques centrales, aux ministères des finances et aux services de planification économique des États membres. L'Institut a achevé de constituer une bibliothèque semblable en français et travaille à une bibliothèque espagnole. La Banque a patronné de nouveau, en 1962, des réunions de pays désireux d'aider au développement de l'Inde et du Pakistan.

Association internationale de développement

Créée en 1960, l'Association internationale pour le développement, affiliée à la Banque internationale, stimule l'expansion économique en accordant une aide financière aux pays membres à des conditions plus souples que celles de la Banque et de façon à obérer le moins possible leur balance des comptes. Le nombre de ses membres, à la fin de 1962, était de 71. Il y avait en outre 25 demandes d'adhésion.

Les premières ressources financières de l'AID sont venues des souscriptions des membres. Les Articles d'accord prévoient des souscriptions dont le total se serait élevé à 1 milliard de dollars, à verser en cinq ans, si tous les membres de la Banque étaient devenus membres de l'Association dès qu'elle fut créée. Pour leurs souscriptions, les membres sont rangés en deux catégories. L'une, celle des membres de la Partie I, groupe les pays les plus industrialisés, qui versent leurs souscriptions entières en devises convertibles. L'autre catégorie, celle des membres de la Partie II, réunit les pays peu industrialisés, qui ne versent que 10 p. 100 de leurs souscriptions en devises convertibles, et les 90 p. 100 restants en devises nationales dont l'AID ne peut se servir que si l'État membre en question y consent. Seuls les États membres de la Partie II peuvent obtenir des crédits de l'Association. Au 31 décembre 1962, les membres avaient souscrit au total 947.4 millions de dollars (É.-U.), dont 763.2 millions à verser en devises convertibles. Sur cette dernière somme, 472.2 millions avaient été effectivement versés. Le

reste le sera en 1963 et 1964. L'Association recevra en outre de la Suède des contributions supplémentaires spéciales équivalant à 10.1 millions de dollars (É.-U.), en devises convertibles. La souscription du Canada s'élève à 37.8 millions de dollars (É.-U.).

Au cours de l'année 1962, l'AID a ouvert 15 crédits de développement, au total de 187 millions (É.-U.) et au bénéfice de neuf pays. La plupart de ces crédits ont été accordés à des pays de l'Asie et du Moyen-Orient, soit pour un montant de 162.5 millions. L'Amérique latine en a obtenu pour 11.4 millions, l'Afrique (deux États) pour 7.8 millions, et la Turquie pour 5 millions. Dans chaque cas, il s'agissait d'un crédit à échéance de 50 ans, ne portant pas d'intérêt. L'amortissement en commencera après 10 ans, à raison de 1 p. 100 par année les 10 premières et 3 p. 100 par année les 30 années suivantes. Le pays emprunteur acquittera, pour couvrir les frais d'administration, une commission de 0.75 p. 100 par année sur les montants effectivement tirés et non encore remboursés.

A la fin de 1962, l'AID avait signé au total des accords de crédit se montant à l'équivalent de 367 millions de dollars (É.-U.). Compte tenu de l'affluence des demandes de crédits de ce genre, les autorités de l'AID estiment que la plus grande partie de ses premières ressources en devises convertibles aura été employée dès le milieu de 1963. Le Conseil d'administration, en conséquence, a prié les administrateurs généraux de lui présenter un rapport sur les besoins prévus de ressources financières de l'AID pour les années prochaines, en vue d'un appel à de nouvelles souscriptions des États membres.

Société financière internationale

La SFI, autre filiale de la Banque internationale, fondée en 1956, est une institution d'investissement dont l'activité complète celle de la Banque en visant au développement des entreprises de production privées, particulièrement chez ceux de ses 72 États membres qui sont peu développés. Elle s'associe aux groupes privés lorsque leurs capitaux sont insuffisants ou qu'ils ne peuvent en obtenir à des conditions raisonnables, et elle cherche à créer des possibilités d'investissement en mettant en relations les capitalistes du pays et de l'étranger et des administrateurs d'expérience.

Les fonds à placer de la SFI consistent dans le capital souscrit et effectivement versé par les États membres, en or et en dollars des États-Unis. Les opérations de la SFI ont commencé en juillet 1956. Son capital autorisé est de 100 millions de dollars (É.-U.), dont les 72 États membres avaient souscrit, au 31 décembre 1962, 98.1 millions. Le montant souscrit par le Canada est de 3.6 millions (É.-U.).

La SFI a commencé au cours de l'année à exercer le pouvoir qu'elle possède désormais d'acheter des actions d'entreprises industrielles. Elle a

également commencé à garantir certaines émissions d'actions auprès des autres investisseurs. C'est là un important élargissement du rôle qu'elle joue en vue d'attirer les investissements privés dans les pays peu développés. D'autre part, elle s'est dotée au cours de l'année d'un Département des services destinés aux banques de développement auquel seront confiés en premier ressort les projets d'assistance financière et technique aux banques de développement industriel.

En 1962, la SFI a pris onze nouveaux engagements d'investissement représentant un total de 14.9 millions de dollars (É.-U.), ainsi que des engagements dits «de principe» et des engagements de garantie de 8.1 millions, à l'égard de projets à réaliser dans 10 pays membres. Au 31 décembre 1962, elle avait autorisé ou effectué 56 investissements dans 23 pays, au total de 72.4 millions (É.-U.). Ses recettes nettes accumulées, à la fin de 1962, s'élevaient à 14.7 millions.

Agence internationale de l'énergie atomique

L'énergie nucléaire paraissant devoir devenir économiquement «compétitive» dans un proche avenir, les problèmes nombreux qui se posent à ce sujet n'ont pas manqué d'influencer au cours de 1962 l'activité de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Celle-ci, d'autre part, a continué de favoriser le recours aux isotopes radio-actifs en médecine, en biologie, dans l'agriculture et dans l'industrie; de diffuser des informations scientifiques et de faire former des techniciens par des bourses d'études, des cours de formation, des conférences, des publications; de dispenser une assistance technique aux États membres et d'étudier les résonances juridiques des dangers nucléaires.

Des experts de l'Agence ont étudié la sûreté de piles atomiques en Thaïlande et aux Philippines et examiné un emplacement destiné à une pile au Pakistan oriental. Plusieurs réunions scientifiques de l'Agence ont été consacrées aux problèmes de sûreté que posent les piles atomiques. L'Agence a aussi procédé aux premières inspections prévues par ses règles de sauvegardes afin d'empêcher le détournement à des fins militaires des matières nucléaires qu'elle a fournies à la pile de recherche de Finlande ainsi qu'à la pile de puissance nulle NORA, près d'Oslo, où se poursuivent des recherches de physique nucléaire sous l'égide commune de l'Agence et de la Norvège. En vertu d'un accord avec les États-Unis ayant pour objet de l'aider à mettre au point et à éprouver son système de sauvegardes, l'Agence a aussi fait l'inspection de quatre piles atomiques des États-Unis.

Un travail considérable de recherches a été accompli dans les laboratoires de l'Agence. Des prélèvements d'aliments, d'eau, d'air, de sol et d'autres substances, envoyés par les gouvernements des États membres, y ont été analysés du point de vue de la possibilité de leur contamination radio-active.

Un effort particulier a été consacré aux recherches d'intérêt agricole, notamment en vue de l'amélioration des récoltes de riz, denrée principale de nombreux pays en voie de développement. L'important service de la distribution d'échantillons étalonnés de radio-isotopes aux instituts de recherche des États membres s'est développé rapidement en 1962.

Les prévisions budgétaires de 1962 se sont montées à \$8,316,000, dont \$2,000,000 devaient provenir de contributions libres. Les ressources totales réservées à l'assistance technique durant l'année se sont montées à environ \$2,810,000, dont \$1,172,000 provenant des fonds mêmes de l'Agence, \$850,000 du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et l'équivalent de \$780,000 en nature (valeur estimative): bourses d'études, dons de matériel et autres.

Le Libéria et l'Arabie Saoudite ont adhéré à l'Agence au cours de l'année, ce qui a porté à 79 le nombre des États membres.

L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa dix-septième session, a pris note du rapport de l'Agence et adopté à l'unanimité une résolution (1770 (XVII)) priant les Nations Unies, avec le concours du Comité consultatif scientifique des Nations Unies (dont le Canada fait partie) et en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, de préparer une troisième conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Cette conférence, qui sera de moindre ampleur et moins coûteuse que celles de 1955 et de 1958, doit avoir lieu à Genève vers la fin de 1969.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE ou UNICEF)

Le Conseil d'administration du FISE, dont le Canada fait partie, se réunit deux fois par année, en juin et en décembre. A chacune de ces réunions, il fixe son programme pour le semestre suivant. A sa réunion de juin, en outre, il étudie de façon détaillée l'orientation de son activité. En 1962, il s'est réuni au siège des Nations Unies, à New-York, du 4 au 12 juin et le 20 décembre.

En juin, le Conseil a étudié deux questions étroitement rattachées l'une à l'autre: la planification au bénéfice de l'enfance dans le cadre général de la planification nationale, et la place qui doit revenir aux programmes pour l'enfance dans la Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Conseil a approuvé l'attribution de plus de 16.5 millions de dollars à l'assistance à long terme dans les domaines de la santé, de la lutte contre les maladies, de l'alimentation et du bien-être. Il a approuvé 124 projets, à réaliser dans 64 pays, soit 21 en Afrique, 37 en Asie, 21 dans le bassin méditerranéen oriental, 41 dans les Amériques et un en Europe. Trois sont interrégionaux. Dans le domaine de l'éducation, au Congo (Léopoldville), en Indonésie, en Irak, au Liban et en Thaïlande des projets seront con-

sacrés par priorité à la formation d'enseignants du niveau primaire. Dans tous ces projets, on attache une importance particulière à la réforme des programmes d'études.

A sa réunion finale, le Conseil a adopté une résolution invitant les membres des Nations Unies à accorder « toute l'importance qu'il conviendrait, dans le cadre des objectifs de la Décennie pour le développement, à leurs propres programmes en faveur des enfants et des adolescents, lorsqu'ils répartiraient les ressources disponibles ».

Le Conseil d'administration du FISE, à sa réunion de décembre, a voté le plus fort montant qu'il ait encore consacré à des fins d'assistance au cours d'une seule session, soit 25.4 millions de dollars pour 144 projets à réaliser dans 70 pays. Il a voté au total, en 1962, plus de 44 millions pour l'assistance. La contribution du Canada a été de \$800,000. Il a été attribué environ 4 millions aux pays de l'Afrique, 10.5 à l'Asie, 2.2 au bassin méditerranéen oriental, 5.5 à l'Amérique latine, \$600,000 à l'Europe et \$2,300,000 à des projets intéressant plus d'une région à la fois.

Sur la recommandation de la Troisième Commission, l'Assemblée générale a approuvé, à sa dix-septième session, les décisions prises par le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (résolution 1773 (XVII)).

VII

DEUXIÈME COMMISSION (QUESTIONS ÉCONOMIQUES)

La Deuxième Commission de l'Assemblée générale occupe le point culminant dans la structure des institutions où les membres de l'ONU s'occupent de questions ayant trait au commerce et au développement économique. Chaque année, elle étudie les rapports sur les travaux du Conseil économique et social et des divers organes ou institutions qui y sont affiliés. Lors de la dix-septième session de l'Assemblée générale, la Deuxième Commission s'est principalement intéressée aux questions commerciales, notamment à la convocation d'une conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Elle a consacré passablement de temps aux questions de souveraineté permanente sur les richesses naturelles et aux conséquences économiques et sociales du désarmement. L'Assemblée générale a adopté 21 résolutions qui lui avaient été présentées par la Deuxième Commission.

L'Assemblée générale avait adopté lors de sa session précédente une résolution où elle proclamait Décennie des Nations Unies pour le développement les années entre 1960 et 1970. La plupart des délégués, dans leurs interventions d'ordre général à la Deuxième Commission, ont témoigné de l'importance qu'ils attachaient aux objectifs de la Décennie, et ont rendu hommage au secrétaire général pour son rapport à ce sujet intitulé «projets». Le but principal de cette initiative est de créer une conjoncture telle que dès 1970 le revenu national des pays en voie de développement augmente de 5 p. 100 par année et que ce rythme puisse se maintenir par la suite.

La Déclaration du Caire a aussi suscité beaucoup d'intérêt à la Deuxième Commission au cours de la discussion générale, notamment de la part des représentants des pays en voie de développement. Elle avait été adoptée à la Conférence sur les problèmes du développement économique en juillet 1962 avant de faire l'objet de la résolution 1820 à l'Assemblée générale, où le scrutin lui a été favorable, à deux abstentions près. Dans ce texte, les membres, le Conseil économique et d'autres organismes étaient invités à s'occuper des problèmes relatifs au développement économique et social.

Commerce

Le fait saillant de l'année en ce domaine a été la décision de convoquer la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Grâce à une modification proposée par le Canada et le Pérou, la difficulté au sujet

de la date de la réunion a été résolue avant que l'Assemblée ne mette aux voix la résolution 1785, présentée par la Deuxième Commission. On y proposait de convoquer la conférence dans les plus courts délais possibles après la session du Conseil économique de juillet et, de toute façon, au début de 1964 au plus tard. Cette conférence devrait s'attacher surtout aux moyens d'améliorer la position commerciale des pays en voie de développement, soit au développement des marchés de produits de base et des marchandises semi-ouvrées, à la stabilisation des prix des produits de base à des niveaux équitables et aux problèmes relatifs aux tarifs douaniers et aux autres entraves au commerce. On y étudiera aussi si, dans le domaine des échanges internationaux, les institutions actuelles sont suffisantes. Un comité de 30 membres, dont le Canada, a déjà commencé à élaborer des plans en vue de cette importante conférence (V. annexe V(5)).

Le Canada a voté pour deux résolutions portant précisément sur les prix des produits de base et adoptées à la dix-septième session. La première (1822) exprimait le vœu que tous les membres de l'ONU prenant part au commerce du café ainsi que les institutions spécialisées trouvent le moyen d'adhérer à l'Accord international conclu lors de la conférence que les Nations Unies ont consacrée à cette denrée en 1962. Cet accord a pour objet d'assurer la stabilité des cours internationaux et d'accroître la consommation mondiale du café. Le Canada a été le deuxième pays à ratifier cet accord. Dans l'autre résolution (1829), la Commission internationale des produits de base était priée de parfaire son étude sur le financement de compensation pour stabiliser les revenus d'exportation des pays en voie de développement tributaires de leurs ventes de produits de base à l'étranger.

Développement économique

L'Assemblée générale a adopté nombre de résolutions proposées par la Deuxième Commission et ayant pour objet de consolider et de faciliter l'œuvre des Nations Unies dans le domaine économique.

Elle a adopté à l'unanimité une résolution (1821) où elle recommandait au Conseil économique et au Comité du développement industriel de tenir compte, dans son étude, du rapport entre industrialisation accélérée et échanges internationaux, du besoin urgent, pour les pays en voie de développement, d'augmenter sans cesse leurs revenus d'exportation et de se procurer des biens d'équipement à des conditions favorables. Par la résolution 1823, adoptée à l'unanimité, l'Assemblée invitait le secrétaire général à poursuivre ses efforts pour décentraliser l'activité économique et sociale de l'ONU et pour renforcer les Commissions économiques régionales. Dans une autre (1826), elle faisait sien l'appel du Conseil économique et social aux pays évolués pour qu'ils étudient, de concert avec le secrétaire général, la possibilité d'adopter des mesures en vue d'établir un fonds d'investissement dans

le cadre des Nations Unies et d'en assurer l'affectation aux biens d'équipement. Aucun membre n'a voté contre la résolution, mais les principaux pays dispensateurs, dont le Canada, se sont abstenus.

L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 1825 a intéressé tout spécialement le Canada, qui en avait pris l'initiative: elle portait sur le Programme alimentaire mondial de l'ONU et de l'OAA qui a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 1963, grâce aux démarches du Canada aux quinzième et seizième sessions. La résolution de cette année renferme, à l'adresse de tous les pays qui ne l'ont déjà fait, une invitation à contribuer au Programme afin qu'en soient atteints les objectifs, qui sont les suivants: répondre aux besoins alimentaires urgents et stimuler le progrès des pays sous-développés par des prélèvements sur les ressources abondantes des principaux producteurs de denrées alimentaires.

Dans plusieurs résolutions l'Assemblée fait état du besoin pressant de main-d'œuvre qualifiée où se trouvent les pays en voie de développement. Aux termes de la résolution 1824, elle exhortait les divers organismes de l'ONU à accroître leurs efforts pour faciliter la formation de techniciens, et les membres à développer leurs institutions d'enseignement de façon à satisfaire leurs propres besoins. Ce texte a reçu une approbation unanime. Par la résolution 1832, qui a rallié elle aussi l'appui de tous, elle priait instamment les milieux gouvernementaux et non gouvernementaux d'accroître leur aide aux gouvernements africains en matière d'enseignement. Dans un troisième texte (1827), parrainé entre autres par le Canada, elle invitait le secrétaire général à étudier s'il était possible de créer un institut qui formerait aux fonctions publiques internationales et nationales des ressortissants des pays en voie de développement. En ce qui concerne les nouveaux pays du Rwanda et du Burundi, le secrétaire général a été autorisé, conformément à l'avis du Canada, à poursuivre un programme spécial d'assistance technique et économique. Cette décision (1836) a été marquée par l'abstention de onze pays. L'Assemblée a adopté par un vote unanime une résolution (1834) où elle proposait qu'à l'avenir la question de l'assistance à la Libye ne fasse plus l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour, mais soit rattachée à l'assistance générale.

La résolution 1835, d'un caractère courant, a fait l'unanimité également; l'Assemblée y confirmait les affectations de fonds du Comité d'assistance technique à l'ONU et aux institutions spécialisées prenant part au Programme élargi d'assistance technique. Malgré dix abstentions, elle a aussi adopté un appel (résolution 1833) aux membres pour qu'ils révisent leurs contributions au Programme élargi et au Fonds spécial des Nations Unies de telle sorte qu'elles forment, pour l'un et l'autre, une somme de 150 millions, selon l'objectif annuel que l'on s'est fixé. Pour 1963, les engagements à ce titre représentent un total d'environ 120 millions.

En dépit de 27 abstentions, l'Assemblée générale a approuvé la résolution 1838, où elle recommandait au Conseil économique et social d'intensifier ses études et recherches sur les rapports qui existent entre l'accroissement démographique et le développement économique et social, et où elle sanctionnait l'avis de la Commission de la population selon lequel l'ONU devait encourager et aider les gouvernements à étudier les aspects démographiques des questions de développement. Le Canada a voté pour cette résolution. D'autre part, l'Assemblée ne l'a pas adoptée sans avoir supprimé auparavant un passage du texte de la Deuxième Commission aux termes duquel l'ONU eût accordé une assistance technique aux pays la demandant pour des projets relatifs à des problèmes démographiques.

Dans deux résolutions approuvées à l'unanimité, il a été fait état des rapports qui existent entre le développement économique d'une part et la réforme agraire et la conservation des richesses naturelles, de l'autre. Dans la première (1828), l'Assemblée générale recommandait aux États membres de collaborer avec le secrétaire général, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et les autres institutions spécialisées en vue de rassembler les données nécessaires pour préparer le quatrième rapport de l'ONU sur la réforme agraire. Dans l'autre (1831), elle attirait l'attention des membres sur la nécessité de préserver, restaurer, enrichir et utiliser rationnellement les richesses naturelles et en accroître la productivité.

Les risques d'inflation dans les pays en voie de développement économique ont été signalés dans une résolution (1830), adoptée à l'unanimité. L'Assemblée y invitait le secrétaire général à établir une étude sur les rapports entre le développement économique et l'inflation.

Conséquences économiques et sociales du désarmement

La question des conséquences économiques et sociales du désarmement est de celles que la Commission a considérées comme importantes. Un groupe consultatif des Nations Unies avait établi sur ce sujet un rapport selon lequel des mesures nationales et internationales appropriées pourraient résoudre toutes les difficultés de la période de transition. La Commission puis l'Assemblée générale ont adopté à l'unanimité une déclaration (résolution 1837) où l'Union soviétique et les États-Unis se ralliaient à cette conclusion. L'Assemblée y faisait sienne la demande du Conseil économique et social que les membres entreprennent toutes études utiles afin de mettre au point les renseignements, les plans et les mesures propres à permettre les adaptations d'ordre économique et social qui seraient requises dans l'éventualité du désarmement, compte tenu des besoins impératifs des pays en voie de développement. Enfin, elle priait ces pays d'établir des projets judicieux et des plans de développement bien intégrés d'un caractère régional et national, dont l'exécution pourrait être accélérée dès l'instant où des ressources seraient libérées du fait du désarmement.

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles

Voici une autre question qui a soulevé beaucoup d'intérêt et de discussions à la Deuxième Commission et à l'Assemblée générale proprement dite. La Commission pour la souveraineté permanente sur les ressources naturelles en était venue à un accord, après deux années de délibérations, sur un projet de résolution énonçant les principes de la souveraineté sur les richesses naturelles. A la Commission (et à l'Assemblée), plusieurs pays ont présenté des projets d'amendement. Approuvée par une majorité écrasante dans sa version modifiée, la résolution (1803) représentait un effort pour maintenir un juste équilibre entre les droits des peuples sur leurs propres richesses naturelles et ceux du capital étranger à une juste indemnité dans les cas de nationalisation ou d'expropriation. D'après un principe important de cette résolution, la nationalisation et l'expropriation doivent se fonder sur l'intérêt national et comporter le versement d'une indemnité, conformément aux règlements en vigueur dans l'État qui adopte de telles mesures et au droit international.

VIII

TROISIÈME COMMISSION (QUESTIONS SOCIALES)

Les points de l'ordre du jour qui soulèvent des questions d'un caractère surtout social, culturel ou humanitaire sont d'abord confiés, en règle générale, à la Troisième Commission. Celle-ci joue donc à cet égard un rôle de premier plan dans l'élaboration d'accords internationaux qui sont ensuite soumis à l'approbation de l'Assemblée générale et à la ratification des États membres. Elle reçoit en outre des rapports du Conseil économique et social, des institutions spécialisées et d'autres organismes subsidiaires qui s'occupent des questions sociales, et elle présente des recommandations à ces organismes.

Convention sur le mariage

A sa dix-septième session, l'Assemblée a achevé de rédiger une Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum requis pour le mariage et l'enregistrement du mariage. Cette convention a été ouverte à la signature le 10 décembre 1962, date qui coïncidait avec la Journée des droits de l'homme. La résolution à ce sujet (1763) a été approuvée par 92 voix, sans opposition, avec 7 abstentions (dont le Canada). Le texte comportant des sujets qui étaient apparemment du ressort législatif des provinces, le Canada s'est abstenu lors de la mise aux voix, en attendant de pouvoir consulter entièrement les gouvernements provinciaux. En vertu de la même résolution, un projet annexe de recommandation a été renvoyé devant la Commission de la condition de la femme.

Convention sur l'esclavage

Aux termes de la résolution 1841 qui fut adoptée à l'unanimité, les États membres étaient invités à devenir Parties contractantes de la Convention de 1926 et de la Convention supplémentaire de 1956 sur l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage. Tous les États membres étaient aussi instamment priés de collaborer sans réserve dans l'application de ces instruments internationaux. Le Canada, qui était déjà partie à la Convention de 1926, est devenu le quarante-troisième pays à ratifier la Convention supplémentaire de 1956 lorsque, le 10 janvier 1963, son représentant permanent à l'ONU a déposé l'instrument de ratification du Canada auprès du secrétariat des Nations Unies à New-York.

Contrôle international des stupéfiants

Adoptée à l'Assemblée par 92 voix contre 1, et 4 abstentions, la résolution 1774 invitait les gouvernements en cause à prendre les mesures nécessaires en vue de ratifier la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants ou d'accéder à cette convention. Le Canada a appuyé énergiquement cette résolution, ayant joué un rôle actif dans la rédaction de la Convention qu'il a été le premier à signer (30 mars 1961) et le premier à ratifier (11 octobre 1961).

Conventions internationales sur les droits de l'homme

Ces conventions se trouvent à l'ordre du jour de la Troisième Commission depuis 1954. A la dix-septième session, les articles 3 et 5 de la Convention sur les droits civils et politiques et l'article 5 de la Convention sur les droits économiques, sociaux et culturels ont été adoptés à l'unanimité. Par l'adoption de la résolution 1843, l'Assemblée a sanctionné l'article 2 de ce dernier instrument, le vote étant de 51 voix pour, 4 voix contre, avec 33 abstentions (dont le Canada). Il a été proposé d'inclure deux nouveaux articles dans les conventions, l'un sur les droits de l'enfant et l'autre sur le droit d'asile. La Commission des droits de l'homme entreprendra l'étude du premier, tandis que l'Assemblée examinera le deuxième à sa prochaine session.

Projet de déclaration sur le droit d'asile

Les discussions portant sur ce texte ayant traîné en longueur, seuls le préambule et le premier article ont pu être adoptés (résolution 1839). Le Canada a appuyé la résolution. L'examen des autres articles se poursuivra à la prochaine session de l'Assemblée.

Convention sur la liberté de l'information

Faute de temps, l'Assemblée n'a pu examiner le projet de déclaration et le projet de convention relatifs à la liberté de l'information, et en a remis l'étude à la dix-huitième session.

Rapport du conseil économique et social

L'Assemblée a examiné comme de coutume les rapports et les propositions du Conseil économique et social et des organismes subsidiaires et a jeté les bases des travaux futurs par l'adoption des résolutions suivantes:

Résolution 1772, approuvée par 81 voix, sans opposition, avec 11 abstentions; elle demandait à l'ECOSOC de porter de 18 à 21 le nombre des membres du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification.

Résolution 1773, coparrainée par le Canada et adoptée à l'unanimité. Recommandait aux États membres a) de tenir compte des besoins de l'enfance et de l'adolescence dans leur planification et leur administration, b) de donner l'importance qui convient à leurs programmes nationaux en faveur des enfants et des adolescents, et c) de tirer entièrement profit des services offerts par le FISE.

Résolution 1775, adoptée à l'unanimité. Prieait le secrétaire général de nommer un comité spécial chargé de prendre des dispositions en vue de commémorer le quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Commission des droits de l'homme examinerait à sa dix-neuvième session les plans élaborés par le comité en vue de cet événement. Le Canada a été l'un des coauteurs de cette résolution et fut ensuite nommé membre du comité spécial.

Résolution 1776, adoptée à l'unanimité. Aux termes de cette résolution, la Commission des droits de l'homme chercherait à faire adopter des mesures destinées à encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et ferait rapport à ce sujet à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Résolution 1777, adoptée à l'unanimité. Invitait l'ONU, les États membres, les institutions spécialisées et divers organismes non gouvernementaux à mettre en œuvre conjointement, sous les auspices des Nations Unies, un programme à long terme en vue d'améliorer la condition de la femme dans les pays en voie de développement.

Résolution 1778, adoptée à l'unanimité. Elle avait trait au développement des moyens nationaux d'information dans les pays en voie de développement et demandait que ce problème soit traité au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

Résolution 1782, adoptée par 80 voix (dont le Canada), sans opposition, avec 21 abstentions. Prévoit l'expansion du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme. En appuyant cette résolution, un certain nombre de délégations, y compris celle du Canada, ont exprimé l'espoir que cette expansion puisse avoir lieu sans grever exagérément le budget.

Aide aux réfugiés

Le Haut-Commissaire des Nations Unies (HCR) pour les réfugiés a pour tâche de fournir une protection internationale aux réfugiés qui se trouvent sous son mandat. Il vient en aide également aux autres catégories

de réfugiés. Il cherche des solutions permanentes au problème général des réfugiés, en permettant à ceux-ci de se rapatrier volontairement, de s'intégrer dans de nouvelles collectivités et de se réinstaller dans d'autres pays.

Le financement de cette œuvre est assuré par les contributions bénévoles des États membres et des institutions non gouvernementales, contributions qui se sont chiffrées en 1962 à \$6,800,000 (dollars américains). Le Haut-Commissaire est guidé dans l'exécution de sa tâche par un comité exécutif qui se compose des représentants de 25 États membres, dont le Canada.

L'année 1962 a marqué une étape importante dans l'œuvre poursuivie par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; en effet, il y a eu achèvement du travail accompli en faveur des réfugiés algériens, de nouveaux projets ont été lancés en Afrique, et on a des raisons d'espérer la liquidation prochaine du problème persistant des «vieux» réfugiés d'Europe. A la dix-septième session, l'œuvre accomplie par le Haut-Commissaire a été louée par la plupart des membres de l'Assemblée et il a été décidé, conformément à la proposition soumise par le Canada en Troisième Commission, de prolonger le mandat du HCR pour une autre période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 1964. La résolution 1783 a laissé inchangées les attributions de cette agence de l'ONU.

La résolution 1784, approuvée par 58 voix (dont le Canada) contre 22, et 26 abstentions, affirmait de nouveau l'inquiétude de l'Assemblée relativement à la situation des réfugiés chinois à Hong-Kong, incitait les parties en cause à augmenter leurs contributions et à continuer de fournir toute l'aide possible à ces réfugiés, et demandait au HCR de poursuivre sa tâche à Hong-Kong.

Tremblement de terre en Iran

Le 2 septembre 1962, un grave tremblement de terre a dévasté la région du nord-ouest de l'Iran. Les victimes ont immédiatement reçu des secours d'urgence et de l'assistance de la part des institutions spécialisées de l'ONU, d'un certain nombre de gouvernements (dont le Gouvernement canadien) et d'institutions non gouvernementales. L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 1753 afin d'assurer que toutes les dispositions voulues soient prises et que dans l'avenir les effets de catastrophes du même genre puissent se trouver réduits à un minimum.

Préjugés raciaux et intolérance religieuse

Dans ce domaine, l'Assemblée a adopté trois résolutions à l'unanimité. La première (1779) qui suit les grandes lignes d'un projet recommandé par l'ECOSOC à sa trente-quatrième session, invite les États membres, la famille

des Nations Unies et les organismes non gouvernementaux à continuer de faire tout leur possible pour éliminer les préjugés raciaux et l'intolérance nationale et religieuse; elle exhorte les États à abroger les lois discriminatoires, invite les gouvernements, les institutions spécialisées et les organismes non gouvernementaux à informer le secrétaire général des mesures qu'ils auront prises pour l'élimination de ces préjugés, et demande au secrétaire général de faire le rapport des résultats obtenus à la dix-huitième session. La deuxième résolution (1780) invite la Commission des droits de l'homme à rédiger une Déclaration et une Convention sur l'élimination des préjugés raciaux. La troisième (1781) demande à la même Commission de rédiger des instruments analogues touchant l'élimination de l'intolérance religieuse.

Jeunesse et paix

Faute de temps, l'Assemblée a remis à la dix-huitième session l'examen d'une proposition déposée par la Roumanie et qui visait à promouvoir chez les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

IX

LA QUATRIÈME COMMISSION (TUTELLE) ET LE RÉGIME COLONIAL

Les responsabilités de l'ONU envers les territoires dépendants sont énoncées dans les chapitres XI, XII et XIII de la charte, relatifs, le premier aux territoires non autonomes, et les deux autres, aux territoires sous tutelle. En outre, le mandat de la Société des Nations sur le Sud-Ouest africain a été transféré à l'ONU. L'objet des Nations Unies est de favoriser le bien-être des habitants de ces territoires et de les aider à accéder à l'autonomie.

Les puissances administrantes ont été invitées aux termes de l'alinéa e de l'article 73 à présenter des rapports au secrétaire général sur les conditions économiques, sociales et de l'instruction dans ces territoires. Quelques-unes, ces derniers temps, ont fourni des renseignements sur l'évolution politique. Jusqu'aux sessions récentes, les puissances administrantes ont pu prévenir l'adoption par l'Assemblée de mesures relatives à leurs territoires comportant une ingérence dans leur administration. Toutefois, le nombre des membres ayant augmenté et les nouveaux pays indépendants cherchant à accélérer l'accession des territoires non autonomes à l'indépendance, il arrive souvent que soient insérées dans une résolution concernant un territoire donné et malgré les puissances administrantes, des recommandations de détail qui se trouvent ainsi à recueillir la majorité prescrite des deux tiers.

La Quatrième Commission s'occupe de la plupart des questions coloniales. Elle entend les rapports des sous-comités mis sur pied pour des territoires donnés lors de sessions antérieures, de même que ceux du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et du Conseil de tutelle. Elle donne aussi audience aux pétitionnaires. Enfin, la question générale de la fin du régime colonial, y compris le rapport du Comité spécial pour l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a été mise de côté pour être examinée en séances plénières. C'est la Commission politique spéciale qui a étudié habituellement la question de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

Les principales questions coloniales étudiées par la Quatrième Commission au cours de la dix-septième session avaient trait à la Rhodésie du Sud, au Sud-Ouest africain et aux territoires portugais d'Afrique.

Rhodésie du Sud

En 1962, aucune question coloniale n'a reçu à l'ONU autant d'attention que celle de la Rhodésie du Sud. Au cours du premier semestre, la situation politique du territoire a été étudiée dans le détail lors de la première reprise de la seizième session de l'Assemblée générale, par le Comité des Dix-sept, puis par l'Assemblée à la seconde reprise de sa session. Elle devait constituer un point important à l'ordre du jour de la dix-septième session.

Immédiatement après l'ouverture de la dix-septième session de l'Assemblée générale, en septembre 1962, le premier ministre de la Rhodésie du Sud, sir Edgar Whitehead, a interdit l'Union populaire africaine de Zimbabwe (ZAPU) et mis sous arrêt son leader, Joshua Nkomo; il tenait ce parti responsable de la multiplication des actes de terrorisme et des incendies volontaires. La Quatrième Commission s'est d'abord intéressée à la Rhodésie du Sud, puis elle a recommandé à la Grande-Bretagne, dans une résolution du 8 octobre, de faire en sorte que Nkomo et d'autres leaders soient relâchés et que l'interdiction du ZAPU soit suspendue. L'Assemblée générale adoptait cette résolution (1755) le 12 octobre 1962 par 84 voix contre 2, et 11 abstentions (dont le Canada). La Grande-Bretagne n'a pas pris part au scrutin.

Pendant le reste du mois d'octobre, la Quatrième Commission a longuement étudié la question de la Rhodésie du Sud, donnant audience à nombre de pétitionnaires, puis à sir Edgar Whitehead, qui a soutenu que son parti était favorable à l'abolition de la discrimination raciale et à l'octroi progressif des droits politiques aux Africains. Le 31 octobre, la résolution 1760 a été approuvée à la Quatrième Commission et à l'Assemblée par 81 voix contre 2, et 19 abstentions (dont celle du Canada). Il y était noté avec regret que le Gouvernement britannique n'avait pas donné suite aux demandes formulées dans les résolutions antérieures; il était prié de suspendre la conférence constitutionnelle et d'accorder tous les pouvoirs politiques à l'ensemble de la population de la Rhodésie du Sud. Enfin, le secrétaire général était invité à s'employer par ses bons offices à réconcilier les divers secteurs de la population.

Aux élections qui ont eu lieu en Rhodésie du Sud le 14 décembre 1962, le Front Rhodésien, dirigé par M. Winston Field, qui s'était prononcé plus énergiquement pour le maintien de l'autorité des Blancs, a défait le Parti Fédéral Uni, que dirigeait sir Edgar Whitehead.

Sud-Ouest africain

Après avoir étudié le rapport du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain, créé lors de la seizième session, et celui du Comité spécial de la décolonisation, la Quatrième Commission a adopté par un scrutin presque unanime, au sujet du Sud-Ouest africain, une résolution (1805) de caractère

modéré. Elle y réaffirmait, pour la population du territoire, le droit à l'indépendance et à la souveraineté; reprochait à la République sud-africaine de ne pas avoir collaboré avec les Nations Unies; transférait les fonctions du Comité spécial du Sud-Ouest africain au Comité spécial de la décolonisation; invitait le secrétaire général à désigner un résident qui représenterait les Nations Unies dans le domaine de l'assistance technique et qui assurerait une «présence effective» de l'Organisation dans le Sud-Ouest africain. De plus, elle y faisait état des inquiétudes qui s'étaient fait jour au sujet de la vente d'armes à l'Afrique du Sud, et exhortait tous les États membres à s'abstenir de tout acte propre à entraver la mise en œuvre des résolutions relatives au territoire. L'Assemblée a approuvé cette résolution par 98 voix (dont celle du Canada), sans opposition, avec une abstention.

En ce domaine les Nations Unies seront influencées à l'avenir par la façon dont évoluera la cause instituée par le Libéria et l'Éthiopie contre la République sud-africaine à la Cour internationale de Justice, qui s'est déclarée, par son arrêt du 21 décembre 1962, compétente pour statuer sur l'affaire.

Territoires portugais

Bien que la plupart des pays occidentaux, y compris le Canada, aient par le passé approuvé des résolutions favorables au principe de l'autodétermination pour les territoires portugais d'outre-mer, la résolution présentée à la dix-septième session à leur sujet n'a pas reçu, en raison de la façon dont elle était rédigée, l'appui général qui a été accordé à celle qui intéressait le Sud-Ouest africain. Presque toutes les délégations ont accepté les passages demandant que soit reconnu le droit à l'autodétermination pour les peuples des territoires portugais d'outre-mer, que le pouvoir soit transféré à des institutions représentatives et que l'indépendance soit accordée par la suite. Toutefois, le texte renfermait dans son préambule des clauses donnant à entendre que les alliés du Portugal lui fournissaient des armes qui servaient à réprimer la population indigène, et affirmant que la situation dans ces territoires constituait un grave péril pour la paix et la sécurité internationales. Le Canada et d'autres pays se sont abstenus lors de la mise aux voix de ces clauses, mais ont approuvé la partie de la résolution où tous les États étaient invités à ne fournir ni armes ni matériel militaire au Gouvernement portugais. Le 14 décembre, l'Assemblée a approuvé l'ensemble de la résolution (1807) par 82 voix contre 7, et 13 abstentions (dont celle du Canada).

Angola

Au débat de la Quatrième Commission sur les territoires portugais s'est ajoutée à l'Assemblée générale une discussion sur l'Angola, point distinct à l'ordre du jour. Ce territoire avait déjà fait l'objet d'un examen en 1962 quand, à la première reprise de sa seizième session, l'Assemblée adoptait

une résolution confirmant le droit du peuple de l'Angola à l'autodétermination et à l'indépendance. La délégation du Canada a pris part au débat, puis a voté pour la résolution.

Des rapports sur la situation dans ce territoire ont été présentés à la dix-septième session par le Comité spécial pour l'Angola et par le Comité spécial des Dix-Sept. Les délégations du bloc afro-asiatique ont mis de l'avant une résolution énergique recommandée par le second. Dans ce texte très sévère à l'endroit de la conduite du Portugal en Angola, l'Assemblée réaffirmait le droit du peuple de l'Angola à l'autodétermination et à l'indépendance et priait le Gouvernement portugais d'adopter d'énergiques mesures en vue du transfert des pouvoirs à la population. La délégation du Canada n'a pu accepter les dispositions finales qui tendaient à faire expulser le Portugal de l'ONU et qui invitaient le Conseil de sécurité à recourir aux sanctions pour contraindre le Portugal à se conformer aux résolutions de l'ONU. L'Assemblée a adopté la résolution (1819) le 18 décembre par 57 voix contre 14 (y compris celle du Canada), et 18 abstentions.

Régime colonial

Ayant étudié en séance plénière le rapport du Comité spécial des Dix-Sept pour l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, une nouvelle résolution par laquelle elle renouvelait le mandat du Comité et recommandait des mesures spéciales pour que tous les territoires et tous les peuples coloniaux accèdent à l'indépendance sans délai. Le Comité spécial a été renforcé de sept nouveaux membres, qui doivent être désignés par le président de l'Assemblée; il a été invité à présenter à la dix-huitième session un rapport renfermant des conseils et des recommandations, quant à l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance. Les dispositions fixant des délais pour l'application de cette Déclaration ont été supprimées, n'ayant pas rallié les deux tiers des voix. La résolution (1810) a été adoptée le 17 décembre 1962 par 101 voix (dont celle du Canada), sans opposition, avec 4 abstentions.

L'Assemblée générale a aussi adopté quatre résolutions sur le Zanzibar, le Kenya, les territoires sous protectorat de Basutoland, de Betchouanaland et de Souasiland, et sur le Nyassaland, proposées par le Comité spécial.

Au cours de la discussion générale sur le rapport du Comité des Dix-Sept, nombre de délégués ont évoqué le problème de l'impérialisme soviétique. Dans son intervention du 23 novembre 1962, le Canada attirait l'attention sur l'expansion du régime colonial soviétique depuis 1939 et formulait le vœu que les Nations Unies examinent avec soin la situation qui règne à l'intérieur de l'empire soviétique, tout spécialement le déni des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

X

Cinquième commission (questions administratives et budgétaires)

Au cours de la dix-septième session, la Cinquième Commission a étudié, dans le cadre de ses attributions, les répercussions pécuniaires de certaines décisions de l'Assemblée; elle a veillé à l'octroi des ressources nécessaires au fonctionnement normal de l'Organisation, puis elle a examiné les divers rapports financiers émanant du secrétaire général, des institutions spécialisées et de l'AIEA. Elle a aussi étudié les rapports relatifs aux questions d'administration et de personnel.

Financement du maintien de la paix

L'une des questions importantes dont était saisie l'Assemblée à sa dix-septième session avait trait à l'obligation pour les membres de financer les opérations de la FUNU et de l'ONUC, eu égard à l'opinion émise par la Cour internationale de Justice le 20 juillet 1962¹. La question de savoir si les dépenses de la FUNU et de l'ONUC étaient assimilables à celles de l'Organisation au sens du paragraphe 2 de l'article 17 de la Charte fait l'objet d'un litige depuis le lancement des deux opérations. Au fait, l'arrêt de la Cour attribue aux membres une obligation en droit de verser la part de ces dépenses qui leur a été fixée selon la répartition, tout comme ils doivent le faire pour le budget ordinaire de l'Organisation. Toutefois, la Cour a déclaré qu'il incombait à l'Assemblée générale de fixer le barème des quotes-parts.

Il s'agissait surtout, quant à ce point, de déterminer la suite que l'Assemblée donnerait à l'avis de la Cour; comment trouver une méthode de financement généralement acceptable pour le financement des opérations qu'exigerait à l'avenir le maintien de la paix? Le Canada a coparrainé deux projets de résolutions en la matière; aux termes du premier, présenté par vingt pays, l'Assemblée aurait entériné l'avis de la Cour; d'après le second, présenté par 11 pays, elle aurait rétabli le Groupe de travail des Quinze pour l'examen des méthodes administratives et budgétaires, et l'aurait chargé d'étudier comment financer à l'avenir les opérations relatives au maintien de la paix entraînant de lourdes dépenses. La plupart des pays qui avaient

¹ V. *Affaires Extérieures*, septembre 1962, p. 263 et *Le Canada et les Nations Unies*, 1962, pp. 96-99.

refusé de verser leur quote-part pour la FUNU et l'ONUC (dont ceux du bloc soviétique, la France, la Belgique, le Portugal, la République sud-africaine et certains pays arabes) se sont élevés contre la proposition des Vingt, soutenant que l'Assemblée ne pouvait pas imposer d'obligations aux membres sans leur consentement. Quatre pays arabes, à peu près de cet avis, ont proposé une modification selon laquelle l'Assemblée prendrait note de l'opinion de la Cour. Pour ce qui était de trouver une méthode plus durable pour financer les opérations en cause, 19 pays latino-américains ont exprimé le vœu que le Groupe de travail soit élargi et qu'il reçoive d'importantes instructions. Ils ont déposé un projet de résolution rivalisant avec celui des onze puissances. Les deux groupes ont longuement négocié, puis se sont mis d'accord sur un moyen terme.

A la suite d'un débat qui a été long mais modéré, l'Assemblée a repoussé le projet de modification des quatre pays arabes par 61 voix (dont celle du Canada) contre 28, et 14 abstentions. Par un vote à l'appel nominal dont le résultat a été le suivant: 76 pour (dont le Canada), 17 contre, et 8 abstentions, elle a adopté le projet des Vingt, qui est devenu la Partie A de la résolution 1854; la Partie B de celle-ci, adoptée de la même façon par 78 voix (dont celle du Canada) contre 14, et 4 abstentions, consistait dans le texte sur lequel les Onze et les Dix-Neuf s'étaient mis d'accord. Il portait que le Groupe de travail de 21 membres serait élargi et guidé davantage.

Le Groupe de travail des 21 doit tenir une réunion au début de 1963 et présenter son rapport avant le 31 mars. L'Assemblée générale doit être convoquée en session spéciale avant le 30 juin pour examiner la situation financière de l'Organisation. On espère que le Groupe de travail et l'Assemblée pourront alors se mettre d'accord sur une méthode qui soit acceptable à tous, en ce qui concerne un financement à une grande échelle des opérations relatives au maintien de la paix. Cela assurerait à l'ONU les ressources dont elle a besoin pour maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément aux responsabilités que lui confère la Charte.

Questions d'administration et de personnel

A la dix-septième session les questions relatives à la répartition géographique du personnel du secrétariat et à la proportion des contrats à terme qui lui sont accordés ont fait l'objet de débats relativement modérés, contrairement aux années précédentes. C'est grâce, pour une bonne part, aux efforts du secrétaire général pour donner suite aux recommandations formulées par l'Assemblée à sa seizième session. Si le bloc soviétique a repris ses propositions dites de la «troïka», elles n'ont guère rallié d'appui cette fois: le secrétaire général avait réalisé une répartition géographique du personnel plus équitable et porté à plus de 25 p. 100 la proportion des con-

trats d'une durée déterminée. Un long débat sur cette question a abouti à un moyen terme: la résolution 1852, qui a été adoptée par 76 voix (dont celle du Canada) contre 11, et 2 abstentions. L'Assemblée y reconnaissait qu'il existait encore des déséquilibres à corriger dans la répartition géographique du personnel et recommandait des critères pouvant servir au secrétaire général dans ses efforts pour faire les corrections nécessaires.

Octroi des crédits nécessaires

Comme d'habitude, l'Assemblée a étudié les demandes de crédit présentées par le secrétaire général dans le budget supplémentaire pour 1962 et dans les prévisions budgétaires de 1963. Le supplément réclamé pour 1962 représentait une somme de \$2,700,000. Bien que nombre de membres aient souhaité que l'ONU restreignît ses dépenses pendant la période de difficultés qu'elle traversait, l'Assemblée a approuvé une majoration des crédits de 1962 de \$3,700,000, aux termes de la résolution 1860. Voici les principaux postes qui ont donné lieu à ces suppléments: conférences et réunions spéciales, missions spéciales, frais généraux et secours au Rwanda et au Burundi. Y compris les suppléments sanctionnés par l'Assemblée, le budget de 1962 accusait \$85,818,220 de dépenses, contre \$14,426,200 de recettes. Le Canada a voté pour la résolution 1860, mais, avec 36 autres pays, il s'est abstenu lors du scrutin de la Commission relatif à l'affectation de \$800,000 à l'assistance financière au Rwanda et au Burundi.

Le premier projet de budget présenté par le secrétaire général pour 1963 portait sur un total brut de \$86,649,500 pour les dépenses et de \$14,823,800 pour les recettes. Comme au cours du débat sur les dépenses supplémentaires de 1962, la majorité des membres, dont le Canada, ont exprimé de l'inquiétude devant l'augmentation des crédits. Toutefois, l'Assemblée a fini par adopter, en dépit de l'opposition de l'Union soviétique, la résolution 1861 qui comportait une ouverture de crédits de \$92,911,050 et \$15,247,500 de recettes, soit \$7,200,000 de plus que le montant demandé à l'origine¹. Les principaux facteurs d'augmentation sont les suivants: l'Assemblée et ses organes subsidiaires ont décidé de tenir plus d'assemblées et de conférences en 1963; le budget comprend des versements d'intérêts et d'amortissement sur les obligations émises par l'ONU pour \$4,650,000; les effectifs du secrétariat ont été augmentés.

L'Assemblée a adopté par une forte majorité, en trois mises au voix, une résolution (1861) portant sur le budget complet pour 1963. Les résultats des scrutins ont été les suivants: a) section des dépenses, 88 pour (dont le Canada), 11 contre (les pays du bloc soviétique), et 2 abstentions; b) section des recettes, 91 pour (dont le Canada), 11 contre, et 2 abstentions; c) section des crédits, 93 pour (dont le Canada), 11 contre, et une absten-

¹ V. Annexe VI(1), le projet de budget pour 1963.

tion. Vu la progression sensible du budget ces dernières années et les problèmes financiers de l'ONU, l'Assemblée a aussi adopté, par 91 voix (dont celle du Canada) contre 11, et 3 abstentions, une résolution (1863) portant le Fonds de roulement de 25 à 40 millions. De plus, l'Assemblée a adopté par 93 voix (dont celle du Canada) contre 11, et une abstention, une résolution (1862) autorisant le secrétaire général à consacrer jusqu'à \$10,000,000 en 1963, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, aux dépenses imprévues et extraordinaires.

L'Assemblée devait aussi résoudre la question des ouvertures de crédits pour la FUNU et l'ONUC, les dépenses de ces opérations étant prélevées sur des comptes spéciaux. Le secrétaire général a présenté, dans le cas de la FUNU, des prévisions de dépenses détaillées s'élevant à \$19,256,870, mais il a déclaré qu'il n'était pas en mesure d'en faire autant pour l'ONUC, en raison de certaines incertitudes. Aussi n'a-t-il sollicité que l'autorisation de dépenser \$10,000,00 par mois pour jusqu'au 30 juin 1963. Le Comité consultatif et divers pays ont déploré qu'on ne puisse leur fournir des prévisions détaillées et ont exprimé l'espoir qu'il serait possible à l'avenir de contrôler les dépenses de la FUNU encore plus étroitement. L'Assemblée n'a examiné les prévisions de dépenses de la FUNU et de l'ONUC que vers la fin de la session; elle a attendu que M. Thant ait été élu, que l'Assemblée ait accepté l'avis de la Cour internationale et, enfin, qu'un Groupe de travail de 21 soit chargé d'étudier des méthodes de financement pour les opérations relatives au maintien de la paix et de présenter un rapport au plus tard le 31 mars 1963. Quand la question des prévisions de dépenses est venue sur le tapis, le secrétaire général ne demandait plus que l'autorisation à engager des dépenses pour la FUNU et l'ONUC jusqu'au 30 juin selon un barème mensuel, mais sans que des crédits spéciaux soient affectés à cette fin. Face à ces événements, l'Assemblée a approuvé diverses propositions tendant à :

- a) autoriser le secrétaire général à engager, jusqu'au 30 juin 1963, pour la FUNU, des dépenses ne dépassant pas \$1,580,000 par mois (résolution 1864);
- b) autoriser le secrétaire général à dépenser, jusqu'au 30 juin 1963, pour le maintien de l'ONUC, des dépenses ne dépassant pas \$10,000,000 par mois (résolution 1865);
- c) la convocation avant le 30 juin d'une session extraordinaire en vue d'étudier la situation financière de l'Organisation (résolution 1866).

Voici les résultats des scrutins relatifs à ces trois résolutions; a) FUNU: 76 pour, 12 contre, 8 abstentions; b) ONUC: 75 pour, 12 contre, 13 abstentions; c) 77 pour, sans opposition, 21 abstentions. Le Canada a voté pour les trois propositions, qui permettaient de conserver l'espoir qu'on trouverait une méthode de financement plus durable pour les opérations relatives au maintien de la paix; toutefois, il aurait préféré que l'Assemblée répartisse les dé-

penses de la FUNU et de l'ONUC pour le deuxième semestre de 1962 et pour 1963. Ainsi il eût été plus facile d'assurer les fonds nécessaires pour les deux opérations.

L'Assemblée a aussi étudié le rapport du Comité des contributions. Le débat a porté principalement sur les allégations des pays du bloc soviétique selon lesquelles ils étaient lésés par le barème des cotisations pour 1962 à 1964, qui avait été recommandé par le Comité des contributions et adopté par l'Assemblée en vertu de la résolution 1691. L'Assemblée était également saisie d'un projet de résolution soviétique visant à faire abolir le plafond de 30 p. 100 fixé pour la contribution la plus forte; ce principe était suivi depuis longtemps par l'Assemblée. L'Union soviétique n'a guère rallié de délégations à son point de vue, toutefois; aussi son projet de résolution a-t-il été retiré à la suite de négociations officieuses. D'autre part, l'Assemblée générale a adopté plus tard par un vote unanime une résolution (1870) où elle fixait le barème des quotes-parts pour les nouveaux membres et priait le secrétaire général de confier à des experts l'étude des divers systèmes de comptabilité nationale, à l'intention du Comité des contributions. Elle priait aussi le Comité des contributions de lui faire rapport, lors de sa dix-huitième session, en présentant toutes recommandations qui lui paraîtraient justifiées au sujet des modifications éventuelles du barème des quotes-parts.

XI

SIXIÈME COMMISSION (Questions juridiques)

Un certain nombre de questions importantes, à forte teneur juridique (notamment l'avis de la Cour internationale de Justice sur le financement des opérations de l'ONU relatives au maintien de la paix, la question de la souveraineté permanente sur les richesses naturelles et les pactes sur les droits de l'homme), ont été étudiées par d'autres commissions que la Sixième, en raison de la prédominance de leurs répercussions politiques; elles ne seront donc pas assimilées, dans le présent chapitre, aux questions juridiques. Les débats de la Sixième Commission ont porté principalement sur les points se rapportant aux questions étudiées sous les quatre titres ci-après.

Commission du droit international

Lors de sa quatorzième session tenue à Genève du 24 avril au 29 juin 1962, la CDI, dont le nombre des membres vient d'être porté de 15 à 24, a examiné principalement les quatre points suivants: ses futurs travaux; l'attention à donner à la question de la responsabilité des États; les premières études sur la succession des États; le premier tiers d'un projet de convention sur le droit des traités. On a compris que chacune de ces questions renfermait des possibilités de litige, mais on espérait que la Commission des questions juridiques les aborderait dans un esprit exempt de controverse. Mais il n'en a pas été ainsi, et nombre de points ont soulevé de vigoureux débats. Néanmoins la Commission a pu se mettre d'accord sur le moyen terme que représente la résolution 1765, qui a fait l'unanimité lors du scrutin. L'Assemblée générale y recommande à la Commission: *a)* de poursuivre ses travaux de codification et de développement progressif du droit des traités, compte tenu des vues exprimées lors de la dix-septième session de l'Assemblée générale et de telle sorte que le droit des traités repose sur les bases les plus larges et les plus sûres; *b)* de poursuivre ses travaux sur la responsabilité des États en tenant compte des vues exprimées lors de la dix-septième session de l'Assemblée générale et du rapport de la sous-commission et en prenant dûment en considération les buts et les principes énoncés dans la Charte; *c)* de poursuivre ses travaux sur la succession des États et gouvernements, en tenant compte des vues exprimées lors de la dix-septième session de l'Assemblée générale et du rap-

port de la sous-commission et en prenant dûment en considération les vues des États qui ont accédé à l'indépendance depuis la seconde guerre mondiale.

Les délégations de l'Australie, du Ghana et d'Israël ont présenté, relativement au même point à l'ordre du jour, un projet de résolution distinct qui eût permis aux nouveaux membres de l'ONU d'adhérer aux traités de l'ONU conclus à l'origine sous les auspices de la Société des Nations, sous réserve que les anciens membres de celle-ci ne s'y opposent par écrit auprès du secrétaire général dans l'année suivant la communication d'un avis de sa part en ce sens. Ce texte a soulevé toutefois des opinions contraires, en raison principalement des difficultés constitutionnelles qui pourraient se poser dans le cas de certains pays. On n'en a pas moins adopté, par un vote unanime, une résolution plus modérée (1766), aux termes de laquelle la Commission étudierait la question d'une plus large participation aux traités multilatéraux généraux conclus sous les auspices de la Société des Nations.

Annuaire juridique

La Sixième Commission envisage depuis des années la publication d'un annuaire juridique des Nations Unies. L'Assemblée générale a donné son approbation de principe lors de sa quinzième session; un comité spécial a été chargé, à la dix-septième session, de faire des recommandations précises quant au contenu et au format de l'ouvrage, compte tenu du budget limité de l'Organisation. Par sa résolution 1814, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité les recommandations du Groupe de travail, puis elle a prié le secrétaire général de publier le premier volume de l'annuaire au début de 1964.

Relations consulaires

La Sixième Commission a aussi étudié le projet d'articles élaboré par la Commission du droit international en vue d'un pacte sur les relations consulaires. A sa seizième session l'Assemblée générale avait recommandé que l'on tienne une Conférence internationale à Vienne au début de 1963 pour rédiger une convention d'après le projet d'articles qui avait été élaboré par la Commission du droit international et modifié en fonction des vues des gouvernements; elle avait aussi décidé de discuter le projet d'articles à sa dix-septième session afin de fournir aux membres l'occasion d'échanger leurs vues à ce sujet avant la Conférence de Vienne. Toutes les délégations ont voté pour la résolution 1813, où l'Assemblée générale invitait les États qui devaient participer à la Conférence à soumettre au secrétaire général le plus tôt possible tout amendement au texte de la Commission du droit international qu'ils entendraient proposer.

Relations amicales

Le point le plus important à l'ordre du jour de la Sixième Commission était sûrement celui qui avait trait aux relations amicales et à la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies. Son examen a exigé à peu près la moitié du temps de la Commission. D'après une autre résolution, proposée par le Canada et divers pays animés du même esprit, il convenait de proclamer le règne du droit dans les relations internationales et la Charte des Nations Unies comme énoncé de principes fondamental en ce domaine; en outre, il y aurait lieu d'étudier deux secteurs du droit susceptibles d'éclaircissements et de développement: le principe du respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique; l'obligation de régler les différends par des moyens pacifiques. Le même point a fait l'objet de deux autres projets de résolution en faveur d'une déclaration de principes applicables aux relations entre les États; le premier émanait de la Tchécoslovaquie et le second, de la Yougoslavie et de quelques autres pays.

La délégation du Canada a joué le rôle le plus lourd dans la négociation d'un accommodement avec les parrains des deux autres textes. Tout cela a abouti à la résolution 1815, où l'Assemblée générale rappelle qu'il importe de favoriser le règne du droit entre les nations et insiste sur la valeur de la Charte comme énoncé de principes fondamental en ce qui concerne les relations amicales et la coopération entre les pays; elle y énumère ces principes et conclut en décidant d'inaugurer l'étude des deux principes de la résolution canadienne et de deux autres principes (non-intervention; égalité et souveraineté des États) formulés par d'autres délégations. Cette résolution a reçu un appui unanime.

Le Ghana et l'Irlande ont proposé, relativement au point de l'ordre du jour intitulé «relations amicales», une résolution distincte ayant pour objet une assistance technique pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international. L'Assemblée générale y invite instamment les membres à entreprendre de vastes programmes de formation comprenant des cycles d'études, l'octroi de subventions et l'échange de professeurs, d'étudiants et de boursiers, ainsi que l'échange de publications dans le domaine du droit international; elle y priait le secrétaire général d'étudier, de concert avec le directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et en consultation avec les États membres, les moyens qui permettraient d'aider ceux-ci à mettre au point et à développer de tels programmes, en envisageant notamment de proclamer une Décennie des Nations Unies pour le droit international et de faire connaître les résultats de cette étude à l'Assemblée générale lors de sa dix-huitième session. Il y a eu discussion sur la question de savoir s'il est opportun de proclamer la Décennie du droit international, et divers pays ont proposé des amendements sur ce point et

sur d'autres. La plupart des délégations, dont celle du Canada, se sont prononcées pour le projet de résolution modifié (1816), qui a été adopté unanimement.

Cour internationale de Justice

En 1962 la Cour internationale a pris quelques décisions de procédure et rendu quelque arrêts sur le fond dans les causes ci-après:

Jugements

Temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande); arrêt sur le fond, n° 45 au répertoire général.

L'affaire avait été introduite le 6 octobre 1959 par une requête du Gouvernement cambodgien contre le Gouvernement thaïlandais au sujet de la parcelle du territoire, actuellement occupée par la Thaïlande, où se trouve le temple de Préah Vihéar. La Cour y était invitée à statuer que le temple demeure sous la souveraineté du Cambodge et que la Thaïlande évacue la région. Le Gouvernement thaïlandais a soulevé deux objections préliminaires, mais la Cour a affirmé sa compétence par son arrêt du 26 mai 1961. Enfin, le 15 juin 1962, elle s'est prononcée sur le fond du litige, rendant une décision favorable au Cambodge, attendu que la Thaïlande avait accepté la carte annexée au mémoire déposé par le Cambodge et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de se demander si le tracé figurant dans la carte correspondait à la ligne réelle de partage des eaux que la France (qui dirigeait alors les relations étrangères de l'Indochine et du Siam) et le Siam avaient acceptée comme frontière, en vertu du traité du 13 février 1904.

Affaires du Sud-Ouest africain (Éthiopie c. Afrique du Sud et Libéria c. Afrique du Sud)—Objections préliminaires

Cette affaire, qui concerne l'existence persistante du mandat sur le Sud-Ouest africain ainsi que les devoirs et le comportement de l'Afrique du Sud en sa qualité de mandataire, a été introduite par des requêtes des Gouvernements de l'Éthiopie et du Libéria. Le Gouvernement sud-africain a soulevé des objections à la compétence de la Cour pour connaître de l'affaire. Le 21 décembre 1962, par 8 voix contre 7, la Cour s'est déclarée compétente pour statuer sur le fond du différend.

Avis consultatifs

Certaines dépenses des Nations Unies *Article 17 (paragraphe 2) de la Charte*

Le 20 décembre 1961 l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de demander à la Cour son avis sur la question de savoir si certaines dépenses (spécifiées dans la résolution) approuvées par l'Assemblée pour les opérations de la FUNU et de l'ONUC étaient assimilables à celles de l'Organisation prévues à l'article 17 de la Charte (paragraphe 2), qui se rapporte au budget. Vingt et un pays, dont le Canada, ont présenté des textes sur cette question, et neuf (dont le Canada) ont été entendus. Le Canada s'est fait représenter aux audiences par M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures et conseiller juridique.

Par neuf voix (R. J. Alfar, vice-président, Panama; A. H. Badawi, République arabe unie; V. K. Wellington Koo, Chine; J. Spiropoulos, Grèce; sir Percy Spender, Australie; sir Gerald Fitzmaurice, Grande-Bretagne; K. Tanaka, Japon; Ph. C. Jessup, États-Unis; G. Morelli, Italie) contre cinq (B. Winiarski, président, Pologne; J. Basdevant, France; L. M. Moreno Quintana, Argentine; V. M. Koretsky, Union soviétique; J. L. Bustamante y Rivero, Pérou) la Cour a statué qu'il s'agissait de dépenses de l'Organisation, aux termes de l'article 17 (paragraphe 2).

Annexe I

L'ONU et les organisations qui lui sont reliées

I. Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'organismes rattachés aux Nations Unies au 31 décembre 1962

Membres de l'ONU

Date d'admission

Arabie Séoudite.....	24	octobre	1945
Argentine.....	"	"	"
Australie.....	"	"	"
Belgique.....	"	"	"
Biélorussie.....	"	"	"
Bolivie.....	"	"	"
Brésil.....	"	"	"
Canada.....	"	"	"
Chili.....	"	"	"
Chine.....	"	"	"
Colombie.....	"	"	"
Costa Rica.....	"	"	"
Cuba.....	"	"	"
Danemark.....	"	"	"
Dominicaine (République).....	"	"	"
Équateur.....	"	"	"
États-Unis d'Amérique.....	"	"	"
Éthiopie.....	"	"	"
France.....	"	"	"
Grande-Bretagne.....	"	"	"
Grèce.....	"	"	"
Guatemala.....	"	"	"
Haïti.....	"	"	"
Honduras.....	"	"	"
Inde.....	"	"	"
Irak.....	"	"	"
Iran.....	"	"	"
Liban.....	"	"	"
Libéria.....	"	"	"
Luxembourg.....	"	"	"
Mexique.....	"	"	"
Nicaragua.....	"	"	"
Norvège.....	"	"	"
Nouvelle-Zélande.....	"	"	"
Panama.....	"	"	"
Paraguay.....	"	"	"
Pays-Bas.....	"	"	"
Pérou.....	"	"	"

Philippines.....	»	»	»
Pologne ¹	»	»	»
République arabe unie.....	»	»	»
République sud-africaine.....	»	»	»
Salvador.....	»	»	»
Syrie ²	»	»	»
Tchécoslovaquie.....	»	»	»
Turquie.....	»	»	»
Ukraine (R.S.S. d').....	»	»	»
URSS.....	»	»	»
Uruguay.....	»	»	»
Venezuela.....	»	»	»
Yougoslavie.....	»	»	»
Afghanistan.....	19	novembre	1946
Islande.....	»	»	»
Suède.....	»	»	»
Thaïlande.....	»	»	»
Pakistan.....	30	septembre	1947
Yémen.....	»	»	»
Birmanie.....	19	mars	1948
Israël.....	11	mai	1949
Indonésie.....	28	septembre	1950
Albanie.....	14	décembre	1955
Autriche.....	»	»	»
Bulgarie.....	»	»	»
Cambodge.....	»	»	»
Ceylan.....	»	»	»
Espagne.....	»	»	»
Finlande.....	»	»	»
Hongrie.....	»	»	»
Irlande.....	»	»	»
Italie.....	»	»	»
Jordanie.....	»	»	»
Laos.....	»	»	»
Libye.....	»	»	»
Népal.....	»	»	»
Portugal.....	»	»	»
Roumanie.....	»	»	»
Maroc.....	12	novembre	1956
Soudan.....	»	»	»
Tunisie.....	»	»	»
Japon.....	18	décembre	1956
Ghana.....	8	mars	1957
Malaisie (Fédération de).....	17	septembre	1957

¹Bien que la Pologne n'ait pas été représentée à San Francisco, il a été convenu qu'elle signerait la Charte postérieurement en qualité de membre originaire.

²La Syrie était membre originaire des Nations Unies, mais le 21 février 1958 elle s'est unie à l'Égypte pour former la République arabe unie, qui continua seule d'être membre des Nations Unies. La Syrie a repris un siège distinct le 13 octobre 1961.

Date d'admission

Guinée.....	12	décembre	1958
Cameroun.....	20	septembre	1960
Chypre.....	"	"	"
Congo (Capitale: Brazzaville).....	"	"	"
Congo (Capitale: Léopoldville).....	"	"	"
Côte-d'Ivoire.....	"	"	"
Dahomey.....	"	"	"
Gabon.....	"	"	"
Haute-Volta.....	"	"	"
Madagascar.....	"	"	"
Niger.....	"	"	"
République centrafricaine.....	"	"	"
Somalie.....	"	"	"
Tchad.....	"	"	"
Togo.....	"	"	"
Mali.....	29	septembre	1960
Sénégal.....	"	"	"
Nigeria.....	7	octobre	1960
Sierra-Leone.....	27	septembre	1961
Mauritanie.....	27	octobre	1961
Mongolie.....	"	"	"
Tanganyika.....	14	novembre	1961
Burundi.....	18	septembre	1962
Jamaïque.....	"	"	"
Rwanda.....	"	"	"
Trinité et Tobago.....	"	"	"
Algérie.....	8	octobre	1962
Ouganda.....	25	octobre	1962

2. Membres de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées*

PAYS	NU	AIEA	OIT	OAA1	UNESCO ²	OMS ³	FMI ⁴	BIRD Ban- que	AID	SFI	OACI	UPU ⁵	UIT ⁶	OMM ⁷	IMCO ⁸	Conseil du FISE ⁹	Parties au GATT ¹⁰
Afghanistan.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—
Albanie.....	X	X	X	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Algérie.....	X	—	—	—	X	X	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	10
Argentine.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	10
Australie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X
Autriche.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X
Belgique.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X
Bolivie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X
Bésil.....	X	X	X	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	X
Bulgarie.....	X	X	X	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	X
Birmanie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X	—	X	X	X	X	—	X
Burundi.....	X	—	X	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10
Byélorussie.....	X	X	X	—	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10
Cambodge.....	X	X	—	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cameroun.....	X	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Canada.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rép. centrafricaine.....	X	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ceylan.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X
Tchad.....	X	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chili.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X
Chine.....	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	—
Colombie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	—
Congo (Brazzaville).....	X	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo (Léopoldville).....	X	X	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Costa-Rica.....	X	—	X	X	X	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuba.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X
Chypre.....	X	—	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	—

PAYS	NU	AIEA	OIT	OAA ¹	UNESCO ²	OMS ³	FMI ⁴	BRD Ban- que	AID	SFI	OACI	UPU ⁵	UIT ⁶	OMM ⁷	IMCO ⁸	Conseil du FISE ⁹	Parties au GATT ¹⁰
Corée, Rép. de.....	—	X	—	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	—
Koweït.....	—	—	X	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X	—	10
Laos.....	X	—	—	X	X	X	X	X	—	—	X	X	X	X	—	—	—
Liban.....	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	—	—	—
Libéria.....	X	—	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	—	—
Libye.....	X	—	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	—	—
Liechtenstein.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Luxembourg.....	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X	—	X
Madagascar.....	X	—	X	X	X	X	—	—	—	—	X	X	X	X	—	—	10
Mali.....	X	X	X	X	X	X	—	—	—	—	X	X	X	X	—	—	10
Mauritanie.....	X	—	X	X	X	X	—	—	—	—	X	X	X	X	—	—	10
Mexique.....	X	—	X	X	X	X	—	—	X	—	X	X	X	X	—	X	—
Monaco.....	—	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mongolie.....	X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Maroc.....	X	X	X	X	X	X	—	—	—	—	X	X	X	X	—	—	—
Népal.....	X	—	—	X	X	X	—	—	—	—	X	X	X	X	—	—	—
Pays-Bas.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X
Nouvelle-Zélande.....	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X	—	X
Nicaragua.....	X	X	X	X	X	X	—	—	X	—	X	X	X	X	—	—	X
Niger.....	X	—	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X	X	—	X	10
Nigéria.....	X	—	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Norvège.....	X	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X
Pakistan.....	X	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X	X	X	—	X
Panama.....	X	—	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X	X	—	—	—
Paraguay.....	X	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X	X	—	—	—
Pérou.....	X	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X	X	—	—	—
Philippines.....	X	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X	X	—	X	X
Pologne.....	X	X	X	X	X	X	—	X	X	X	X	X	X	X	—	X	—
Portugal.....	X	X	X	X	X	X	—	X	—	—	X	X	X	X	—	—	10

1L'OAA compte quatre membres associés: Guyane britannique, Fédération de Rhodésie et du Nyassaland (figurant au tableau ci-dessus), Jamaïque, île Maurice.

2L'UNESCO compte trois membres associés: Antilles, île Maurice, Singapour.

3L'OMS compte deux membres associés: Fédération de Rhodésie et du Nyassaland (tableau ci-dessus) et Tanganyika.

4Le Fonds monétaire international comprend 82 membres; d'autres pays ont demandé leur admission mais les formalités ne sont pas complètement remplies.

5L'UPU compte 117 membres. Les suivants ne figurent pas au tableau: Indes néerlandaises et Surinam; provinces portugaises d'Afrique occidentale; provinces portugaises d'Afrique orientale, d'Asie et d'Océanie; territoires espagnols en Afrique; tous les territoires britanniques d'outre-mer, y compris les colonies, les protectorats et les territoires sous tutelle de la Grande-Bretagne; tous les territoires représentés par l'Office français des Postes et Télécommunications; tous les territoires des États-Unis, y compris le territoire sous tutelle dit des «îles du Pacifique».

6L'UIT compte 117 membres. Les suivants ne figurent pas au tableau: États d'outre-mer de la Communauté française et territoires français d'outre-mer; provinces espagnoles en Afrique; provinces portugaises d'outre-mer; territoires des États-Unis d'Amérique; territoires d'outre-mer dont les relations internationales relèvent de la Grande-Bretagne. L'UIT compte également deux membres associés: groupe des Bermudes et des Antilles britanniques; groupe de Singapour et du Bornéo britannique.

7Les 118 membres de l'OMM comprennent 102 États et 15 territoires qui ont leurs propres services de météorologie. Outre ceux dont les noms figurent au tableau, les membres sont les suivants: territoires britanniques d'Afrique orientale, y compris les Seychelles; Polynésie française; Somalie française; Hong-Kong; île Maurice; Indes néerlandaises; Nouvelle-Guinée néerlandaise; Nouvelle-Calédonie; Afrique orientale portugaise; Afrique occidentale portugaise; Singapour et territoires britanniques de Bornéo; territoires espagnols de Guinée; Surinam; Antilles et autres territoires britanniques de la mer des Caraïbes.

8L'IMCO a un membre associé: Sarawak et Nord-Bornéo.

9Les membres du Conseil d'administration du FISE, représentant 30 pays, sont élus par le Conseil économique et social de l'ONU.

10Le GATT comprend 44 Parties contractantes; en outre, les pays marqués d'un ¹⁰ dans le tableau ont avec cet organisme des «rapports spéciaux» de divers genres.

*Selon les données reçues par le Siège de l'ONU au mois de février 1963.

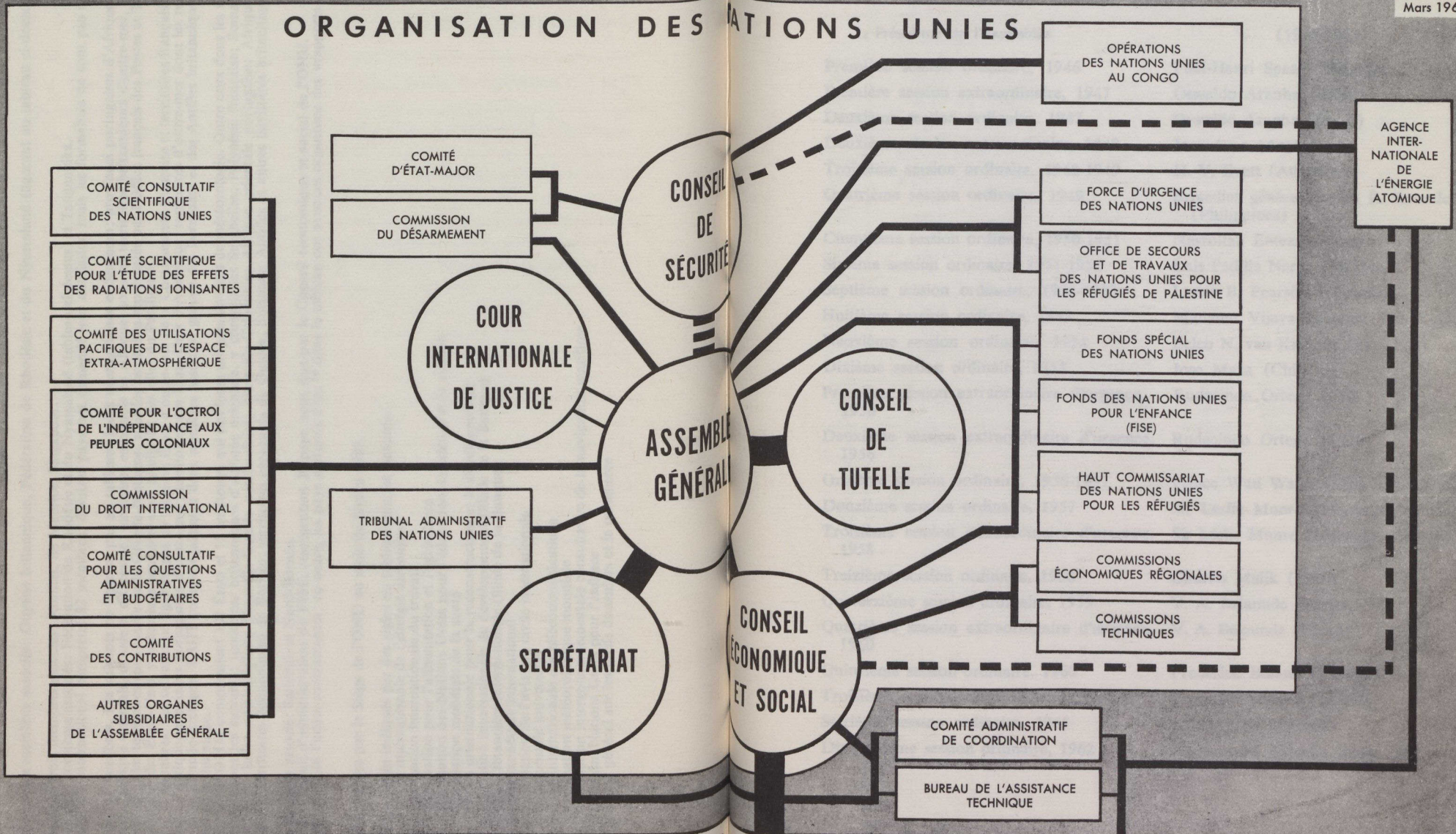
Les noms des organismes indiqués par des sigles au tableau sont les suivants:

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
OIT	Organisation internationale du travail
OAA	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
OMS	Organisation mondiale de la santé
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
AID	Société financière internationale (filiale de la Banque)
SFI	Fonds monétaire international
FMI	Organisation de l'aviation civile internationale
OACI	Union postale universelle
UPU	Union internationale des télécommunications
UIT	Organisation météorologique mondiale
OMM	Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
IMCO	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FISE	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GATT	

L'ONU ET LES ORGANISATIONS QUI LUI SONT RELIÉES

Mars 1962

ORGANISATION DES NATIONS UNIES



INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES



Annexe II

Principaux organismes des Nations Unies

I. Présidents de l'Assemblée

(1946-1962)

Première session ordinaire, 1946	Paul-Henri Spaak (Belgique)
Première session extraordinaire, 1947	Oswaldo Aranha (Brésil)
Deuxième session ordinaire, 1947	Oswaldo Aranha (Brésil)
Deuxième session extraordinaire, 1948	Jose Arce (Argentine)
Troisième session ordinaire, 1948-1949	H. V. Evatt (Australie)
Quatrième session ordinaire, 1949	Brigadier général Carlos P. Romulo (Philippines)
Cinquième session ordinaire, 1950-1951	Nasrollah Entezam (Iran)
Sixième session ordinaire, 1951-1952	Luis Padilla Nervo (Mexique)
Septième session ordinaire, 1952-1953	Lester B. Pearson (Canada)
Huitième session ordinaire, 1953	Madame Vijaya Lakshmi Pandit (Inde)
Neuvième session ordinaire, 1954	Eelco N. van Kleffens (Pays-Bas)
Dixième session ordinaire, 1955	Jose Maza (Chili)
Première session extraordinaire d'urgence, 1956	Rudecindo Ortega (Chili)
Deuxième session extraordinaire d'urgence, 1956	Rudecindo Ortega (Chili)
Onzième session ordinaire, 1956-1957	Prince Wan Waithayakon (Thaïlande)
Douzième session ordinaire, 1957	Sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande)
Troisième session extraordinaire d'urgence, 1958	Sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande)
Treizième session ordinaire, 1958	Charles Malik (Liban)
Quatorzième session ordinaire, 1959	V. A. Belaunde (Pérou)
Quatrième session extraordinaire d'urgence, 1960	V. A. Belaunde (Pérou)
Quinzième session ordinaire, 1960	Frederick Boland (Irlande)
Troisième session extraordinaire, 1961	Frederick Boland (Irlande)
Seizième session ordinaire, 1961	Mongi Slim (Tunisie)
Dix-septième session ordinaire, 1962	Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan)

2. Composition du Conseil de sécurité, membres non permanents (1946-1963)

	Common-wealth	Amérique latine		Europe occidentale	Europe orientale	Moyen-Orient	
		I	II				
1946	Australie	Brésil	Mexique	Pays-Bas	Pologne	Égypte	1946
1947	Australie	Brésil	Colombie	Belgique	Pologne	Syrie	1947
1948	Canada	Argentine	Colombie	Belgique	Ukraine	Syrie	1948
1949	Canada	Argentine	Cuba	Norvège	Ukraine	Égypte	1949
1950	Inde	Équateur	Cuba	Norvège	Yougoslavie	Égypte	1950
1951	Inde	Équateur	Brésil	Pays-Bas	Yougoslavie	Turquie	1951
1952	Pakistan	Chili	Brésil	Pays-Bas	<u>Grèce</u>	Turquie	1952
1953	Pakistan	Chili	Colombie	Danemark	<u>Grèce</u>	Liban	1953
1954	Nouvelle-Zélande	Brésil	Colombie	Danemark	<u>Turquie</u>	Liban	1954
1955	Nouvelle-Zélande	Brésil	Pérou	Belgique	<u>Turquie</u>	Iran	1955
1956	Australie	Cuba	Pérou	Belgique	Yougoslavie	Iran	1956
1957	Australie	Cuba	Colombie	Suède	<u>Philippines</u>	Irak	1957
1958	Canada	Panama	Colombie	Suède	<u>Japon</u>	Irak	1958
1959	Canada	Panama	Argentine	Italie	<u>Japon</u>	Tunisie	1959
1960	Ceylan	Équateur	Argentine	Italie	Pologne	Tunisie	1960
1961	Ceylan	Équateur	Chili	<u>Libéria</u>	<u>Turquie</u>	R.A.U.	1961
1962	Ghana	Venezuela	Chili	<u>Irlande</u>	<u>Roumanie</u>	R.A.U.	1962
1963	Ghana	Venezuela	Brésil	Norvège	<u>Philippines</u>	Maroc	1963

NOTA: Le souligné indique un siège contesté.

3. Membres du Conseil économique et social (1946-1965)

	1946	'47	'48	'49	'50	'51	'52	'53	'54	'55	'56	'57	'58	'59	'60	'61	'62	'63	'64	'65
COMMONWEALTH																				
Australie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Canada.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Grande-Bretagne.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Inde.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Nouvelle-Zélande.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pakistan.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
EUROPE ORIENTALE																				
Biélorussie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bulgarie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pologne.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Tchécoslovaquie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ukraine (R.S.S. d').....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
URSS.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Yougoslavie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
EUROPE OCCIDENTALE																				
Autriche.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Belgique.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Danemark.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Espagne.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Finlande.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
France.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Grèce.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Italie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pays-Bas.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Norvège.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Suède.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Turquie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
AFRIQUE-ASIE																				
Afghanistan.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chine.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Éthiopie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Indonésie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Iran.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Japon.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

4. Cour internationale de Justice

La Cour internationale de Justice, créée en vertu de la Charte, est le principal organe judiciaire des Nations Unies. Elle a remplacé la Cour permanente de Justice, qui jouait un rôle analogue à l'époque de la Société des Nations. La Cour se compose de quinze juges élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité parmi les candidats proposés par les groupes nationaux des États membres. Leur mandat, qui est de neuf ans, est renouvelable. Les juges sont choisis sans égard à leur nationalité, mais ils doivent toutefois représenter les grandes formes de civilisation et les principaux régimes juridiques du monde.

Tous les membres de l'ONU sont parties au statut de la Cour internationale. Le sont en outre la Suisse, Saint-Marin et le Liechtenstein. Les parties au statut ne sont pas obligées de soumettre leurs litiges à la Cour, à moins de s'être placées sous la juridiction obligatoire de celle-ci au moyen d'une déclaration déposée conformément à l'article 36 du statut, ou d'avoir accepté cette juridiction pour certaines catégories de litiges énoncées dans des traités ou autres accords internationaux. Trente-sept pays, y compris le Canada, ont déclaré accepter la juridiction obligatoire de la Cour, avec ou sans réserves.

Voici les noms des juges actuels et l'année d'expiration de leur mandat:

<i>Noms</i>	<i>Pays</i>	<i>Expiration du mandat</i>
Ricardo J. Alfaro (vice-président)	Panama	1964
Abdel Hamid Badawi	République arabe unie	1967
Jules Basdevant	France	1964
Jose Luis Bustamante y Rivero	Pérou	1970
Roberto Cordova	Mexique	1964
Sir Gerald Fitzmaurice	Grande-Bretagne	1964
Philip C. Jessup	États-Unis d'Amérique	1970
V. K. Wellington Koo	Chine	1967
Vladimir M. Koretsky	URSS	1970
Gaetano Morelli	Italie	1970
Lucio M. Moreno Quintana	Argentine	1964
Sir Percy Spender	Australie	1967
Jean Spiropoulos	Grèce	1967
Kotaro Tanaka	Japon	1970
Bohdan Winiarsky (président)	Pologne	1967

5. Liste des secrétaires généraux

	<i>Période du mandat</i>
Trygve Lie	1 ^{er} février 1946—9 avril 1953
Dag Hammarskjöld	10 avril 1953—18 septembre 1961
U Thant	Secrétaire général intérimaire: 3 novembre 1961—30 novembre 1962 Élu secrétaire général le 30 novembre 1962 pour un mandat expirant le 3 novembre 1966.

2. TABLEAU II—Mandats du Canada: ECOSOC, Commissions techniques, certains comités permanents et organismes spéciaux, 1945-1965 (1^{er} avril 1963)

	ECOSOC	Commissions techniques de l'ECOSOC								Comités permanents de l'ECOSOC		Organismes spéciaux de l'ECOSOC			CEPAL (d)
		Statistique	Population	Produits de base	Stupéfiants (c)*	Questions sociales*	Condition de la femme*	Droits de l'homme*	Assistance technique*	ONG	OCS (DSB)	Conseil du FISE	Conseil Fonds spécial*		
1945	—	(e)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1946	x(e)	x	x(e)	—	(e)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1947	x	x	x	x	x	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1948	x	x	—	x	x	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1949	—	x	—	x	x	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1950	x	—	—	x	x(b)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1951	x	—	—	x	x	—	—	—	—	x	—	—	—	—	—
1952	x	—	—	x	x	—	—	—	—	x	—	—	—	—	—
1953	x	—	—	x	x	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1954	—	x	—	—	x	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1955	—	x	(e)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1956	x	x(a)	x	x	(a)	—	—	—	—	x	—	—	—	(e)	—
1957	x	x	x	x	—	—	—	—	—	x	—	—	—	—	—
1958	x	x	x	x	—	—	—	—	x	x	—	—	—	—	—
1959	—	x	x	x	—	—	—	—	x	x	—	—	—	—	—
1960	—	x	x	x	—	—	—	—	x	x	—	—	—	—	—
1961	—	—	x	x	—	—	—	x	—	—	—	—	—	—	x(c)
1962	—	x	x	x	x	—	—	—	—	—	—	—	—	—	x
1963	—	x	x	x	x	—	—	—	—	—	—	—	—	—	x
1964	—	x	x	x	x	—	—	—	—	—	—	—	—	—	x
1965	—	x	x	x	x	—	—	—	—	—	—	—	—	—	x

* Mandat expirant le 31 décembre.

(a) Depuis les élections de 1955, mandat de quatre ans au lieu de trois (population, statistique, questions sociales)

(b) Mandat de quatre ans, 1947-1950; de trois ans, 1951-1953

(c) Durée indéfinie

(d) Mandat du Canada

(e) Sans conseil d'administration

(f) Création dans le cadre des NU

(g) Création

3. TABLEAU III—Mandats du Canada: conseils des institutions spécialisées, du GATT, de l'AIEA et du CIME—1945-1965
(1^{er} avril 1963)

	Institutions spécialisées												GATT	AIEA	CIME		
	OAA Conseil	BIRD Adminis- trateurs	OACI Conseil	AID Directeurs exéc.	SFI Conseil d'adm.	OIT Conseil d'adm. (a)	IMCO Conseil	FMI Conseil d'adm.	UIT Conseil d'adm.	UNESCO Conseil exéc.	UPU Comm. exéc. de liaison	OMS Conseil exéc.				OMM Comité exéc.	
1945	x(C)(e)					*											
1946	x	x(C)(e)				x(C)(e)											
1947	x	x	x(C)(e)			x(C)(e)											
1948	x	x	x			x											
1949	x	x	x			x											
1950	x	x	x			x											
1951	x	x	x			x											
1952	x	x	x			x											
1953	x	x	x			x											
1954	x	x	x			x											
1955	x	x	x			x											
1956	x	x	x			x											
1957	x	x	x			x											
1958	x	x	x			x											
1959	x	x	x			x											
1960	x	x	x			x											
1961	x	x	x			x											
1962	x	x	x			x											
1963	x	x	x			x											
1964	x	x	x			x											
1965	—	—	x			x											

(a) Élu à titre de grand pays industriel
 (b) Membre du Comité exécutif de la Commission intermédiaire de l'Organisation internationale du commerce, 1948-1953
 (c) Adhésion du Canada à l'organisation
 (d) Création du Conseil (1960) qui comprend les représentants des États membres demandant à en faire partie
 (e) Institution spécialisée des NU depuis cette date
 (f) Le Comité exécutif de la Commission intermédiaire de l'OIC a cessé d'exister en 1953
 (g) Le Comité exécutif n'a été créé qu'en 1954
 (h) Création
 (i) Jusqu'à 1954, les membres du Conseil exécutif étaient élus à titre personnel, non pas comme représentants d'États
 (j) Le Canada s'est retiré du CIME, à compter du 31 décembre 1962.
 *Le Canada faisait partie de l'organisation avant qu'elle s'affilie aux NU.

Annexe IV

Délégations du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1962

1. Reprise de la seizième session

Première partie (du 15 janvier au 27 février 1962)

Président:	L'honorable Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Vice-président:	L'honorable A. J. Brooks, membre du Sénat du Canada
Représentants:	M. C. S. A. Ritchie, représentant permanent du Canada aux Nations Unies M. Martial Asselin, député de Charlevoix

Deuxième partie (du 7 au 28 juin 1962)

Délégué:	M. C. S. A. Ritchie, représentant permanent du Canada aux Nations Unies
----------	---

2. Dix-septième session

(du 18 septembre au 20 décembre 1962)

Président:	L'honorable Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Vice-président:	M. Paul Tremblay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies
Délégués:	M. Heath Macquarrie, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures L'honorable F.-M. Blois, membre du Sénat du Canada Le brigadier J. H. Price, directeur de J. H. Price and Associates Limited, Montréal (Québec)
Représentants suppléants:	M ^{lle} Helen Marsh, rédactrice au <i>Dauphin Herald and Press</i> Le lieutenant-général E. L. M. Burns, conseiller du Gouvernement canadien en matière de désarmement M. Norman N. Genser, associé principal de Genser and Phillips, Montréal (Québec) M. J.-L. Delisle, ambassadeur du Canada à Costa-Rica, au Salvador, au Honduras, au Nicaragua et à Panama M. S. Morley Scott, du ministère des Affaires extérieures
Observateurs:	M. P. V. Noble, député de Grey-North M. G. Chapdelaine, député de Sherbrooke L'honorable A. N. McLean, membre du Sénat du Canada M. A. Webster, député pour Vancouver-Kingsway L'honorable Muriel McQ. Ferguson, membre du Sénat du Canada.

Annexe V

Membres de certains comités et organismes de l'ONU

1. Comité spécial des Vingt-Quatre pour l'application de la Déclaration de l'Assemblée générale (1960) sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Membres du Comité originel des Dix-Sept créé par la résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale en date du 27 novembre 1961:

Australie	Pologne
Cambodge	Syrie
États-Unis	Tanganyika
Éthiopie	Tunisie
Grande-Bretagne	URSS
Inde	Uruguay
Italie	Venezuela
Madagascar	Yougoslavie
Mali	
<i>Autres membres:</i>	
Bulgarie	Irak
Chili	Iran
Côte-d'Ivoire	Sierra-Leone
Danemark	

2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes (UNSCEAR)

Argentine	Inde
Australie	Japon
Belgique	Mexique
Brésil	République arabe unie
Canada	Suède
États-Unis	Tchécoslovaquie
France	URSS
Grande-Bretagne	

3. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Albanie	Italie
Argentine	Japon
Australie	Liban
Autriche	Maroc
Belgique	Mexique
Brésil	Mongolie
Bulgarie	Pologne
Canada	République arabe unie
États-Unis	Roumanie
France	Sierra-Leone
Grande-Bretagne	Suède
Hongrie	Tchad
Inde	Tchécoslovaquie
Iran	URSS

4. Conseil d'administration du Fond spécial

- | | |
|-----------------|-------------|
| Brésil | Mexique |
| Canada | Pays-Bas |
| États-Unis | Philippines |
| France | Pologne |
| Ghana | Sénégal |
| Grande-Bretagne | Suède |
| Guatemala | URSS |
| Indonésie | Uruguay |
| Italie | |
| Japon | |

5. Comité préparatoire pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

- | | |
|-----------------|-----------------------|
| Argentine | Madagascar |
| Australie | Nigeria |
| Autriche | Nouvelle-Zélande |
| Brésil | Pakistan |
| Canada | Pérou |
| Colombie | Pologne |
| Danemark | République arabe unie |
| États-Unis | Salvador |
| Éthiopie | Sénégal |
| France | Tchécoslovaquie |
| Grande-Bretagne | Tunisie |
| Inde | URSS |
| Italie | Uruguay |
| Japon | Yougoslavie |
| Jordanie | |
| Liban | |

6. Comité du Programme alimentaire mondial des Nations Unies

- | | |
|------------|-----------------------|
| Argentine | Indonésie |
| Australie | Maroc |
| Brésil | Nigeria |
| Canada | Nouvelle-Zélande |
| Colombie | Pakistan |
| Danemark | Pays-Bas |
| États-Unis | République arabe unie |
| France | Thaïlande |
| Ghana | Uruguay |
| Inde | Yougoslavie |

7. Comité préparatoire pour l'Année de la collaboration internationale

- | | |
|----------|---------------------------|
| Canada | Paraguay |
| Ceylan | Pérou |
| Chypre | République arabe unie |
| Finlande | République Centrafricaine |
| Inde | Tchécoslovaquie |
| Irlande | Thaïlande |

8. Commission du droit international

Abdul Hakim Tabibi	(Afghanistan)
Alfred Verdross	(Autriche)
Gilberto Amado	(Brésil)
Victor Kanga	(Cameroun)
Marcel Cadieux	(Canada)
Chief Liu	(Chine)
Obed Pessou	(Dahomey)
Angel Modesto Paredes	(Équateur)
Antonio de Luna Garcia	(Espagne)
Herbert W. Briggs	(États-Unis)
Erik Castren	(Finlande)
André Gros	(France)
Sir Humphrey Waldock	(Grande-Bretagne)
Radhabinod Pal	(Inde)
Mustapha Kamil Yasseen	(Irak)
Shabtai Rosenne	(Israël)
Roberto Ago	(Italie)
Senjin Tsuruoka	(Japon)
Luis Padilla Nervo	(Mexique)
Teslimi Olawole Elias	(Nigeria)
Manfred Lachs	(Pologne)
Abdullah El-Erian	(République arabe unie)
Grigory I. Tunkin	(URSS)
Eduardo Jiminex de Arechaga	(Uruguay)
Milan Bartos	(Yougoslavie)

9. Comité des Dix-Huit sur le désarmement*

Grande-Bretagne	Tchécoslovaquie	Éthiopie
Canada	Pologne	Inde
France**	Roumanie	Mexique
Italie	Union soviétique	Nigeria
États-Unis	Brésil	Suède
Bulgarie	Birmanie	République arabe unie

* Ce comité n'est pas un organisme des Nations Unies.

** La France n'a pas participé.

Annexe VI

Renseignements budgétaires

I. Prévisions budgétaires des Nations Unies pour 1962 et 1963

Chapitre	1963	1962 (révisé)
	\$	\$
1. Frais de voyage et frais divers des représentants et des membres des commissions, comités et autres organismes auxiliaires.....	1,185,300	1,139,050
2. Réunions spéciales et conférences.....	3,645,200	2,292,010
3. Traitements et salaires.....	44,487,800	40,973,300
4. Dépenses communes du personnel.....	10,195,500	9,658,700
5. Frais de voyage du personnel.....	2,024,200	2,165,900
6. Frais de représentation; versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'Annexe I du Statut du personnel....	100,000	100,000
7. Construction et entretien des locaux.....	4,272,000	4,399,500
8. Installations permanentes.....	500,000	448,500
9. Entretien, usage et location des locaux.....	3,568,200	3,570,600
10. Frais généraux.....	3,983,800	4,112,200
11. Imprimerie.....	1,483,750	1,429,750
12. Dépenses spéciales.....	4,845,000	254,600
13. Développement économique.....	2,135,000	2,135,000
14. Activités sociales.....	2,105,000	2,105,000
15. Activités relatives aux droits de l'homme.....	140,000	140,000
16. Administration publique.....	1,945,000	1,945,000
17. Contrôle des stupéfiants.....	75,000	75,000
18. Missions spéciales.....	2,453,000	4,025,810
19. Service mobile des Nations Unies.....	1,403,000	1,323,000
20. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.....	2,450,000	2,586,700
21. Cour internationale de Justice.....	914,300	938,600
<i>Affectations budgétaires totales.....</i>	<i>\$93,911,050</i>	<i>\$85,818,220</i>
Revenus, ne comprenant pas les contributions du personnel..	6,146,500	5,684,800
<i>Affectations budgétaires nettes.....</i>	<i>\$87,764,550</i>	<i>\$80,133,420</i>
dont contributions du personnel.....	\$ 9,101,000	\$ 8,741,400

SOURCE: Budget des Nations Unies pour l'exercice 1963, Document A/5205/Add. 1.

2. Pourcentage des contributions des dix-neuf principaux pays participant à l'Organisation des Nations Unies, à certaines institutions spécialisées et à l'AIEA—Exercice 1963

ÉTAT MEMBRE	NU	OAA	OACI	OIT	UNESCO	OMS	AIEA
États-Unis d'Amérique	32.02	32.02	31.80	25.00	30.50	31.12	32.02
URSS.....	14.97	x	x	10.00	14.30	13.67	13.85
Grande-Bretagne.....	7.58	10.15	9.90	9.36	7.24	6.92	7.01
France.....	5.94	7.96	7.07	6.09	5.67	5.43	5.49
République fédérale d'Allemagne.....	x	7.64	5.56	4.34	5.45	5.21	5.27
Chine.....	4.57	x	0.67	2.04	2.50	4.17	4.23
Canada.....	3.12	4.18	4.55	3.39	2.98	2.85	2.89
Japon.....	2.27	3.04	2.36	2.00	2.17	2.07	2.10
Italie.....	2.24	3.00	2.59	2.37	2.14	2.05	2.07
Inde.....	2.03	2.72	2.28	3.04	1.94	1.85	1.88
RSS d'Ukraine.....	1.98	x	x	1.00	1.89	1.81	1.83
Australie.....	1.66	2.22	2.41	1.85	1.58	1.52	1.54
Suède.....	1.30	1.74	1.64	1.62	1.24	1.19	1.20
Pologne.....	1.28	1.72	1.19	1.24	1.22	1.17	1.18
Belgique.....	1.20	1.61	1.59	1.37	1.15	1.10	1.11
Tchécoslovaquie.....	1.17	x	0.91	0.92	1.12	1.07	1.08
Bésil.....	1.03	1.38	1.64	1.37	0.98	0.94	0.95
Argentine.....	1.01	1.35	1.22	1.41	0.96	0.92	0.93
Pays-Bas.....	1.01	1.35	2.35	1.15	0.96	0.92	0.93
TOTAL.....	86.38	82.08	79.73	79.56	85.99	85.98	87.56

SOURCE: Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (document A/5332).

x Ne sont pas membres.

3. Budgets ordinaires des Nations Unies, des institutions spécialisées¹, de l'AIEA, et quotes-parts du Canada (en milliers de dollars des États-Unis)

Organismes	Dépenses réelles en 1961	Budget ordinaire		Quote-part du Canada ³		
		Affectations pour 1962	Prévisions pour 1963	1961	1962	1963
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nations Unies.....	71,096	85,818 ²	93,911 ²	1,883	1,995	2,920
OIT.....	10,647	11,619	14,578	343	376	475
OAA.....	11,106	15,431	15,754	382	622	659
UNESCO.....	16,059	16,498	20,442	429	492	609
OACI.....	4,793	5,137	5,827	222	241	265
UPU.....	709	814	1,368	19	22	36 ^e
OMS.....	19,202	24,864	29,956	540	681	880
UIT.....	2,789	3,529	3,854	95	120	131
OMM.....	643	796	910	16	20	23 ^e
IMCO.....	271	471	421	6	7 ^e	7
AIEA.....	6,031	6,261	7,338	174	178	212
TOTAL.....	143,345	171,239	194,359	4,109	4,754	6,217

SOURCE: document A/5332 des Nations Unies et comptes publics du Canada.

¹A l'exclusion de la BIRD, du FMI et de l'AID dont l'activité est financièrement autonome.

²Ce chiffre comprend les contributions du personnel ainsi que des revenus divers.

³D'après les contributions versées, fixées ou prévues au budget et d'après le barème des quotes-parts canadiennes (Annexe VI-2).

^eEstimation.

4. Composition du Groupe de travail de vingt et un membres chargé d'étudier les procédures administratives et budgétaires des Nations Unies

Argentine	France*	Pakistan
Australie	Grande-Bretagne*	Pays-Bas
Brésil*	Inde*	République arabe unie*
Bulgarie*	Italie*	Suède*
Cameroun	Japon*	URSS*
Canada*	Mexique*	
Chine*	Mongolie	
États-Unis d'Amérique*	Nigeria*	

*Membres du Groupe de travail des Quinze établi en 1960.

5. Composition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en 1962

Mandat prenant fin le 31 décembre 1962:

André Ganem (France)
Agha Shahi (Pakistan)
Ismat T. Kittani (Irak)
C. H. W. Hodges (Grande-Bretagne)

Mandat prenant fin le 31 décembre 1963:

Thanassis Aghnides (Grèce)
Alexi F. Sokirkin (URSS)
Raul Quinjano (Argentine)
Albert F. Bender (États-Unis)

Mandat prenant fin le 31 décembre 1964:

Mohamed Abdel Magrid Admed (Soudan)
Alfonso Grez (Chili)
E. Olu Sanu (Nigeria)
Dragos Serbanescu (Roumanie)

Elus à la dix-septième session pour un mandat se terminant le 31 décembre 1965:

André Ganem (France)
Agha Shahi (Pakistan)
Ismat T. Kittani (Irak)
James Gibson (Grande-Bretagne)

Annexe VII

Liste des adresses de l'ONU et des institutions spécialisées

Siège de l'Organisation des Nations Unies, New-York 17 (New-York)

Institutions spécialisées

- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)
Siège: Viale delle Terme di Caracalla, Rome, Italie
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)
Siège: 1818 H Street NW, Washington 25, D.C.
Bureau de New-York: Federal Reserve Bank Building
33 Liberty Street, Room 518
New-York 5, N.-Y.
- Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI)
Siège: Édifice de l'Aviation internationale
1080, rue de l'Université
Montréal 3 (Québec), Canada
- Association internationale pour le développement (AID)
Siège: 1818 H Street, NW, Washington 25, D.C.
- Société financière internationale (SFI)
Siège: 1818 H Street, NW, Washington 25, D.C.
- Organisation internationale du Travail (OIT)
Siège: 154, rue de Lausanne, Genève, Suisse
Bureau de New-York: 345 East 46th Street, New-York 17, N.-Y.
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO)
Siège: Chancery House, Chancery Lane, Londres, W.C. 2, Angleterre
- Fonds monétaire international (FMI)
Siège: 19th and H Streets, NW, Washington 25, D.C.
- Union internationale des télécommunications (UIT)
Siège: Place des Nations, Genève, Suisse
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Siège: Maison de l'UNESCO, Place de Fontenoy
Paris 7^e, France
- Union postale universelle (UPU)
Siège: Schosshaldenstrasse 46, Berne 15, Suisse
- Organisation mondiale de la santé (OMS)
Siège: Palais des Nations, Genève, Suisse
- Organisation météorologique mondiale (OMM)
Siège: Organisation météorologique mondiale
Avenue Giuseppe Motta, Genève, Suisse
- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
Siège: Kaerntnerring 11, Vienne 1, Autriche

Annexe VIII

Documents des Nations Unies

Au Canada on peut se procurer les publications des Nations Unies aux adresses suivantes: Imprimeur de la Reine, Ottawa (Ontario); Ryerson Press, 299 ouest, rue Queen, Toronto; et chez les sous-dépositaires suivants: Book Room Ltd., Immeuble Chronicle, Halifax; Librairie de l'Université McGill, Montréal; Magasin des Étudiants de l'Université de Montréal; Librairie de l'Université du Manitoba, Winnipeg; Imprimerie et librairie de l'Université de Toronto; Librairie de l'Université de Colombie-Britannique, Vancouver.

On peut souscrire un abonnement d'un an aux documents photocopiés en s'adressant au Secrétariat de l'ONU, à New-York. Les professeurs et étudiants d'université, les instituteurs, les bibliothèques et autres institutions non gouvernementales peuvent les obtenir en s'adressant au Département de l'information des Nations Unies, à New-York.

On peut également consulter sur place les documents des Nations Unies aux endroits ci-dessous:

- Université de l'Alberta (documents imprimés en anglais)
- Université de Colombie-Britannique (documents imprimés et photocopiés en anglais)
- Bibliothèque provinciale du Manitoba (documents imprimés et photocopiés en anglais)
- Université de Toronto (documents imprimés et photocopiés en anglais)
- Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés et photocopiés en français et en anglais)
- Université McGill (documents imprimés en anglais)
- Université Laval (documents imprimés en français)
- Université Dalhousie (documents imprimés en anglais)
- Université de Montréal (documents imprimés et photocopiés en français)
- Université du Nouveau-Brunswick (documents imprimés en anglais)
- Institut canadien des affaires internationales, Toronto (documents imprimés et photocopiés en anglais)
- Université Queen's, Kingston (Ontario).

L'Association des Nations Unies au Canada, 329 ouest, rue Bloor, à Toronto, a mis sur pied un service non officiel d'information sur les Nations Unies. Elle répond aux demandes de renseignements, diffuse gratuitement certains documents et vend à prix modéré brochures et textes importants. Elle envoie ses listes de prix sur demande.

**Documents publiés par le Ministère
des Affaires extérieures**

Les documents suivants relatifs aux Nations Unies et aux institutions spécialisées ont été publiés par le ministère des Affaires extérieures au cours de la période considérée dans le présent ouvrage de référence:

1. *Le Canada et les Nations Unies.* On peut se procurer les documents suivants chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, Canada. Ces textes sont publiés en français et en anglais, sauf indication contraire. L'exemplaire coûte \$1 (Canada, États-Unis, Mexique); \$1.15 (autres pays). Rapport de 1946 (français seulement); 1947; 1948; 1949; 1950; 1951-1952; 1953-1954; 1954-1955 (anglais seulement); 1956-1957; 1958 (anglais seulement); 1959; 1960; 1961.

2. *Affaires extérieures*

Bulletin mensuel du ministère des Affaires extérieures. On s'abonne pour \$2 par an (\$1 pour les étudiants) chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa. Il y paraît de temps à autre des articles spéciaux sur l'ONU et ses institutions.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20085234 4

REF

CA1 EA2 C17 FRE

1962

Le Canada et les Nations Unies

43205227